

ISSN 1246-3442

BUDGET PRIMITIF 2020
Séance du 3 juillet 2020
Compte rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 

Mme Laurence LAMY
Maire de Bon-Encontre
Vice-président d'Agen Agglomération

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET

Mme Baya KHERKHACH
Adjointe à la mairie d'Agen

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
1^{ère} Adjointe au Maire d'Agen
Vice-Présidente d'Agen Agglomération

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président d'Albret Communauté

Mme Marylène PAILLARES

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 

Mme Laurence DUCOS

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Adjoint à la mairie de Puymican
Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Caroline HAURE-TROCHON

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE  
Maire de Paulhiac
Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côtéaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve

Mme Séverine BESSON

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET
Maire de Marmande
1^{er} Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Emilie MAILLOU

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Maire de Sérignac-sur-Garonne

Mme Françoise LAURENT

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 
Maire de Layrac
Vice-Président d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.  

TONNEINS**M. Michel PERAT**

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac**VAL DU DROPT****M. Alain PICARD****Mme Danièle DHELIAS**

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1**M. Guillaume LEPERS**

Maire de Villeneuve sur Lot

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois**Mme Patricia SUPPI**

Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**1^{er} Vice-président du Conseil départemental**Mme Catherine JOFFROY****LEGENDES :**

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 03 JUILLET 2020

	Pages
- Ouverture de la séance du 03 juillet 2020 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Emilie Maillou)	1
- Discours d'ouverture du Président	2
- Présentation du Budget Primitif de l'année 2020 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats	7
- Discours des Présidents de groupe	11
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission et débats	27
- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité, par M. Cassany, président de la commission et débats	39
- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur par M. Lacombe, président de la commission et débats	42
- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement, par M. Girardi, président de la commission et débats	46
- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat, par Mme Borderie, présidente de la commission et débats	48
- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et débats	52
- Présentation des travaux de la commission Développement durable et citoyenneté par Mme Lamy, vice-présidente de la commission et débats	57
- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine, par Mme Salles, présidente de la commission et débats	60
- Présentation des travaux de la commission Finances et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats	62
- Vote du Budget primitif 2019	66
- Vote des motions	67
- Diaporamas	68

Budget Primitif 2020

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

- 8002** Approbation des débats des sessions consacrées à la Décision Modificative n° 2 de 2019.....p.2
et au Débat d'Orientations Budgétaires 2020
- 8003** Rapport de situation sur la politique d'égalité femmes-hommes au Département de Lot-et-Garonne - Année 2019p.26

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

- 9002** Rapport d'information sur le bilan provisoire de la crise sanitaire du Covid-19 et sur les actions conduites par le Département de Lot-et-Garonne pour faire face à cette crisep.26

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3001** Plan de soutien au tourisme en Lot-et-Garonne
Subvention exceptionnelle au Comité Départemental du Tourisme (CDT)
Opération "chèque solidarité tourisme en Nouvelle-Aquitaine"p.38
- 3002-4005-1007** Rapport d'engagement du Département dans l'Économie Sociale et Solidairep.38
- 3003-6003** Augmentation de la participation du Département au capital de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) de la Base du Temple-sur-Lotp.38
- 3004** Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonnep.38
- 3005-1008** Point d'avancement sur la stratégie départementale d'Inclusion Numériquep.39
- 3006** La contractualisation avec les Pays pour la période 2020/2022 :
Pays de l'Agenais et Pays de la Vallée du Lotp.39

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

- 2001** Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclablep.42
- 2002** Convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage et accord transactionnel pour les études et travaux du pont route du petit Colayracp.43

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

- 5001** Collèges départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorationsp.46
- 5002** Une politique éducative pour la réussite des jeunes lot-et-garonnaisp.46

Commission Agriculture, forêt et environnement

- 7001-4006** Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique : rapport d'information.....p.48
- 7002** Contrat de Progrès Agence de l'Eau - Conseil départemental de Lot-et-Garonne 2020-2024p.48

Commission Développement social, insertion et habitat

1001	Politique en faveur du logement.....	p.51
1002	Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2019	p.52
1003	Modification du règlement départemental d'aide sociale : prise en charge des frais de mutuelle et de l'aide sociale hébergement aux personnes en situation de handicap	p.51
1004	Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs "PAAJM"	p.50
1005-8007	Rémunération, indemnités et allocations versées aux assistants familiaux Départementaux	p.49
1006-8008	Instauration d'une prime exceptionnelle pour les assistants familiaux départementaux soumis à des sujétions exceptionnelles pour faire face à l'épidémie de Covid-19	p.49
1007-3002-4005	Rapport d'engagement du Département dans l'Économie Sociale et Solidaire	p.38
1008-3005	Point d'avancement sur la stratégie départementale d'Inclusion Numérique	p.39

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative

6001	Politique culturelle en Lot-et-Garonne	p.56
6002-4007	Préserver le tissu associatif départemental dans les domaines du sport et de la Citoyenneté	p.56
6003-3003	Augmentation de la participation du Département au capital de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) de la Base du Temple-sur-Lot	p.38

Commission Développement durable et citoyenneté

4003	Politique en faveur du développement durable	p.59
4004	Fédérer autour des missions de bénévolat et de citoyenneté	p.59
4005-3002-1007	Rapport d'engagement du Département dans l'Économie Sociale et Solidaire	p.38
4006-7001	Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique : rapport d'information	p.48
4007-6002	Préserver le tissu associatif départemental dans les domaines du sport et de la Citoyenneté	p.56

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8004	Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses Réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières	p.61
8005	Tableau des effectifs au 1er janvier 2020	p.65
8006	Formation des conseillers départementaux : bilan 2019	p.65
8007-1005	Rémunération, indemnités et allocations versées aux assistants familiaux Départementaux	p.49
8008-1006	Instauration d'une prime exceptionnelle pour les assistants familiaux départementaux soumis à des sujétions exceptionnelles pour faire face à l'épidémie de Covid-19	p.49

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9003	Nouvelles modalités d'application du régime d'aide « Gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases utilisés par les collèges publics »p.67
9004	Politique départementale de soutien aux territoires.....p.67
9005	Délégation de compétence à la Présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information de l'Assemblée délibérante.....p.67
9006	Exercice 2019 - Arrêt du compte de gestionp.67
9007	Compte administratif 2019p.67
9008	Affectation du résultat 2019 – Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade.....p.67
9009	Dotations et reprises de provisionsp.67
9010	Présentation du budget primitif 2020 - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés Bâtiesp.67

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 6 ; 18 ;19 ;20,21,22,23,25, 30 31, 32, 34
Mme Séverine BESSON	21
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	20
Mme Nathalie BRICARD	33
M. Marcel CALMETTE	1
M. Pierre CAMANI	24, 32
M. Pierre CHOLET	17 ;18, 30, 31, 32, 33
M. Christian DELBREL	12 à 14 ; 25, 33,
M. Christian DEZALOS	6 à 10 ; 19 ;20
Mme Laurence DUCOS	22, 30
Mme Sophie GARGOWITSCH	26, 28, 29
M. Raymond GIRARDI	22, 32,33,
Mme Christine GONZATO-ROQUES	16
Mme Caroline HAURE-TROCHON	24,25, 33,
M. Joël HOCQUELET	23,24
Mme Catherine JOFFROY	18
Mme Baya KHERKHACH	20 ;21
Mme Laurence LAMY	30, 31
M. Guillaume LEPERS	10 à 12; 22,23,25
M. Alain MERLY	22, 25
M. Fabien DUPREZ <i>Directeur général des Services</i>	30, 31, 33
Maéva LE JOUBIOUX Chef du service logement, urbanisme et développement durable	26, 27, 28,29
M. Mickael MOREAU Directeur de Cabinet	30

BUDGET PRIMITIF 2020

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

La session relative au Budget Primitif 2020 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 3 juillet 2020 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h45 et a été levée à 16h45, avec une interruption de séance de 13h20 à 14h35.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPEERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Mme la Présidente. – Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, chers internautes,

Je constate que le quorum est atteint. Jusqu'au 16 juillet 2020, ce quorum demeure fixé à un tiers des membres présents ou représentés.

La crise sanitaire impose une distanciation physique. C'est la raison pour laquelle un placement inhabituel des élus a été effectué, le placement ayant été opéré par les groupes d'élus. Je vous rappelle que du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans différents points de la salle et que le port du masque est nécessaire si vous devez quitter votre place. Pour les élus situés derrière moi et aux places non équipées de micros fixes, les agents vous donneront le micro dès lors que je vous aurai donné la parole, ce qui est d'ailleurs la règle habituelle.

Il faut désigner un secrétaire de séance. Je propose, si elle le veut bien, Émilie Maillou.

Un envoi complémentaire de rapports complétés ou rectifiés a été effectué le 1^{er} juillet 2020. Cet envoi concerne les rapports suivants : le 3001, « Plan de soutien au tourisme en Lot-et-Garonne – Subvention exceptionnelle au Comité départemental du tourisme – Opération chèque solidarité tourisme en Nouvelle-Aquitaine », un rapport modifié afin de tenir compte des pouvoirs propres des présidents d'exécutif dans l'attribution de subventions aux associations (l'annexe 1 est également retirée) ; le rapport 3002, « Rapport d'engagement du Département dans l'économie sociale et solidaire », qui a été complété d'un cartouche financier rectificatif et d'une suppression de ligne en page 7, car les critères techniques de cet ordre devront être définis si besoin en commission permanente ; et le rapport 3005, « Point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique », puisque depuis l'envoi des rapports, des réunions avec les partenaires ont repris pour replanifier et adapter les actions.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Je sais qu'une motion est déposée par le groupe de la majorité départementale ; elle va vous être distribuée. Y en a-t-il d'autres ? Non.

Je vous propose d'adopter le rapport 8002, « Approbation des débats des sessions consacrées à la décision modificative n° 2 de 2019 et au débat d'orientations budgétaires 2020 ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8002

APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS CONSACREES A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2019 ET AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absent lors du vote :

- Mme Salles (a donné pouvoir à M.Barral)

En préambule de cette session, je tiens à adresser mes félicitations à l'ensemble des candidats ayant remporté le second tour des élections municipales. Tout comme vous, je regrette l'abstention historique qui a marqué ce second tour. Malgré cette faible participation qui doit nous interroger, les candidats élus disposent d'une légitimité démocratique incontestable. Leur victoire les honore, mais les oblige également à s'atteler rapidement aux responsabilités que les électeurs leur ont confiées.

Toujours sur le volet électoral, une rumeur fait son chemin au plus haut sommet de l'État et plusieurs d'entre vous m'ont interpellée sur le sujet. Les élections régionales voire les élections départementales pourraient être reportées. Vous avez tous lu les déclarations du Président de la République dans la presse quotidienne régionale. Il souhaite aller vers plus de différenciation pour donner plus de libertés aux collectivités locales. On ne peut que s'en réjouir. Dès cet été, une grande conférence des territoires devrait s'ouvrir. Sur le report des élections régionales et départementales, le président a parlé de « faux débat ».

Je ne dirai pas les choses ainsi... Je souhaite que toutes les ambiguïtés soient rapidement levées, car aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Une chose est sûre, nos concitoyens ont d'autres préoccupations beaucoup plus urgentes et concrètes.

Notre session budgétaire était initialement prévue pour le 10 avril dernier. Les quatre mois qui viennent de s'écouler ont bouleversé le monde, bouleversé nos vies, impacté notre organisation. Vous le savez, l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a fixé au 31 juillet le délai maximal pour l'adoption du compte administratif 2019 et du budget primitif pour l'année en cours.

Lors de la commission de refondation du 5 juin dernier, j'ai présenté le nouveau calendrier que nous avons défini pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.

Nous avons retenu la date du 3 juillet, car quelques semaines auront été nécessaires à l'administration pour retravailler une épure qui tienne compte de l'impact financier de la crise sanitaire.

Dans la foulée, dès le 24 juillet, nous examinerons la décision modificative n° 1 afin d'intégrer les mesures nationales de soutien annoncées par le Gouvernement et traduites dans la 3^e loi de finances rectificative.

Le processus budgétaire que nous ouvrons aujourd'hui répond donc à une volonté de réactivité, d'efficacité et de sincérité.

Chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire, pendant cette crise sanitaire, le Conseil départemental a été en première ligne. Nous avons pallié de nombreuses défaillances en intervenant le plus souvent au-delà de nos compétences. Face à la menace imminente de la pandémie, nous avons répondu présents pour protéger les Lot-et-Garonnais. Et je veux le dire, nous avons pris toute notre part à l'effort de solidarité nationale. Concrètement, pour gérer cette crise sans précédent, le Département a mobilisé en urgence 2,5 millions d'euros : 1,1 M€ via nos interventions directes auxquels s'ajoute 1,4 M€ de soutien financier aux acteurs de terrain. Christian Dezalos y reviendra dans quelques instants et vous détaillera l'ensemble des mesures que nous avons prises.

Un motif d'optimisme d'abord. En Lot-et-Garonne, le confinement a porté ses fruits. Des vies ont été perdues, c'était malheureusement inévitable et mes pensées les plus sincères vont aujourd'hui aux familles des victimes et à leurs proches. Toutefois, le taux de mortalité lié au Covid-19 est 3 fois inférieur à la moyenne régionale et 14 fois inférieur à la moyenne nationale.

Pour autant, le bilan économique et social de la crise sanitaire est préoccupant et les perspectives de redressement au second semestre ne permettront pas de rattraper les pertes des six premiers mois de l'année. Au plan national, le produit intérieur brut devrait reculer de 10 à 11 % selon les estimations. En Lot-et-Garonne, début mai, l'activité avait reculé de 29 % et, au 3 juin, plus de 6 000 établissements lot-et-garonnais avaient sollicité une mesure de chômage partiel ou son équivalent.

Après le choc économique viendra le choc social. Nous le savons, il est, lui aussi, inévitable. Et là encore, à travers nos compétences notamment dans le champ de l'insertion et de la protection de l'enfance, le Département sera très rapidement et très directement impacté.

Un simple chiffre : avec une récession de 2,9 %, le nombre des bénéficiaires du RSA a progressé de 9,7 % en 2009 et de 12,8 % l'année suivante.

La simple comparaison donne le vertige. Il faut rester prudents face à l'avenir, rester mobilisés et offensifs. C'est tout le sens du budget que je vous sou mets aujourd'hui.

Mobilisés, nous l'avons été dès le premier jour de la crise sanitaire. 860 agents départementaux ont poursuivi leur activité en présentiel ou en télétravail pour assurer les missions du service public. Dès le 13 mai, 75 % des agents étaient opérationnels. À partir du 2 juin, lors de la phase 2 du déconfinement, nous avons réussi un retour progressif à la normale en visant à la fois un retour des agents sur leur lieu de travail et la protection des plus vulnérables. Cette crise nous aura permis d'expérimenter le télétravail à grande échelle et, de l'avis de tous, c'est un succès. 500 postes ont été équipés en un temps record et, grâce à cette prouesse humaine et technologique, aucune mission essentielle n'a été interrompue. C'est pourquoi je souhaite que nous allions plus loin en définissant un cadre précis pour l'exercice du télétravail. Je parle sous le contrôle de Marie-France Salles, j'ai demandé à la commission des Ressources humaines de faire des propositions d'ici l'automne pour aboutir à une charte du télétravail qui sera soumise à l'assemblée départementale.

Mobilisés pour assurer la continuité des services publics départementaux. Mobilisés aussi pour protéger les Lot-et-Garonnais au plus fort de la crise du coronavirus. Je l'ai dit, nous avons pris des initiatives, au-delà de nos compétences, notamment pour pallier les défaillances de l'État central. Si nul ne peut objectivement nier les dysfonctionnements constatés au niveau national, je tiens à saluer par contre les services de l'État au niveau local, qui ont accompli un travail remarquable avec des moyens limités et bien souvent malgré des directives contradictoires voire inapplicables... Je retiendrai une seule chose : si certains en doutaient encore, le Conseil départemental a prouvé son utilité.

Oui, nous avons été utiles en achetant et en distribuant près d'un million de masques aux agents départementaux, aux collégiens, aux professionnels du secteur médico-social, aux professionnels de santé, aux communes et aux EPCI. Parce que protéger ceux qui en avaient le plus besoin était notre priorité absolue, nous avons consacré 900 000 euros aux équipements de protection.

Parce que l'État s'est montré incapable de fournir des masques en nombre suffisant, nous avons proposé aux communes et aux intercommunalités de coordonner leurs commandes. 470 000 masques ont été commandés en trois phases pour un montant de 557 000 euros.

Un Département utile, tout le monde le reconnaît désormais. Un Département solidaire aussi et permettez-moi d'y revenir, car, là, nous sommes au cœur de nos compétences.

Notre collectivité n'a eu qu'un seul mot d'ordre : ne laisser personne sur le bord du chemin et faire en sorte que le Conseil départemental soit un filet de sécurité pour tous les Lot-et-Garonnais touchés par la crise sanitaire.

Depuis le mois de mars, 9,2 millions d'euros ont ainsi été versés sans interruption aux bénéficiaires des allocations de solidarité. Sur le fondement de l'ordonnance du 25 mars 2020, les droits ouverts pour la Prestation Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu Solidarité Active (RSA) ont été prolongés de six mois. Je salue ce répit offert à nos concitoyens les plus fragiles et les plus vulnérables.

Vous le savez, la crise sanitaire a révélé l'importance de nos filières agricoles et agroalimentaires. Nous devons les conforter, car en temps de crise, elles sont vitales. Le 30 avril, nous avons adopté, en concertation avec les acteurs locaux, la possibilité de cumuler le RSA avec des revenus issus du travail agricole. J'estime que c'est une réelle innovation en matière d'insertion qui vise à la fois à faciliter les recrutements dans les filières et qui encourage le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Depuis, un travail a été mené en lien avec nos partenaires. La plateforme Job 47 a également été mobilisée. Nous devons approfondir cette démarche, car elle constitue, je crois, une réelle opportunité. Les résultats sont, de l'aveu même du président de la chambre d'Agriculture, encourageants, mais il nous faudra transformer l'essai.

Cette crise a également révélé un profond besoin de simplification notamment des procédures et des chaînes de décision administrative. C'est un enseignement que nous devons tirer. Le 6 avril dernier, j'ai donc écrit aux services et aux structures d'aide à domicile pour leur indiquer qu'il n'y aurait pas de modulation des paiements en fonction de l'activité et que nous faciliterions la transmission des justificatifs.

J'évoque les services d'aide à domicile. Ils ont été particulièrement éprouvés au plus fort de cette crise. Cela pose la question de l'attribution de primes exceptionnelles à tous les personnels exposés au coronavirus et qui ont pris des risques pour assumer leurs missions. Je le dis sans détour, ces primes sont parfaitement légitimes. Mais il y a actuellement un problème de méthode et un problème de fond.

Sur le fond, tous les personnels concernés doivent pouvoir y prétendre, agents des services d'aide à domicile, mais, dans ce cas, également agents des établissements sociaux et médico-sociaux. Je refuserai toute forme d'injustice catégorielle ou territoriale.

Sur la méthode, le bât blesse. Nous avons chiffré cette mesure en Lot-et-Garonne. Nous arrivons à environ 3,6 millions d'euros, soit plus que le budget dépensé à ce jour en actions directes ou indirectes. Aujourd'hui, il n'est pas envisageable que le Département contribue à la prise en charge d'une prime tant que l'État ne s'est pas engagé à compenser intégralement les pertes de fiscalité.

Le système d'avance remboursable proposé dans le cadre du plan de soutien aux collectivités ne règle en aucun cas le mur financier devant lequel se trouvent les Départements.

C'est facile pour l'État de se montrer généreux avec l'argent des autres. Il est temps que le vieux principe de « qui décide paie et qui paie décide » soit réaffirmé.

C'est ce que j'ai fait dans un courrier que j'ai récemment adressé au Premier ministre. J'ai également soulevé cette question auprès de Jacqueline Gourault et d'Olivier Véran vendredi dernier en présence de cinq autres présidents de Département.

Enfin, deux secteurs doivent être au cœur de nos préoccupations dans les semaines et les mois à venir tant ils sont exposés aux conséquences de cette crise sanitaire.

C'est d'abord tout le secteur de la protection de l'enfance. Deux impératifs : soutenir les professionnels confrontés à une augmentation des situations préoccupantes et faire en sorte d'éviter à tout prix les ruptures de placement.

C'est ensuite le secteur de la culture au sens large. Sur ce plan, nous avons veillé pendant le confinement à promouvoir l'accès à la culture pour tous avec la Médiathèque et les Archives départementales. Mais plus encore, je tiens ici à réaffirmer le partenariat privilégié que le Département entretient avec les acteurs culturels sur le terrain. Plus que jamais, ils ont besoin de se sentir soutenus. Et nous, nous avons besoin d'eux pour retrouver l'optimisme d'une vie normale !

Présentation d'un diaporama (cf p.68)

Mesdames et Messieurs, les trois diapositives projetées derrière moi résument de manière non exhaustive le rapide bilan de gestion de la crise que je vous ai présenté.

Très sincèrement, je crois que durant cette période difficile, le Conseil départemental a fait beaucoup mieux que tenir son rang.

Certes, nous devons tirer des enseignements de la pandémie afin d'adapter ou de moderniser certaines procédures, de faire évoluer certaines de nos pratiques.

Pour autant, objectivement, durant cette crise, le Département a été un acteur incontournable, s'adaptant, innovant, anticipant, fédérant et bien souvent se substituant à d'autres acteurs locaux.

Cette réactivité et cette efficacité, le Département le doit beaucoup à ses agents, dont je veux, en votre nom à tous, à nouveau saluer le professionnalisme et l'engagement.

Nous avons su gérer la crise, mais il nous faut désormais préparer l'avenir.

En effet, de simples mesures d'accompagnement ne suffiront pas. Nous devons activer tous les leviers à notre disposition pour aider au redressement de la situation. Ce budget est donc un budget combatif, mais responsable.

Pour réussir cette stratégie du redressement que j'appelle de mes vœux, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes et mobiliser nos propres ressources et nous devons les mobiliser efficacement.

C'est pourquoi il vous est proposé d'adopter un programme d'investissements à hauteur de près de 72 millions d'euros, destiné à faciliter la reprise des chantiers interrompus par la crise. De nombreux projets étaient prêts à démarrer, nous devons être au rendez-vous pour les financer. Nous travaillons également avec la Région, les communautés d'agglomération et communautés de communes afin que l'État finalise rapidement un Contrat de Plan Etat Région (CPER) fort et ambitieux qui pourrait participer à la relance économique et voir l'accélération de certains dossiers locaux.

Le soutien aux territoires, ce ne sont pas seulement des dépenses d'infrastructures, aussi importantes soient-elles. C'est être aussi aux côtés des acteurs du terrain au moment où ils en ont le plus besoin. C'est ce que nous avons fait en attribuant 8 millions d'euros prévus par nos régimes d'aides aux associations lot-et-garonnaises. C'est une action concrète pour soutenir les 8 000 associations du Département. Plus de 1 000 d'entre elles emploient environ 10 000 salariés.

Au-delà de ces mesures de soutien que je qualifierai de « classiques », j'ai souhaité déployer un fonds de soutien exceptionnel pour les secteurs les plus particulièrement touchés par cette crise, des secteurs qui relèvent de nos compétences légales bien entendu.

J'ouvre d'ailleurs une parenthèse en soulignant que les collectivités qui ont engagé des investissements en dehors de leurs champs de compétences ont été systématiquement sanctionnées par le contrôle de légalité. Agir efficacement, ce n'est pas se contenter d'effets d'annonce, car au final tout le monde est perdant. Parenthèse refermée.

Notre plan, finalisé après un échange que j'ai souhaité dans le cadre de la commission de refondation, se veut donc réaliste et respectueux des dispositions légales.

D'un montant global de 1,4 million d'euros, nous le concentrons sur les trois secteurs prioritaires du tourisme, du tissu associatif et de l'économie sociale et solidaire. Il comprend également un volet « investissement » de 400 000 euros pour soutenir les investissements « innovants » des communes et intercommunalités.

Ce plan a été concerté avec les acteurs locaux concernés. Il répond véritablement aux besoins exprimés sur le terrain.

Trois secteurs clés. Trois plans sur mesure qui respectent nos engagements en faveur d'une relance intelligente, durable et inclusive.

J'ajoute que nous avons décidé, lors de la dernière Conférence des Territoires, de mener un travail de coordination avec les EPCI pour peser dans la négociation du futur CPER. Nous y reviendrons si vous le souhaitez.

Ce budget pour 2020 est donc combatif. Il est aussi responsable.

Être responsables, c'est réaffirmer les engagements que nous avons pris ensemble lors du débat d'orientations budgétaires. J'en rappelle les principes :

D'abord la stabilité fiscale. Ensuite une politique d'investissements qui répond aux attentes des Lot-et-Garonnais dans les secteurs prioritaires de l'éducation, des infrastructures routières et numériques et du développement social. 72 millions d'euros sont sur la table. Nous poursuivrons aussi notre politique de désendettement pour limiter le recours à l'emprunt. Cela suppose de continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Face à la crise qui nous attend, rien ne serait pire que de disperser nos actions, que de relâcher nos efforts. C'est bien là toute la difficulté. Nous sommes sur le fil du rasoir. Pour y parvenir, je suis convaincue que nous devons rester fidèles à nos engagements et c'est pourquoi je vous propose un budget bâti autour de trois « familles » d'actions prioritaires.

Les solidarités humaines et territoriales forment cette première famille. C'est notre ADN. Les politiques d'inclusion numérique, d'insertion sociale et professionnelle, la protection de l'enfance, le schéma de l'autonomie avec en arrière-plan la loi « Grand Âge et Autonomie » attendue avec impatience sont autant de chantiers que nous poursuivrons en 2020, car ils touchent au quotidien des Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie.

Sur le volet des solidarités territoriales, il y aura ce nouveau régime d'aide en faveur des projets innovants portés par le bloc communal. Il y aura aussi la poursuite de l'aménagement numérique du territoire pour atteindre la couverture intégrale du Lot-et-Garonne d'ici juin 2024, comme le prévoit l'accord AMEL. (*Appel à Manifestation d'Engagements Locaux*)

Notre seconde priorité, c'est la transition écologique et énergétique. La crise du Covid nous oblige à repenser nos modes de consommation, de production et notre rapport à la nature. Mais si nous voulons que ce nouveau modèle suscite l'adhésion de nos concitoyens, nous devons le construire en partant du terrain. La mission d'information et d'évaluation qui poursuivra ses travaux jusqu'à l'automne prochain, a déjà recensé de nombreuses initiatives locales qui fonctionnent. Nous devons tirer tous les enseignements de la mission pour traduire ensuite en actions les préconisations rendues par la mission.

Pour terminer, la troisième priorité que j'affirmais devant vous il y a un peu plus d'un an, c'est l'initiative citoyenne. Là encore, la crise sanitaire nous a montré les limites d'un système trop centralisé, trop jacobin, coupé du terrain. Cela me conforte dans l'idée d'approfondir davantage notre politique en faveur de la démocratie participative. Le lancement du vote du budget participatif constitue une étape, mais rien, je l'espère, ne pourra arrêter la dynamique que nous avons initiée, comme l'investissement et la qualité du travail du Conseil consultatif citoyen qui, un peu à l'image de la Convention citoyenne pour le climat, travaille actuellement à ma demande à une contribution sur les mesures « post-Covid » pouvant être prises. En accord avec les responsables de la Mission d'Information et d'Évaluation sur la Transition Écologique et Énergétique (MIETEE), ils seront également associés au travail de la mission.

Mes chers collègues, les moments de crise sont aussi des moments de doute. Notre institution a fait la preuve de sa solidité au plus fort de la crise du coronavirus. Demain, je souhaite qu'elle soit un point de repère et de confiance pour tous les Lot-et-Garonnais qui auront besoin de nous. Je souhaite qu'elle soit un moteur du redressement économique et social. C'est tout le sens du budget d'anticipation que je vous sou mets aujourd'hui.

Monsieur Dezalos, je vous donne la parole afin que nous présentiez les grandes lignes de ce budget primitif 2020. Les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

Présentation d'un diaporama (cf p70)

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous allons passer à la présentation du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020. Vous savez que le « en même temps » est à la mode : eh bien nous allons y sacrifier en présentant pour la première fois ces deux documents importants. Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère tout à fait particulier de cette année, y compris sur le plan budgétaire, puisque vous le savez, nous avons débattu de nos orientations budgétaires au mois de février, et c'est près de cinq mois plus tard que nous allons voter le budget. Par ailleurs, nous sommes au milieu de l'année 2020 et je rappelle qu'un budget est en principe un document prévisionnel : or là, nous sommes déjà sur un exercice budgétaire qui est plus que largement entamé. Ce budget va être présenté dans une version actualisée par rapport à ce que nous avons esquissé au moment de notre débat d'orientations budgétaires. Cette version proposée aujourd'hui à votre approbation comportera les impacts de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, que nous mesurons. Nous les avons déjà évoqués, il s'agit de toutes les dépenses qui ont été engagées pour assurer d'une part la continuité du service public départemental, pour faire face à la crise en termes de fourniture de masques, de gel, aux collégiens, à la population, à nos agents bien entendu. Nous savons ce que cela a coûté jusqu'à présent et donc nous intégrons cette dépense imprévue à l'origine dans notre budget. Nous introduisons aussi la réorientation de certaines propositions initiales pour financer un plan de soutien départemental, dont la Présidente vient de vous parler. Voilà pour la philosophie d'ensemble de ce budget.

Nous allons présenter ce budget en deux étapes et je vais expliquer les raisons pour lesquelles nous vous le proposons de cette façon, après avoir réuni la commission de refondation. Nous avons échangé là-dessus.

La stratégie qui a été retenue est de présenter à l'assemblée aujourd'hui un projet de budget primitif qui, encore une fois, s'appuie largement sur le constat de la situation financière du Département en début d'exercice 2020, une situation tout à fait favorable pour ce qui est de tous les indicateurs financiers. La stratégie consiste aussi à isoler tout l'impact financier et budgétaire de la crise sanitaire, isoler ces dépenses et ces pertes de recettes dans un document qui sera une décision modificative, la DM1, que nous serons amenés à analyser et à voter le cas échéant le 24 juillet prochain. Nous les isolons pour des raisons techniques d'abord. À ce jour, nous n'avons pas une évaluation précise des conséquences financières et budgétaires de la crise.

Nous savons que nous serons impactés sur nos ressources, en particulier sur l'une d'entre elles qui est importante, les droits de mutation à titre onéreux (les « frais de notaire » comme on dit parfois). Ce sont des ressources importantes pour le Département, qui représentaient – vous le verrez tout à l'heure au compte administratif 2019 – 42 M€, soit à peu près 10 % de notre budget total, donc vous voyez que c'est très important. Or aujourd'hui, nous savons que nous serons impactés parce que pendant trois mois il ne s'est pas produit de transactions immobilières, foncières, pas d'actes constatés par les notaires, et par conséquent pas de droits de mutation pour les collectivités, en particulier pour le Département. Espérons que nous en saurons un peu plus le 24 juillet, mais là nous apprécions mal tout cela, comme nous apprécions mal pour l'instant les conséquences sociales, notamment sur nos dépenses de RSA. Ces conséquences seront visibles et sans doute douloureuses sur l'exercice 2021. Mais sur l'exercice 2020, nous ne savons pas trop. Nous suivons évidemment, mois après mois, l'évolution du RSA, mais pour l'instant les conséquences que l'on peut connaître sont plus liées à la réforme de l'assurance chômage qu'à l'impact de la crise sanitaire.

Un troisième élément d'incertitude à ce jour est l'attitude du Gouvernement et de l'État. L'État dit qu'il va compenser et soutenir les collectivités locales. Le Premier ministre a parlé d'un plan de soutien d'une ampleur inédite, un plan massif. Mais dans la réalité, ce qui est avancé aujourd'hui – nous aurons sans doute des précisions dans les jours et les semaines à venir –, c'est, comme l'a rappelé la Présidente, une avance remboursable. Une avance remboursable n'est pas une compensation, comme on était en droit de le penser. Il s'agit simplement d'une avance de trésorerie que nous aurons à rembourser lorsque les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) retrouveront un rythme de croisière et produiront des ressources conséquentes.

Voilà les deux raisons pour lesquelles nous procédons de cette façon : une raison technique, liée à la connaissance de l'impact financier et budgétaire, et une raison politique aussi, puisque nous souhaitons pouvoir vraiment disposer d'un document qui isole parfaitement cet impact et qui nous permette d'aller devant les représentants de l'État, dont le préfet. Le Premier ministre avait dit qu'il soutiendrait de façon très forte les collectivités, et la formule qui est retenue est une avance remboursable. Quand nous devrons rembourser, nous serons confrontés aux conséquences sociales et économiques de la crise. Ce que nous demandons, comme tous les autres Départements, c'est quelque chose de plus pérenne dans le soutien aux collectivités, qui soit une véritable compensation et pas seulement une avance de trésorerie. Mais pour l'instant, force est de constater que c'est plutôt mal parti, parce que l'État semble aujourd'hui cramponné à cette doctrine de l'avance remboursable.

Nous abordons maintenant le compte administratif de 2019, qui met en évidence les marges financières du Département en début d'exercice, avec des indicateurs sur l'exercice 2020 qui sont en tout point favorables. L'indicateur primordial est l'épargne brute, qui découle de la différence entre les recettes et les dépenses, c'est-à-dire que si l'on a un niveau de recettes élevé et si l'on arrive à maîtriser nos dépenses, on dégage une épargne brute, qui est absolument essentielle, d'une part pour rembourser nos annuités de dettes, mais également pour faire face au besoin d'autofinancement. Cette épargne brute atteint un niveau très élevé, de près de 50 M€. C'est le niveau le plus élevé de ces dix dernières années. L'épargne nette est ce qui reste lorsqu'on a remboursé l'annuité en capital de la dette et ce qui permet l'autofinancement. Là aussi, nous sommes à un niveau très élevé.

Un autre indicateur habituel est la capacité de désendettement, qui revient à savoir en combien d'années la collectivité serait en capacité de rembourser son stock de dettes si elle consacrait la totalité de son épargne brute à cela. Selon cette mécanique, il nous faudrait, à l'issue de l'exercice 2019, très exactement cinq ans, ce qui est vraiment un niveau de capacité de désendettement qui est très favorable. Je rappelle que c'est notre situation au 31 décembre 2019, avant la crise.

Nos recettes de fonctionnement évoluent de façon favorable, de 1,9 %. Je ne vais pas vous détailler la répartition de ces recettes : recettes fiscales, avec fiscalité directe ou fiscalité indirecte, toutes les dotations, les participations, etc. Retenez peut-être quelques chiffres significatifs, par exemple qu'en recettes fiscales le foncier bâti représentait 96,8 M€ en 2019. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que vous savez qu'à partir de l'an prochain ce foncier bâti sera transféré aux communes pour compenser la perte des produits de taxe d'habitation et qu'en contrepartie les Départements seront dotés d'une fraction de TVA, avec tous les problèmes que cela pose sur la nature de ce produit fiscal. Le foncier bâti, le dernier levier fiscal dont dispose le Département et qu'il perdra l'an prochain, représente donc une somme importante, de plus de 96 M€. Vous avez la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, à plus de 14 M€, les DMTO à 42,8 M€ et toutes les autres ressources. S'agissant des DMTO, le graphique vous montre l'évolution très forte ces dernières années, notamment entre 2018 et 2019 : vous voyez une progression de 7,9 %. Cette ressource est tout à fait dynamique, et elle va être impactée principalement par la crise sanitaire. Voilà pour les recettes.

Si l'on dégage une épargne brute, je vous l'ai dit, c'est parce qu'on peut disposer de recettes significatives, mais également parce qu'on maîtrise l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses évoluent de 0,45 % de l'exercice 2018 à l'exercice 2019. C'est évidemment très favorable. Je vous rappelle que le pacte de Cahors, c'est-à-dire l'encadrement de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement imposé par l'État, que nous n'avons pas signé, mais auquel nous avons décidé de souscrire, a été parfaitement respecté sur la première année, avec une évolution de 0,9 %, alors que nous devons rester en deçà de 1,14 %. Vous voyez que pour la deuxième année consécutive nous sommes dans les clous. Nous poursuivons la maîtrise des charges de gestion.

L'élément important dans cette stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement est la stagnation, un peu exceptionnelle, des dépenses sociales. Celles-ci représentent 67 % de notre budget de fonctionnement. Elles évoluent souvent à la hausse pour des raisons qui nous échappent, parce que le Département ne maîtrise pas l'évolution du nombre de chômeurs ou le vieillissement de la population. Nous sommes dans une phase où, fort heureusement, ces dépenses sociales sont à un niveau constant. Vraisemblablement, à partir de l'an prochain, notamment sur le RSA, ces dépenses évolueront. Mais en tout cas, pour 2019, nous sommes dans cette stabilité.

Nous rappelons que nous avons fait un effort particulier en direction du monde associatif, avec une progression de 1,8 %, que les charges financières baissent parce que nous sommes dans une démarche de désendettement, que notre stock de dettes a perdu 10 M€ entre 2018 et 2019 (nous étions à 261 M€ de dettes, nous sommes à 251 M€). Par conséquent, les intérêts de la dette baissent aussi, de 4 %. Nous sommes dans les clous du fameux pacte de Cahors.

Les investissements en 2019 se sont situés à un niveau très important, de 46 M€, auxquels il faut ajouter les restes à réaliser à hauteur de 15 M€, ce qui a permis d'investir à raison de +4 % par rapport à 2018, avec le poste très important des routes, des voies navigables et des pistes cyclables, avec des investissements pour l'attractivité du territoire, avec le premier versement de la contribution départementale au Center Parcs, avec le plan collèges (7,5 M€ en 2019, mais je vous rappelle que ce plan pluriannuel va se situer à plus de 75 M€, un engagement très fort pris par le Département), et avec le soutien au déploiement des infrastructures numériques. Voilà, brossé à grands traits, l'investissement en 2019.

Pour finir sur 2019, le financement des dépenses d'équipement reste dans une démarche de désendettement. Il y a une petite erreur sur la ligne en rouge. L'encours de dette s'élève à 251 M€ au 31/12/2019, mais il diminue de 10 M€ : encore une fois, nous passons de 261 à 251 M€.

Quant à l'indicateur de capacité de désendettement, qui était en 2018 de six ans, il est passé à cinq ans.

Un chiffre pour dire qu'il nous faut avoir la volonté de poursuivre dans cette voie du désendettement : le ratio indique une dette de 733 € par habitant, alors que la moyenne de la strate est à 576 €. Il n'y a pas de gap important, mais nous sommes toutefois au-dessus de la moyenne. Il nous faut alléger, autant que faire se peut, le poids de la dette.

Nous abordons 2020, un budget volontaire, réaliste et responsable, sans oublier que si nous partons d'indicateurs et de fondamentaux très favorables, la situation est fragile en raison de la crise sanitaire et de la disparition du dernier levier fiscal à partir de 2021. Le budget s'établit à 439,6 M€ en fonctionnement et investissement ; vous voyez le poids respectif de ces deux grands postes : un peu plus de 342 M€ de dépenses de fonctionnement, 97 M€ de dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement est en progression de 1,2 % par rapport à 2019. La différence entre les recettes (382 M€) et les dépenses (342 M€) permettra de dégager une épargne brute assez voisine de ce que nous avons constaté tout à l'heure pour 2019, c'est-à-dire de plus de 39 M€. Je ne vais pas trop entrer dans le détail de la mécanique des reports, mais le niveau global d'autofinancement se situerait à un peu plus de 54 M€. Il permettrait de rembourser le capital de la dette, de prendre en compte l'autofinancement net de l'exercice et celui pour la couverture des besoins de financement d'investissements de l'exercice passé. Vous avez les chiffres. Retenez que, prévisionnellement, nous serions sur une épargne de près de 40 M€ et que nous aurions une capacité de désendettement remontée à six ans.

2020, pas de hausse du taux de foncier bâti. Je vous rappelle que nous sommes à 27,33 % de taux du foncier bâti, que nous ne touchons à rien là-dessus. Vous avez le pendant de ce que nous avons vu tout à l'heure pour le compte administratif, avec le détail des différentes recettes dont pourrait disposer le Département, des recettes à hauteur de 382 M€, avec une progression de 2,4 %, qui résulte de deux ou trois éléments. Le principal est l'évolution des bases du foncier bâti, à hauteur de 2,1 %, ce qui comprend à la fois la revalorisation forfaitaire par l'État des bases et la progression physique de ces bases, c'est-à-dire de nouvelles constructions, de nouveaux aménagements. Nous perdrons cette dynamique à partir de 2021, puisque ce sera remplacé par une fraction de TVA. Il y a une régularisation exceptionnelle sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et l'évolution de DMTO, que nous mettons à 41 M€, soit une progression de BP à BP (au compte administratif de 2019 nous avons constaté 42 M€). Vous voyez que nous restons raisonnables, tout en sachant que nous serons impactés sur ce poste par la crise sanitaire.

Un mot sur la péréquation horizontale : nous n'allons pas rentrer dans les détails, mais sachez qu'à partir de 2020 est mis en place un fonds globalisé de péréquation horizontale, qui se substitue à trois fonds de soutien qui existaient auparavant. Cette péréquation est aussi sujette à caution, parce qu'elle est interdépartementale. Il y a la péréquation verticale, mais celle-ci est la péréquation horizontale, ce qui veut dire qu'on reventile des ressources de DMTO des Départements qui perçoivent plus que la moyenne sur les Départements qui sont plus mal dotés en DMTO, et c'est notre cas. Mais ce système de péréquation ne vaut que s'il est alimenté. Or, tous les Départements seront impactés. Un Département comme notre voisin de Gironde, qui est un très gros contributeur à ce type de fonds, est très fortement impacté lui-même, ce qui lui pose des problèmes. Par conséquent, cette péréquation horizontale pourrait être remise en cause également.

Nous estimons les dépenses à 342 M€, en intégrant les dépenses liées à l'état d'urgence, le plan de soutien départemental qui a été développé par la Présidente tout à l'heure dans les trois secteurs du tourisme, de l'économie solidaire et sociale et dans le secteur associatif. Vous voyez les progressions dans le secteur social, les dépenses de personnel, la baisse des frais financiers. Vous avez tous les détails, on y reviendra si vous voulez tout à l'heure.

En matière de politique d'investissement, dans les circonstances que nous connaissons, bien entendu qu'une collectivité comme la nôtre, dans le cadre de ses compétences qui sont limitées notamment sur le secteur économique, a non seulement le devoir, mais également la volonté très clairement affichée de soutenir la reprise, de permettre la relance de l'activité économique, car c'est essentiel. Vous voyez que le Département est engagé à hauteur de plus de 71 M€ globalement. Il est absolument fondamental que le Département puisse assurer tous les chantiers qui sont dès à présent en cours. Nous avons maintenu bien sûr les engagements pris dans le cadre notamment du programme pluriannuel d'investissement pour permettre aux entreprises et à tous les acteurs d'engager les chantiers, les programmes tel qu'ils étaient prévus et même au-delà, de façon encore une fois à servir la relance de l'activité économique.

Je ne détaille pas tous ces secteurs, toutes les politiques qui sont engagées dans cette voie.

Ce financement des dépenses se poursuit avec la volonté de rester dans une démarche de désendettement. Le programme de dépenses d'équipement s'élève à 56 M€, auxquels s'ajoutent les 15 M€ de report de restes à réaliser. Ce programme peut se mener avec un recours à l'emprunt qui serait limité à un peu plus de 18 M€, soit un tiers du besoin de financement. Cette proportion est très favorable, mais tout cela sans prise en compte de ce qui va nous tomber dessus avec la crise sanitaire en termes de perte de ressources et de dépenses nouvelles en fonctionnement. Nous serions sur une capacité de désendettement de six ans, je vous l'ai dit. Tout ceci est assez vertueux.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Nous traversons évidemment une crise sanitaire qui va se traduire par un effondrement de nos recettes ou en tout cas une baisse sensible de nos recettes et une envolée sans doute de dépenses sociales. Nous allons donc être confrontés de nouveau – parce que depuis quelques années nous ne connaissions plus cela, mais nous allons sans doute y revenir – à ce fameux effet de ciseaux, ce resserrement entre les dépenses et les recettes. La Présidente a insisté, avec raison, sur le fait que cette crise a mis en évidence combien la collectivité départementale était une collectivité de proximité, de réactivité, de solidarité et de soutien immédiat à la population et aux acteurs locaux. Il faut faire valoir tout cela auprès de l'État pour qu'il soutienne notre Département comme tous les autres Départements. C'est l'enjeu de ce qui va se passer maintenant dans les relations avec l'État.

Si vous le permettez, je termine en saluant les services du Département qui ont travaillé à cette préparation budgétaire dans un contexte difficile d'évaluation et d'anticipation. Tous les services ont été mobilisés là-dessus, sous la houlette du directeur général des services, Fabien Duprez. Merci à vous et merci plus particulièrement, en ce qui me concerne, à Marie-Hélène Himber, directrice des finances, et à son service pour le travail qui a été accompli et qui continuera de l'être dans les mois à venir.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Dezalos. Je vous remercie pour cette présentation très claire et très précise. Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Madame la Présidente, chers collègues, je suis particulièrement heureux de tous vous retrouver physiquement après ces mois d'échanges dématérialisés et de réunions en visioconférence. Permettez-moi d'adresser mes félicitations républicaines à l'ensemble des maires qui ont été élus dans le département à l'issue des élections municipales ces dernières semaines, que ce soit à l'issue du premier tour ou à l'issue du second tour dimanche. J'adresse mes félicitations plus particulières à nos collègues ici présents, élus ou réélus maires et conseillers municipaux. J'ai une petite pensée émue et affectueuse pour notre secrétaire général de groupe qui a brillamment remporté les élections à Vic-Fezensac dans le Gers.

Mais, chers collègues, cette session budgétaire intervient au terme d'une période toute particulière. La crise sanitaire et son lot de peurs et d'angoisses semblent s'éloigner progressivement, mais laissent encore beaucoup de stigmates dans notre population. Il aura fallu beaucoup d'énergie et d'inventivité à tous les niveaux, tant pour les acteurs privés et les associations que pour les collectivités afin de faire face à un confinement inattendu et aux conséquences qui en ont découlé.

Les Lot-et-Garonnais se sont montrés unis et solidaires et se sont révélés particulièrement responsables et créatifs. Nous pouvons être très fiers de notre territoire. Chacun à son niveau a fait son possible pour surmonter la crise sanitaire. Nombreux sont ceux qui ont continué à travailler au service des autres. Nous devons leur en être reconnaissants. Les agents de notre collectivité y ont d'ailleurs contribué et je tiens à les remercier.

Cette crise sanitaire et le confinement laissent aujourd'hui malheureusement place, comme c'était prévisible, à une crise sociale et économique sans précédent. Même si la prudence et la vigilance doivent absolument rester de mise, il nous faut maintenant affronter les conséquences économiques et sociales qui résultent de cette dramatique période. Il est indispensable de tirer les leçons de la crise et de garder le meilleur de ce qui s'est développé dans notre territoire.

Ainsi nous faut-il anticiper les crises de demain en adaptant nos modes de fonctionnement, renforcer nos efforts pour lutter efficacement contre la fracture numérique, pérenniser la mobilisation et les initiatives citoyennes qui sont apparues. Nous devrions d'ailleurs déjà être dotés d'une plateforme RSA Bénévolat. Il nous faut également accompagner les producteurs lot-et-garonnais qui le souhaiteraient pour leur permettre de maintenir et développer la vente en circuit court. L'agriculture est la grande oubliée des annonces de votre majorité, et c'est bien dommage. C'est également de l'économie et c'est bien l'une de nos compétences. Non, tout ne va pas bien dans le monde agricole, et oui, les agriculteurs ont besoin qu'on les aide à adapter et pérenniser leurs bonnes pratiques. Que proposez-vous pour les accompagner alors que tant de choses sont à développer pour répondre aux enjeux soulevés par la crise ?

Préparer l'avenir, c'est également anticiper les problématiques des mois et des années qui s'annoncent. Chaque échelon doit apporter sa contribution dans la relance de l'activité : l'État, la Région, les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes et évidemment le Conseil départemental. De par ses compétences, et sa place dans l'organisation territoriale, notre collectivité est un échelon de proximité essentiel. Nous devons donc impérativement répondre présents aujourd'hui pour permettre au Lot-et-Garonne de se relever et de protéger les Lot-et-Garonnais des conséquences économiques et sociales de cette crise. Il s'agit là d'impulser une nouvelle dynamique économique dans le territoire et d'assurer plus que jamais notre rôle en matière de solidarité.

En ce qui concerne la dynamique attendue, nous avons souhaité contribuer très tôt, et c'est dans un esprit constructif que notre groupe vous a transmis il y a quelques mois une proposition de plan de relance. Or, si nous pouvons nous réjouir de certaines annonces et de la parution de très belles affiches touristiques, nous attendons toujours une réponse plus percutante.

Certes, la mise en place du dispositif du cumul RSA et activité saisonnière est une très belle nouvelle. Mais dans les faits, nous devrions intervenir davantage, à notre manière et à d'autres niveaux, pour accompagner les acteurs économiques. Que proposez-vous réellement pour limiter la casse qui s'annonce ? Je le répète, même sur les questions agricoles, alors que c'est notre compétence, vous êtes absents.

Nous concevons tout à fait les conséquences budgétaires et financières que cela représente pour notre collectivité, et vous savez quel est le sérieux de notre équipe sur ces questions. Nous voyons très bien, à l'image du budget d'aujourd'hui, que les équilibres financiers sont fragiles. Mais le territoire a besoin du Département maintenant. L'argent que nous n'injecterons pas aujourd'hui nous coûtera bien plus cher demain. L'économie n'est pas notre compétence, allez-vous me répondre. Alors permettez-moi de revenir sur le second axe évoqué, la solidarité. Il s'agit bien là de notre compétence principale, et le constat dans cette période post-Covid est regrettable. Le Conseil départemental est finalement loin d'être opérationnel sur le sujet, alors que la compétence sociale est la compétence majeure du Conseil départemental. Dans une période particulièrement sensible de ce point de vue, pourquoi le Département manque-t-il à l'appel sur le terrain ? Je vous le demande, Madame la Présidente, et je souhaiterais une réponse précise de votre part. Là où de nombreuses autres structures sont recouvertes, comment expliquer que nos CMS soient encore fermés au public dans une période où la population en a le plus besoin ?

Comment expliquez-vous que les visites à domicile concernant les dossiers APA restent encore l'exception dans un contexte aussi particulier ?

Nous ne pouvons pas manquer à l'appel sur ces sujets. Nos équipes sont équipées, les protocoles sont en place, il faut rétablir une connexion rapide entre nos services et les populations les plus fragiles ; c'est indispensable

Il devient aujourd'hui urgent que vous dressiez un bilan social complet de cette période post-Covid. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Où avons-nous des difficultés ? Quel bilan des populations fragiles en Lot-et-Garonne ? Quel retour et quelle coordination avec les acteurs du terrain et les partenaires ? Le Département se doit d'être exemplaire et moteur en matière sociale.

Vous avez clairement refusé, il y a quelques mois, le qualificatif d'attentiste. Il est temps de le prouver et d'agir de manière concrète. Albert Einstein disait : « Au milieu de toute crise se trouve une grande opportunité. » L'optimiste que je suis veut y croire. Alors ne laissons pas passer notre chance et saisissons l'opportunité pour le Lot-et-Garonne de se redresser de la plus belle des manières.

Pour conclure cette prise de parole, permettez-moi tout de même, car c'est l'objet de la session aujourd'hui, d'évoquer le vote de notre groupe concernant le budget proposé. Madame la Présidente, chers collègues, j'ai lu attentivement vos écrits. À la question « Êtes-vous d'accord pour maintenir une fiscalité constante ? » : bien évidemment. À la question « Souhaitez-vous la mise en place d'une politique d'investissement répondant aux attentes des Lot-et-Garonnais dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de l'infrastructure routière, du numérique et du social ? » : bien évidemment. À la question « Voulez-vous limiter le recours à l'emprunt ? » : mais bien évidemment ! Et à la question « Êtes-vous d'accord pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ? » : encore une fois, bien évidemment.

À la vérité, nous aurions quand même bien des raisons d'être contre ce budget, d'abord parce que nous n'avons toujours pas accepté votre manœuvre habile obligeant l'intervention de la Cour des comptes pour imposer une augmentation d'impôts aux Lot-et-Garonnais en 2017 et remettre vos indicateurs au vert. Ensuite, nous ne sommes tout simplement pas d'accord avec certaines priorités ou orientations qui sont les vôtres : l'exemple de la participation à la base du Temple sous-estimée volontairement, le budget participatif de 3 millions sur 3 ans sans se poser la question des priorités d'après-crise. Enfin, malgré le travail remis par notre équipe il y a quelques mois, vous n'avez même pas souhaité en discuter et vous n'avez absolument pas tenu compte des orientations et propositions qui sont les nôtres, me laissant penser que l'esprit démocratique qui vous anime se résume à un exercice de communication. Ainsi notre équipe aurait bien des raisons de s'opposer à ce budget. Mais dans le contexte sanitaire, social et économique actuel, par solidarité et par esprit de responsabilité, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, y a plus de saison ! On vote le budget au mois de juillet. Bientôt on commémorera l'Armistice en janvier, on fêtera Noël en avril et Pâques en octobre. Il faudra s'y faire. On élit bien des maires au mois de juin, trois mois et demi après le premier tour. Y a plus de raison ! Nous en profitons avec Nathalie Bricard pour féliciter les nouveaux édiles, fraîchement élus. Bravo à Laurence Lamy à Bon-Encontre, Guillaume Lepers à Villeneuve-sur-Lot et Joël Hocquelet à Marmande, qui viennent grossir le cercle des maires de France et de Lot-et-Garonne. Valérie Tonin avait montré l'exemple à Barbaste, en mars dernier. Félicitations également à Barbara Neto, la secrétaire du groupe l'Avenir Ensemble, nouvelle maire de Vic-Fezensac qui, comme chacun sait, n'est pas en Lot-et-Garonne, mais bien dans le Gers. Bienvenue au club ! Et surtout bon courage ! J'avais un petit message personnel pour le nouveau maire de Marmande, mais j'aurai l'occasion de le lui dire tout à l'heure, à la pause-déjeuner.

J'ai fait les comptes, il y a aujourd'hui 17 maires dans cet hémicycle, il y en aurait 19 si les indéboulonnables Alain Merly et Christian Dezalos n'avaient pas plié les gaules, en mars dernier. Ils ont d'ailleurs fait un peu de rab jusqu'à fin mai, confinement oblige... Bonne retraite à vous deux !

Devenir conseiller départemental est peut-être le meilleur tremplin pour ravier ensuite l'Hôtel de Ville. Ou conserver son écharpe de maire. Et vice versa. Quand on est maire, on part, dit-on, avec un avantage certain quand on s'engage dans les cantonales. À méditer !

Y a-t-il une autre recette pour prolonger son bail à Saint-Jacques ? Ils seront sans doute nombreux à se poser la question au printemps prochain, à moins que d'ici là, la deuxième vague tant redoutée ou une décision purement politique viennent chambouler, une fois encore, le calendrier électoral. Y a plus de saison !

Une chose est sûre, ce foutu virus nous aura bien plombé l'année 2020, nous plongeant dans une crise sans précédent, à la fois sociale, économique et même démocratique.

J'en veux pour preuve le taux record d'abstention qui a présidé dimanche dernier au deuxième tour des municipales, partout en France, et pas seulement en Lot-et-Garonne. Un bien triste pourcentage qui va aussi chercher ses racines dans les déboires et autres attermoissements du notre cher Gouvernement. Tout mettre sur le dos du Covid-19 est trop tentant, trop facile. Mais la vérité est aussi ailleurs. Tenez, le nouveau maire de Mulhouse dans le Haut-Rhin – un département qui nous parle –, Michèle Lutz (Divers Droite), n'a été élue qu'avec 9,25 % des inscrits sur les listes électorales. 9,25% ! Peut-on vraiment parler de légitimité quand 76 % des électeurs alsaciens ont jugé bon de ne pas se rendre aux urnes pour élire leur maire ? C'est une vraie question qui, croyez-moi, mérite débat. Mais pas aujourd'hui, je vous l'accorde...

Intéressons-nous du coup, en ce vendredi 3 juillet, au vote du budget primitif 2020, qui ne sera, vous l'aurez compris, qu'une première étape budgétaire d'un long marathon. Ce BP ne sera finalement pas révolutionnaire, on le savait. Ce qu'on ne savait pas, c'est qu'il serait pollué, impacté par cette pandémie sans précédent.

Le vrai budget sera d'ailleurs voté à la fin de ce mois, lors de la DM1, programmée, ici même, le 24 juillet. On peut déjà s'attendre aussi à la rentrée à une DM2 qui sera lourde de conséquences. J'espère qu'on y verra vraiment plus clair sur les vrais impacts de la crise. Il faut surtout souhaiter que nos gouvernants auront enfin dévoilé tous les détails et toutes les subtilités qui se cachent derrière la loi de finances rectificative n° 3. Il sera évidemment question des recettes des droits de mutation à titre onéreux, plus connue sous le nom de DMTO. On y parlera aussi d'avance remboursable, je n'aime pas trop ce terme. Et sans doute d'autres trouvailles de dernière minute...

À moins que notre Gouvernement, qui n'est pas à un rétropédalage près, revienne tout bonnement sur la réforme de la fiscalité annoncée. Avec, vous le savez, pour les Départements (Christian Dezalos l'a rappelé) la perte de leur dernier levier fiscal (le foncier bâti), compensé par une fraction plus dynamique de TVA, comme on nous l'avait gentiment vendue à l'époque. Sauf que la crise sanitaire est passée par là. Dans ce contexte économique, morose et anxiogène, la dynamique attendue ne sera pas au rendez-vous, c'est une certitude. Toutes les hypothèses, savamment étudiées à Bercy, vont exploser en plein vol, un peu comme notre ligne aérienne, qui avait déjà du plomb dans l'aile, et qui n'a pas survécu au crash Covid.

L'État avait misé sa stratégie sur une vraie dynamique économique et sur la baisse des bénéficiaires du RSA. La crise a tout balayé, d'un revers de main. Première victime collatérale : le fameux pacte de Cahors, qui devait voler en éclats. Même Madame Irma ne l'avait pas prévu.

Et pour notre Département, rural et pauvre – les deux vont souvent de pair –, c'est tout sauf une bonne nouvelle. On est entre nous, on peut tout se dire, on voit mal franchement comment nos décideurs, là-haut, pourraient cette fois-ci faire marche arrière sur cette réforme fiscale. Soyons francs, ce scénario est difficilement envisageable. Tout juste peut-on imaginer, à des fins purement électoralistes, surtout après le fiasco des municipales pour le parti présidentiel, et avant le remaniement ministériel annoncé (le Premier ministre vient de présenter sa démission et par-là même celle de son gouvernement tout entier), que cette réforme de la fiscalité soit décalée en 2022. Ils ne sont plus à ça près ! Ou vont-ils encore inventer un nouveau système de compensations ?

Vous savez ce que nous pensons des compensations...

Toujours est-il que pour notre institution départementale, partagée entre les doutes, les inconnues et les zones d'ombres, le pire est forcément à venir. Si rien ne bouge d'ici là, 2021 sera une année compliquée. Très compliquée. Très, très compliquée.

En Lot-et-Garonne, comme partout ailleurs, le nombre de bénéficiaires du RSA va forcément s'amplifier. Juste un chiffre : sur les quatre premiers mois de l'année, l'augmentation se situe à 3,6 %, et elle n'est liée qu'à la seule réforme de l'allocation chômage dont on prédisait déjà, ici, le contrecoup. Cette augmentation n'est sans doute rien par rapport à ce qui nous attend. Sachez qu'aucun contrôle n'a été effectué depuis le 16 mars, date du début du confinement, en raison des contraintes sanitaires.

On peut craindre là aussi des oublis, des erreurs, des fraudes aussi et un gonflement mécanique du nombre des bénéficiaires. Et que dire de l'effet Covid, prévu pour la fin de l'année et le début de l'autre ? Le million de chômeurs en plus, annoncé par tous les prévisionnistes, va forcément impacter le volet RSA. Et qui va payer ? Je vous le donne en mille, le Département. Et comme toujours, l'État ne compensera pas le reste à charge. C'est le serpent qui se mord la queue...

Oui, le pire est à venir pour les finances de notre vénérable institution départementale. Il faut malheureusement s'y préparer. Vous allez me dire, c'est toujours la même rengaine depuis le début de ce mandat, la même équation à résoudre. Et vous aurez raison. Sauf que cette crise, inédite par sa violence et ses conséquences, va encore accélérer et creuser les inégalités territoriales et continuer de fragiliser les plus « petits ». Donc, nous !

Mais il faut continuer à se battre. À résister. À inventer. À proposer. À innover. À investir. C'est dans l'ADN du Lot-et-Garonne. Et permettez-moi, au nom de notre groupe, de saluer ici toutes les initiatives, les fonds de soutien, les dispositifs, les actions menées, impulsées par notre Conseil Départemental durant cette crise sanitaire sans précédent. Je voudrais saluer ici le travail de tous, l'implication et m'investissement de tous, élus et agents confondus, tous les services, tous les pôles, ces femmes et ces hommes qui ont mouillé le maillot du « 47 » pour assurer la continuité des services. Bien sûr qu'on aimerait toujours débloquer plus d'argent, bien sûr qu'on aimerait toujours en faire plus. Bien sûr...

Mais ce qui a été fait mérite assurément le respect et pas seulement pour l'approvisionnement des masques, où, soyons francs, le Conseil Départemental a pris toute sa part. Ce qui a été pensé et réalisé pour le tourisme, le tissu associatif et l'économie sociale et solidaire notamment nous convient. Notre Département a sorti son chéquier. 1,4 M€ de fonds de soutien, 1,1 M€ de dépenses supplémentaires, faites les comptes : ça fait 2,5 millions, auxquels il faut, c'est vrai, retrancher 400 000 euros d'économies réalisées pour un coût total de 2,1 M€. C'était sans doute le prix à payer !

Personnellement, j'ai bien aimé la campagne de pub sur le tourisme qui fleurit actuellement les murs des métros parisiens. Preuve que le Lot-et-Garonne ne manque pas d'air, comme le rappelle si bien le slogan sur les affiches. Oui, consommons 47, cet été ! C'est le message à faire passer.

Pour finir, une dernière invitation au voyage, qui ne coûte rien. Cet été, pas besoin de faire de vagues pour être le spot idéal ! Allez donc surfer sur le site initiativecitoyenne47.fr et votez pour trois des 406 projets retenus dans le cadre du premier budget participatif impulsé par le CD47. De grâce, pas d'abstention, il y a un million à se partager. Tous les cantons seront servis.

Le bonheur est parfois simple comme un coup de clic.

D'ailleurs Mme Z. peut en témoigner, elle, qui a reçu, hier, des mains de notre collègue Françoise Laurent, membre du CDT, un chèque cadeau d'une valeur de 500 euros, pour un séjour estival, à Anzex, dans le cœur et les bois de notre si beau Lot-et-Garonne. Une heureuse initiative impulsée par notre Département, qu'on ne peut, ici, que louer.

Bravo à la première gagnante de l'été. C'est une Cassipontine. Et je n'y suis, je vous l'assure, absolument pour rien.

Merci de votre attention.

M. BILIRIT. – Madame la Présidente, mes chers collègues, à mon tour je voudrais adresser mes félicitations aux maires élus ou réélus de cette assemblée. Ils ont été nommés, je ne vais pas les renommer également. J'ai aussi une pensée émue pour ceux qui ont arrêté, voire qui ont été battus. On connaît la dureté de la vie démocratique. Vous le savez, votre tâche sera immense au regard de la crise sanitaire que nous traversons et qui rend l'avenir incertain.

Une chose est sûre cependant : cet avenir s'est assombri pour bon nombre de nos concitoyens. Nous devons, chacune et chacun, dans nos responsabilités respectives, être particulièrement attentifs pour atténuer autant que possible les effets de cette crise.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente, le Conseil départemental a répondu présent durant cette crise et a pallié certaines carences de l'État.

Je crois que nous avons fait la preuve, s'il en était besoin, que cette collectivité est utile, sinon indispensable dans des territoires ruraux comme le nôtre, que ce soit par notre rôle moteur dans l'approvisionnement en masques ou par notre soutien aux secteurs associatifs, pour ne citer que ces deux exemples.

Qui d'autre que notre collectivité aurait pu être le garant de cette solidarité territoriale ? Aucune autre.

On voit bien monter le débat sur un éventuel report des élections départementales. S'il en est décidé ainsi, dans l'optique d'un renforcement des Départements ou une nouvelle répartition des compétences, nous pouvons en discuter. En revanche, s'il s'agit d'un nouveau tripatouillage électoral, je crois que ce serait un signal extrêmement mauvais envoyé à nos concitoyens qui ont déjà boudé les urnes comme rarement dimanche dernier.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui confirme également le rôle moteur de notre collectivité. Avec 72 M€ d'investissement inscrits, le Conseil départemental va participer, dans son champ de compétences, à soutenir la reprise économique. Ce n'est pas simplement un plan de soutien. Ce budget est un budget de combat, avec, oui, des incertitudes que nous devons lever au fur et à mesure que les conséquences de la crise seront bien identifiées. C'est un budget de combat qui va permettre de soutenir la relance économique. C'est un budget de combat qui soutient les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire. Enfin, c'est un budget de combat qui vient en appui aux communes, avec 400 000 € de crédits nouveaux, ce qui aura sans doute été relevé par les maires, élus ou réélus, de cette assemblée.

Je crois que nous pouvons être fiers de ce budget. Dans ce contexte d'incertitude que j'évoquais en préambule, le Conseil départemental apparaît comme un élément de stabilité pour l'ensemble de nos partenaires.

Ce gage de sérieux est essentiel et primordial pour accompagner la reprise dans nos territoires.

Mes chers collègues, un mot aussi pour dire ma satisfaction de voir le budget participatif entrer dans sa phase de vote. Le nombre de projets déposés, des projets de qualité d'ailleurs, a témoigné de l'intérêt porté par les Lot-et-Garonnais à ce dispositif, dispositif qui démontre que nos territoires ont des idées et du talent.

Pour conclure, vous avez toutes et tous pu voir la campagne de communication qui a été lancée par le Conseil départemental et le CDT, qui vise à promouvoir notre département comme destination touristique.

Je vous invite à vous en saisir, à vous faire aussi les ambassadrices et les ambassadeurs du Lot-et-Garonne.

Cet été, notre département doit être LA destination touristique de l'été !

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vais réagir, puis je passerai la parole à Monsieur Girardi et à Christine Gonzato. Monsieur Lepers, au début de votre propos, j'ai bien constaté que vous partagiez un certain nombre de constats, mais très vite vous revenez toujours sur les mêmes propositions. Ce qui me gêne le plus, c'est que vous faites des approximations et de la désinformation, donc je vais revenir sur un certain nombre de points.

Concernant les CMS, ils sont tous rouverts, sauf Montanou, pour des raisons pratiques au niveau de l'activité du service, puisqu'en termes de protection sanitaire tout n'est pas en place. Aujourd'hui effectivement, tous les CMS ont été sécurisés, mais cela n'a rien à voir avec le Covid : il faut appuyer sur un interphone pour qu'on vous ouvre la porte. Christine Gonzato interviendra de façon plus précise concernant les différentes visites qui peuvent être faites au domicile des Lot-et-Garonnais, notamment sur le plan APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Concernant l'économie, vous me dites que cela ne fait pas partie de notre bloc de compétences et vous avez raison : au niveau de l'économie classique, le Conseil départemental n'a pas le droit d'intervenir sur ce secteur. Par contre, dans le plan de soutien, nous allons intervenir sur l'économie sociale et solidaire qui, je le rappelle, représente 14 000 salariés et 14 % nombre de salariés en Lot-et-Garonne. Je considère que ce n'est pas rien.

Concernant le Temple-sur-Lot, alors là à chaque Commission Permanente (CP) on y a droit, vous revenez à chaque fois sur le sujet. Je rappelle que nous avons juste répondu à la proposition qui correspondait à la demande de la présidence ; par contre, je vous informe, et je pense que madame Lalaurie est au courant, que 40 000 € seront fléchés par le Département sur le Temple-sur-Lot cet été pour des enfants qui vont aller y passer leurs vacances en colonie.

Concernant le monde agricole, il est vrai que c'est le secteur qui a, pour diverses raisons, le moins souffert durant la crise sanitaire ; ce sont des choses sur lesquelles j'ai pu échanger notamment avec des agriculteurs eux-mêmes, mais aussi avec la Chambre d'agriculture, parce qu'ils ont réussi à mettre en place un certain nombre de dispositifs, tels que les circuits courts. Ils se sont organisés de façon très efficace. Effectivement aujourd'hui, ce qu'ils constatent, c'est que le jour du déconfinement tout cela s'est arrêté et de nombreux Lot-et-Garonnais ont repris les habitudes qu'ils avaient auparavant, à savoir partir dans les grands centres commerciaux. En revanche, ce qui est certain sur le budget 2020, c'est une augmentation de plus de 21 % par rapport aux dépenses de 2019 concernant le monde agricole. Nous n'en faisons peut-être pas assez. Je pense que Monsieur Girardi interviendra.

Vous revenez aussi régulièrement sur le RSA bénévolat. Vous connaissez ma position et la position de la majorité. Je rappelle quand même que le bénévolat est un acte volontaire, mais que lors de la signature des contrats d'engagements réciproques il est proposé aux bénéficiaires du RSA, s'ils le souhaitent, de s'engager sur des actions de bénévolat dans diverses associations.

Je veux revenir sur un point économique. Je rappelle quand même que lors de la dernière Commission Permanente, même si ce n'est pas vous qui aviez pris la parole, l'un des membres de votre groupe a dit qu'il lui semblait difficile que le Département puisse intervenir à une hauteur supérieure à 1 million d'euros. Aujourd'hui on propose un plan de soutien de 1,4 M€. Cela peut ne pas sembler suffisant, mais aujourd'hui il me semble que sur les trois secteurs de fonctionnement et un secteur d'investissement, ce n'est pas à négliger, et je pense que les acteurs qui vont pouvoir en bénéficier vont trouver l'engagement du Département, peut-être pas à la hauteur de ce qu'ils souhaitaient, mais qu'en tout cas nous sommes présents.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots en complément de ce que Jacques Bilirrit, le président du groupe, a précisé et de ce que vous venez d'ajouter à l'instant, notamment par rapport à la question de l'agriculture. Par la bouche du président du groupe de nos amis de l'opposition, l'agriculture a été énormément citée, et à juste titre, compte tenu de l'importance que représente l'agriculture dans ce département pour toutes les raisons qui ont été évoquées et que vous connaissez.

Je m'associe effectivement à ce qui a été dit en ce qui concerne le rôle joué par l'agriculture pendant toute la période de confinement et d'après-confinement, et je trouve même que globalement l'agriculture et les agriculteurs, avec ce rôle qu'ils ont joué, n'ont pas été suffisamment évoqués, étant donné qu'en matière d'économie, le seul secteur de l'économie en France qui a continué à fonctionner à 100 %, voire plus que traditionnellement, c'est l'agriculture – le seul, je pèse bien mes mots, et je pense qu'effectivement on ne l'a pas assez dit quand on connaît le grand département agricole que nous sommes pas, pas grand en surface, mais en production. Cette session budgétaire est l'occasion de le dire. Si l'agriculture vient autant à l'actualité de nos débats, c'est évidemment par rapport à ce qu'elle représente.

Je ne partage pas ce qui a été dit quand vous dites que l'agriculture a été le grand oublié dans notre budget. Évidemment, on n'en fait jamais assez, tout le monde voudrait pouvoir faire plus dans tous les domaines. Je tiens juste à rappeler que dans la période difficile que l'on vit depuis quelques années, et le représentant du budget ne me démentira pas, hormis pour le budget social qui relève de nos compétences de fond et qui a progressé fortement, c'est le budget qui a été le moins impacté par la réduction d'ensemble. Si le Département a été obligé de faire aussi des économies dans ce domaine, la faute ne vient pas de nous. Si les compensations de l'État nous étaient versées, sachant qu'il nous manque 50 millions par an, le budget de l'agriculture et les autres auraient également progressé. Nous avons donc fait le moindre mal. J'en prendrai à témoin la situation de l'agriculture. Il faut voir que l'agriculture de ce département, depuis des années et malgré ces périodes difficiles, continue de progresser : le chiffre d'affaires de l'agriculture continue de progresser. Cela veut dire que l'agriculture, en termes de production, par forcément de revenus des agriculteurs, est en phase de développement, et l'agroalimentaire aussi. Dans le département, le lien entre l'agriculture et l'agroalimentaire est très important. La progression du chiffre d'affaires tous les ans veut dire que l'agriculture est en bonne santé et que la politique menée par le Département joue sur cette bonne santé.

Au niveau des grosses interventions du Département, la politique de stockage de l'eau n'a pas diminué, elle s'est développée, nous y avons mis plus de moyens. On connaît l'importance de l'eau aujourd'hui et dans l'avenir, avec tout le reste – on évoquera au cours de nos débats le sujet des changements climatiques. Nous avons continué d'intervenir au même niveau, voire plus, notamment au niveau de l'installation des jeunes agriculteurs : nous avons continué à faire un effort important et même, pour certaines productions, nous avons augmenté la dotation pendant la période des difficultés. Nous investissons énormément dans la promotion des produits agricoles également. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture, qui est un peu la vitrine de l'agriculture dans le département, continue à se développer. Je ne vais pas aller dans le détail, mais je voulais quand même soulever ces différents points forts. Dans certains secteurs, nos interventions ont eu un effet significatif. Il y a une douzaine d'années, la part de l'agriculture bio dans le département était de 3 % : on est à 16 % aujourd'hui et ce n'est pas qu'un effet de mode, c'est un développement sensible.

Les faits contredisent un peu ce que vous affirmiez, que l'agriculture est le grand oublié de notre budget. Non, je crois que l'agriculture a toute sa place et dispose encore d'un budget conséquent. Je terminerai en disant que sur les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, le Lot-et-Garonne est le département qui met le plus dans la part du budget consacré à l'agriculture ; certains départements en mettent très peu.

Voilà, Madame la Présidente, quelques éléments de précision par rapport à ces questions.

Mme GONZATO-ROQUES – Je suis fort étonnée, Monsieur Lepers, que vous ayez une connaissance aussi peu précise des services sociaux rendus à la population dans le Lot-et-Garonne. Comme l'a dit Madame la Présidente, les CMS sont tous rouverts, sauf celui de Montanou : c'est une histoire de plexiglas pour parler technique. Ensuite je pensais que vous n'étiez pas sans savoir que tous les plans d'aide avaient été poursuivis pendant la période que nous venons de passer, c'est-à-dire l'APA, les droits ouverts au RSA... D'autre part, aujourd'hui, une personne qui a besoin de rencontrer quelqu'un dans un CMS va être reçue, il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Par contre, il est important de dire que les 600 employés qui travaillent dans ces services, que ce soit au foyer de l'enfance Ballade, à la MDPH, en central à Saint-Jacques ou dans les CMS, ces travailleurs sociaux, médico-sociaux et paramédicaux se sont tous révélés d'une grande agilité, avec la capacité à s'adapter. Dans une période où c'était difficile, ils ont su changer leurs méthodes de travail. On peut faire une évaluation sans forcément faire une visite à domicile : elle peut se faire différemment, on peut s'appuyer sur un autre type d'évaluation. Je trouve franchement, pour ces 600 personnes, que l'on devrait reconnaître leur capacité d'adaptation, qui a été hors du commun. J'en profite d'ailleurs pour les remercier, en disant que de toute manière aujourd'hui tout le monde est au travail. Je parlais d'agilité et de capacité d'adaptation, je peux vous dire que dans mon bourg j'ai vu un travailleur social faire un entretien avec une personne qui ne pouvait pas se déplacer sur la place du village. Je pense que des efforts ont été faits, et toute personne qui avait besoin, si elle a pu demander, a été accompagnée, et on continuera à essayer de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente chers collègues, ça tombe bien que je prenne la parole à ce moment-là, suite à l'intervention de Madame Gonzato-Roques. Je suis désolée de vous dire, Madame la Présidente, que vous vous trompez quand vous dites que les CMS ne sont pas fermés au public. Aujourd'hui ils sont fermés au public. Je vais parler de la situation agenaise, je ne me permettrai pas de parler de la situation sur la commune de Madame Gonzato-Roques. Sur les CMS agenais, que ce soit à Vivent, à Tapie ou à Montanou, aujourd'hui vous avez des agents qui sont dans le CMS, qui répondent au téléphone et qui éventuellement, sur demande de la personne, proposent un rendez-vous. Ma question est très simple : pourquoi ne sont-ils pas ouverts au public ? Vous avez dit à quel point le département était un échelon de proximité. Il y a quand même une autre façon de démontrer cette proximité vis-à-vis des publics dans nos quartiers, parce que vous savez que ces CMS sont situés en QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville), où tous les indicateurs de pauvreté sont au rouge écarlate. Le confinement a creusé de graves inégalités sociales vis-à-vis de ces populations. Des familles se retrouvent sur le carreau, isolées. Donc aujourd'hui, il faut que nous parlions un même langage et que nous envoyions les mêmes signaux en termes de reconnexion avec ces familles. Vous savez à quel point ces familles ont eu très peur du Covid, au point de ne pas remettre leurs enfants à l'école. On a les chiffres. Que ce soit dans les écoles ou les collèges, ces familles n'étaient pas au rendez-vous précisément parce qu'elles avaient peur du Covid-19. Quand vous fermez les CMS, et je parle de la fermeture physique au public, vous envoyez un message très négatif vis-à-vis de ces populations, et des partenaires qui ont leurs portes ouvertes : je veux parler des centres sociaux, je veux parler des CCAS, qui sont aussi des acteurs de proximité. Je veux comprendre pourquoi aujourd'hui les CMS sont fermés au public. J'entends la réponse sur les coups de fil qui peuvent être donnés, mais c'est aujourd'hui insuffisant dans l'objectif de reconnexion vis-à-vis de ces publics.

Vous aviez parlé de bilan et d'évaluation dans le champ du social. Vous vous étiez engagée, Madame la Présidente, quand nous nous étions retrouvés ici dans cet hémicycle, à ce qu'une phase d'évaluation soit engagée par commission. Je l'attends toujours au niveau de la commission sociale, où les élus peuvent avoir un débat par rapport à ces sujets. Plus intéressant encore, et pour vous dire à quel point il n'y a pas de posture politicienne vis-à-vis de cela, le bilan doit être fait avec les acteurs de terrain, avec les associations qui étaient sur le front pendant le confinement. Je veux parler des associations alimentaires. Nous avons fait le bilan au niveau de l'agglomération d'Agen et elles ont manqué de bénévoles. J'entends que vous dites à Monsieur Lepers que vous en avez assez qu'il vous parle de RSA Bénévolat... toujours le même sujet, mais toujours le même besoin ! Si vous ne voulez pas de ce dispositif, moi je vous pose la question : quel plan B ?

Aujourd'hui, ces associations attendent des bénévoles, et je vous ai déjà relaté que pendant le confinement, les CCAS, comme des organisations citoyennes, ont mis en place des plateformes d'entraide. Des citoyens sont prêts à s'engager, et je pense que le Département peut être l'échelon qui peut organiser ces réunions avec l'ensemble des partenaires, avec des associations, avec les partenaires de l'emploi, puisqu'on craint une augmentation au niveau des demandeurs d'emploi à plus de 11 % à la rentrée. Il devient urgent de passer à l'action en termes de bilan.

Madame Gonzato-Roques, vous souligniez le manque de connaissance de Monsieur Lepers dans le champ du social. Moi je vous demande si vous avez été sur le terrain au niveau des CMS pour faire le bilan avec les équipes. Il faut prendre le temps de faire le point avec les équipes, savoir comment elles ont vécu ce confinement et, comme leurs retours sont précieux, savoir les associer au bilan, aux réorientations et aux nouvelles priorités que nous devons construire collectivement ensemble après la crise du Covid-19, en tenant compte des retours des agents, des associations, des élus en commission et des partenaires de l'emploi et plus largement des partenaires œuvrant dans l'insertion sociale et professionnelle.

Mme la Présidente. – Nous sommes là pour discuter, pas pour se congratuler : je trouve cela un petit peu ridicule. Ceci étant, je ne remets absolument pas en question vos propos. Je suis quand même très étonnée, mais je vais le faire vérifier, que les CMS d'Agen ne soient pas ouverts au public. C'est vrai qu'il y a un interphone, et il ne faut pas mélanger le fait qu'il y ait un interphone et le fait que l'on ne puisse pas pousser la porte. Donc je vais faire vérifier et je vous tiendrai informée, je vous appellerai en suivant. Nous allons faire le bilan des actions, mais comme vous pouvez le constater, il y a quand même des mesures et une organisation du travail qui est un peu particulière, liée au post-Covid, même si l'on a tendance à aller vers une situation qui se normalise quasiment à 100 %. Vous imaginez bien que je suis aussi en contact avec des associations caritatives de tous ordres, qui vont nous faire remonter les difficultés qu'elles ont pu rencontrer lors de cette crise. Effectivement je pense qu'il est opportun que l'on puisse mettre en place des procédures si jamais ce type d'événement se reproduisait. C'est d'ailleurs un sujet que j'ai évoqué lors de la conférence des territoires justement avec Monsieur Dionis du Séjour et nous avons convenu que très prochainement nous travaillerons ensemble pour voir comment, sur le territoire, on peut s'organiser pour être le plus réactif possible si l'on devait connaître la même crise.

Ensuite, vous le savez, on n'est pas d'accord sur ce fait d'imposer du bénévolat. Il y a aujourd'hui une plate-forme qui est ouverte à tous, aux présidents d'association, aux bénévoles qui travaillent dans les associations, mais aussi à n'importe quel Lot-et-Garonnais qui voudrait s'inscrire en tant que bénévole. Peut-être que nous ne sommes pas assez visibles, que nous devons travailler davantage sur cette plate-forme pour effectivement inciter de plus en plus de gens à s'engager. Mais ce n'est pas un problème spécifique au Lot-et-Garonne, puisque c'est sur l'ensemble du territoire qu'il y a des difficultés à s'engager. Par contre, ce qui est à souligner et à féliciter sans doute, comme on a pu le constater sur l'ensemble du territoire que ce soit en milieu rural ou urbain, lors de la crise, c'est qu'un mouvement de solidarité s'est créé pour venir en soutien à des personnes qui pouvaient être en difficulté parce qu'elles étaient isolées, en chômage partiel, parce qu'elles étaient dans l'obligation de s'occuper de leurs enfants, pour diverses raisons. Mais effectivement, vous avez raison, dès que le confinement a été levé, cette solidarité s'est non pas effondrée, mais elle a été beaucoup moins prégnante que pendant cette période. On peut le regretter. Mais peut-être que lorsqu'on arrivera à travailler avec toutes les associations sur des procédures à mettre en place, on arrivera à fédérer davantage de gens et à intéresser des citoyens à s'engager sur du bénévolat.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, vous avez vécu deux périodes. Une première période un peu difficile de par la difficulté de l'État à vous fournir en masques et en matériel de protection pour nos agents départementaux et notamment dans l'aide médico-sociale. Vous y êtes arrivés, cela a nécessité un fort investissement. Mais la deuxième phase, qui est celle de la reconnexion avec nos populations les plus fragiles, elle est en cours, mais elle n'est pas encore suffisante. Et moi je vous demande, dans la droite ligne de ce que vient de dire Baya Kherkach, de veiller à cela. Nous avons des populations en grande difficulté dans nos QPV, (nos quartiers prioritaires de la ville), aussi bien au Pin qu'au sud-est ou au nord-est : il n'y a pas que Montanou, tout le centre-ville est en grande difficulté.

Je vous rappelle ce qui se passe : 36 % de plus de violence conjugale pendant la crise ; les indicateurs sur l'enfance maltraitée ont augmenté ; des situations sont catastrophiques. Certains se sont retrouvés devant les associations d'aide humanitaire sur le plan alimentaire alors que jamais ils n'y étaient allés. Il faut se reconnecter avec cette réalité assez rapidement, je vous assure. Maintenant que vous avez bien équipé tout le monde, il faut que tout cela se refasse.

Je vais vous donner un autre exemple sur le côté fonctionnel. C'est bien de remettre en route, mais il faut vérifier que cela fonctionne bien. Vous avez parlé de la Chambre d'agriculture. Comme Raymond Girardi nous avait rassurés sur le monde agricole, nous aussi nous sommes allés les voir. Ils nous ont dit qu'ils avaient eu une semaine un peu compliquée parce qu'ils ont eu énormément peur de ne pas avoir de personnel pour les récoltes, mais ils se sont débrouillés tout seuls. Ils ont fait une bourse à l'emploi, en une semaine tout était réglé. Ils ont trouvé des étudiants et des retraités. En clair, ils se sont débrouillés, et où sont nos RSA ? On a seulement dix dossiers de RSA intéressés, qui ont été connectés avec ce travail saisonnier. Vous vous rendez compte ? D'un côté une Chambre d'agriculture qui se débrouille toute seule et, de l'autre côté, tous nos RSA qui pèsent très lourd sur nos finances, qui ne sont pas suffisamment aiguillés ou stimulés pour qu'ils reviennent sur le domaine de l'emploi. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien.

Je voulais aussi vous faire part d'une petite différence sur les DMTO. Vous avez peur que vraiment tout cela s'effondre. Mais Christian Dézalos a bien rappelé qu'entre 2018 et 2019 les DMTO avaient augmenté de 7,9 %. Nous avons fait un peu le tour des agents immobiliers et des notaires, qui nous ont dit que l'activité repartait. Il ne faut pas trop paniquer sur les DMTO : je pense que la crise Covid nous est plutôt favorable. Elle est favorable à un territoire rural, parce qu'effectivement vivre en métropole devient complètement délirant. Il y a peut-être là un coup à jouer. Ce qui a été fait sur le tourisme, il faut le faire aussi sur le plan immobilier.

Enfin, je trouve que dans la présentation financière il manque un élément assez important, avec tout ce qui a été fait par l'État. Sur le soutien économique, nous sommes très attachés à tous nos entrepreneurs, aux indépendants, aux professions libérales, aux micro-entrepreneurs et aux TPE. J'aurais aimé que tous nos collègues ici dans cette assemblée soient au courant de tout ce qui a été fait quand même par l'État. Vous vous souvenez des 300 milliards d'euros de prêt, les fameux PGE, (Prêt garanti par l'Etat) tous les délais de paiement d'échéance sociale et fiscale, les remises d'impôt, les reports de paiement. Les 15,8 millions d'euros de l'État dans son contrat avec la Région permettent de stimuler ce tissu économique. Je trouve que c'est un peu dommage que vous ayez oublié de dire cela, parce que cela veut dire qu'on n'est pas tout seul. Effectivement on était en grande difficulté sur le plan financier, et cela allait mieux bien sûr avec l'augmentation des impôts, mais il faut arrêter de dire que l'on doit toujours se débrouiller tout seul. Avec la crise Covid, on a vu un État intervenir sur toutes les régions et essayer de perfuser pour qu'il n'y ait pas de chaos économique, et c'est plutôt une bonne chose.

Mme la Présidente. – Loin de moi l'idée de penser que le Conseil départemental a été la seule collectivité à intervenir. D'ailleurs, je vous précise que lors de la dernière conférence des territoires, l'ensemble des EPCI et intercommunalités étaient présents, et chacun a eu la possibilité de présenter les plans de soutien qu'il avait pu mettre en place. On a pu constater l'investissement de toutes les collectivités pour lutter ensemble et être au plus près des Lot-et-Garonnais, en tout cas des difficultés qu'ils ont pu rencontrer pendant cette période.

M. LEPERS. – J'aimerais revenir deux secondes sur mes propos concernant l'agriculture. Je confirme, je persiste et je signe. Pendant cette crise, j'ai vu beaucoup d'espoirs, des prises de conscience sur le fait que l'agriculture locale était importante, comme notre indépendance alimentaire. On a vu des actions formidables de nos agriculteurs, de l'entraide, des idées innovantes. On vous avait dit qu'il fallait agir de suite, juste après la sortie du Covid. On avait proposé des choses : pérenniser les plates-formes recevant les producteurs de commerce et mettre en place une plate-forme départementale, accompagner les producteurs lot-et-garonnais qui souhaiteraient maintenir et développer le système Drive, valoriser encore davantage le produit *made in Lot-et-Garonne*, créer un régime d'aide pour l'amélioration de la création de boutiques ou points de vente à la ferme.

On avait listé une série de mesures très concrètes, de bon sens, qui étaient faites en accord avec les agriculteurs. Aujourd'hui, quand je vous dis que c'est le grand vide, c'est qu'on ne voit aucune de ces propositions mise en place, et c'est bien dommage, et je le regrette fortement. Je persiste et signe, je trouve que l'agriculture est la grande oubliée de cette journée.

Mme DUCOS. – Je vais essayer de ne pas être très longue, mais je voulais d'abord éclaircir une chose en réponse à toi, Christine Gonzato Roques. D'abord on tient à féliciter toutes les équipes qui ont travaillé, tous les services qui se sont certainement débattus dans du présentiel ou à domicile et avec toutes les réorganisations nécessaires. Il ne faut surtout pas nous faire dire que nous avons pu critiquer le travail notamment des équipes du secteur social ou médico-social. C'est quelque chose qu'il est important à dire. Ce n'était pas vis-à-vis des équipes, mais bien de l'organisation qui, pour nous, semble reprendre de manière un peu trop tardive. Je voulais compléter par rapport à ce qu'a dit Baya concernant les visites à domicile des assistantes sociales qui vont voir les personnes chez elles pour l'évaluation d'APA. Jusqu'à ce jour il me semble, et je ne pense pas me tromper, que ces évaluations se font par téléphone et qu'elles ont abattu un grand travail. Ce n'est pas du tout à ce personnel-là que nous adressons les reproches. Mais je trouve surprenant qu'après la période de déconfinement, alors que les services d'aide à domicile, les infirmières, les médecins, tout le monde revient à domicile, bien entendu avec les gestes barrières et avec les équipements nécessaires, le fait qu'on aille sur le terrain uniquement quand certaines visites sont jugées indispensables. Je trouve qu'aujourd'hui ces visites sont encore trop faibles. Je pense qu'il faut revenir sur le terrain. Il y a des choses qui ne peuvent pas forcément s'évaluer à distance, au téléphone. Bien sûr que les dossiers ont été instruits, je l'entends, mais je pense qu'il est l'heure d'aller sur le terrain.

Je voulais faire un petit aparté concernant le RSA Bénévolat. C'est un sujet que vous ne jugez pas intéressant parce que vous y voyez chez nous un moyen de vouloir forcer alors qu'au contraire je trouve que c'est un bénéfice, par rapport à la perte de sa place sociale chez un individu qui est détaché du travail et qui est chez lui. Je pense que le fait de pouvoir l'inciter à se réengager est un moyen de lui retrouver une place et de lui donner une motivation vis-à-vis du travail. On a vu les retombées avec le RSA et la reprise d'activité. Comme Pierre Chollet l'a signalé, on a l'impression que vous ne l'avez pas pris forcément à bras-le-corps, parce que les retours sont faibles. C'est vrai que le travail saisonnier, comme on l'a vu pendant la période de la crise, a été souvent réalisé par des gens qui étaient au chômage partiel et qui sont allés prêter main-forte. Sur certains sujets il faut vraiment y croire pour avoir envie de drainer un mouvement derrière, et j'ai l'impression que ce ne sont pas des sujets sur lesquels vous avez envie d'aller.

J'aurai un dernier point sur l'agriculture, sans revenir sur ce qui a été dit : je veux juste ajouter que l'agriculture a été formidable. Tout le monde a dit qu'on a la chance d'être dans des territoires où l'on peut vivre pratiquement en autonomie parce qu'on a cette chance alimentaire et cette diversité. On a parlé du monde d'après, qui allait changer, et on en a parlé entre nous ce matin. On voit bien que la course, les difficultés de la vie font qu'on reprend les habitudes, et je crois que c'est là où il va falloir continuer à accompagner le monde agricole parce que la mise en place de tout ce qui a été fait pendant cette période est formidable. Il va falloir les aider y compris financièrement pour pouvoir continuer à mettre en place les Drives, tout ce qui peut être fait, l'approvisionnement local... Il faut vraiment être à leur côté et ne pas perdre cela de vue.

Mme GONZATO-ROQUES. – Tout d'abord je dirais simplement que je n'ai pas du tout envie que cet hémicycle devienne le lieu de joutes verbales simplement pour s'écouter parler. D'une part j'aimerais dire que le département ne se résume pas à Agen : il y a d'autres CMS que les trois d'Agen. Effectivement je ne suis pas récemment allée dans les CMS d'Agen, mais je suis allée dans d'autres CMS. D'autre part, les CCAS dépendent des mairies et ils nous rendent compte de leur travail notamment quand ils gèrent des dossiers d'allocataires du RSA. J'aimerais dire aussi que quand on parle de « nos RSA », de « nos personnes vulnérables », de « notre population », je suis désolée, mais les gens n'appartiennent à personne. Je pense que le fait d'être allocataire du RSA ne qualifie pas un individu.

Les gens sont en capacité de faire des choix, de dire « Je veux ça » ou « Je ne veux pas ça », « J'aimerais ce type d'accompagnement et pas celui-ci »... Je rappelle simplement que beaucoup de freins aux visites à domicile aujourd'hui notamment pour l'APA tiennent au fait que des personnes ou des familles ont peur de recevoir un travailleur social à la maison. Pour le RSA Bénévolat, quand vous parlez d'incitation, j'entends une incitation obligatoire. L'incitation est déjà faite, elle est menée par les psychologues du travail, les psychologues d'insertion qui travaillent sur ces projets. Pour avoir la volonté de s'inscrire dans une démarche d'utilité sociale, il faut déjà en avoir la capacité physique.

Sachez que la moitié des allocataires du RSA du Lot-et-Garonne ont une orientation sociale, c'est-à-dire qu'en premier temps ils ne sont pas en état, pour des raisons diverses, de reprendre une activité. Certains ne sont même pas capables de sortir de chez eux.

M. MERLY. – Je voulais timidement rebondir sur la discussion que nous avons pour que vous puissiez me faire un petit point d'étape sur le dispositif Job 47, parce que cela paraissait une initiative qui méritait qu'on s'y attache, et je voudrais savoir où l'on en est. C'est important de le savoir pour nous, puisque nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet.

Mme la Présidente. – Je viens de faire vérifier auprès des deux responsables de CMS Tapie et Louis Vivent : les CMS sont ouverts au public. Effectivement, aujourd'hui, pour des raisons de sécurité, il faut appuyer sur un interphone pour qu'on vous ouvre la porte. Si une personne est déjà à l'accueil, la deuxième personne qui arrive attend à l'extérieur, pour des raisons sanitaires. Mais aujourd'hui, les CMS Tapie et Louis Vivent sont ouverts au public. Ou les responsables de CMS me racontent des histoires, auquel cas je peux vous assurer que ça ne va pas se passer comme ça.

Mme GONAZTO-ROQUES. – Pour répondre à Monsieur Merly, et il y avait eu une question concernant les besoins en salariés agricoles ou en tout cas en renfort sur le travail saisonnier agricole, je peux vous dire que des personnes allocataires du RSA se sont présentées sur des offres d'emploi : on ne les a pas prises, donc cela aussi, c'est une réalité. C'est-à-dire que ces métiers nécessitent un savoir-faire. On ne peut pas se dire que n'importe qui peut aller ramasser des fraises ou aller castrer le maïs : cela s'apprend, mais souvent les cultivateurs ont besoin de gens fonctionnels d'emblée. Les personnes qui se sont présentées à ces offres d'emploi saisonnier n'ont pas été, ou pas toutes du moins, retenues.

Concernant le bilan de Job 47, qui est fait régulièrement à toutes les commissions de développement social, j'ai des chiffres qui remontent à la mi-juin. Pour rappel, les gens qui sont inscrits à Job 47 doivent avoir une orientation emploi, donc c'est ce n'est pas l'intégralité des 10 500 allocataires du RSA qui peuvent être sur Job 47. Pour les gens qui ont une orientation emploi, 97 % d'entre eux et qui sont aujourd'hui allocataires du RSA sont inscrits sur Job 47. La volonté, l'incitation, suite à des discussions, des évaluations et une orientation, se fait de façon volontaire. À ce jour, depuis le 1^{er} janvier 2019, 117 contrats de travail ont été signés. Sur ces 117 contrats qui ont été signés, il y a un gros tiers de CDD, 17 % de CDI, 17 % d'insertion, 17 % de PEC (contrats aidés), des contrats d'intérim (l'une des conséquences de la crise Covid est que ces emplois sont supprimés en premier lieu). Ces 117 contrats signés représentent 600 000 € d'économisés sur le poste « insertion ». Je ne sais pas si cela répond à votre question, Monsieur Merly.

M. MERLY. – Vous avez répondu avec honnêteté, et je vous en remercie. Mais je m'aperçois de la portée réelle du dispositif.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, peut-être quelques éléments pour essayer de nous ramener à la juste dimension des choses en ce qui concerne l'agriculture. J'entends bien les propositions qui ont été faites par l'opposition de pouvoir organiser au mieux le territoire pour que les consommateurs du Lot-et-Garonne consomment les produits locaux. Ce n'est pas moi qui vais dire le contraire, depuis 35 ans que je milite pour les circuits courts, la vente en direct... Mais il faut quand même ramener les choses à leur juste dimension. Je vous invite à regarder sur le rapport de la mission la classification au niveau des volumes produits en Lot-et-Garonne.

Même si les 335 000 Lot-et-Garonnais ne consommaient que des produits du Lot-et-Garonne, ce ne serait qu'une toute petite partie de la production dans le Lot-et-Garonne. L'enjeu du développement de l'agriculture en Lot-et-Garonne ne peut pas se mesurer que sur l'autoconsommation. C'est important de ramener les choses à leur juste réalité. Il faut tout faire pour que notre agriculture se développe, bien sûr, mais toujours est-il que l'autoconsommation liée au Lot-et-Garonne ne touche qu'une petite partie. Je partage l'idée qui a été évoquée par les uns et les autres sur l'enjeu de demain au niveau de l'agriculture en Lot-et-Garonne, mais pas que dans le département : au niveau national. L'enjeu est l'autosuffisance alimentaire de la France, qui est très déficitaire. Les fruits et légumes sont un enjeu considérable pour nous en Lot-et-Garonne, mais quand vous imaginez que l'on produit dans ce pays seulement 55 % des fruits et légumes consommés, c'est un drame national. Il faut importer 45 % pour couvrir les besoins. La grande distribution a trouvé la parade en vendant des fraises à 15-20 € le kilo, mais il n'en manquait pas à l'étalage. On trouvait des tomates à Paris à 7-8 € le kilo. Alors on disait qu'il n'y avait pas pénurie. On disait que si les importations s'arrêtent, il y aurait pénurie, mais ils ont trouvé la parade : il suffit de monter les prix tellement haut. Au lieu d'acheter deux kilos de tomates, on n'en achète plus qu'un. Au lieu d'acheter un kilo de fraises, on achète 250 grammes, et finalement il n'en a pas manqué. On ne peut pas jouer comme ça. Il manque énormément de productions nationales et notamment en Lot-et-Garonne. C'est un enjeu énorme que l'autosuffisance alimentaire de la France. Les Français ne le savent pas. Quand on leur dit qu'on ne produit qu'un peu plus de la moitié, ils répondent que les étalages sont toujours chargés. Il faut regarder d'où viennent les produits. Le Lot-et-Garonne est le premier producteur français de kiwis, et on trouve en Lot-et-Garonne souvent du kiwi de Nouvelle-Zélande, qui a fait 20 000 kilomètres. C'est insupportable. Il arrive des asperges et des avocats du Pérou en avion. On va tuer la planète !

Mme la Présidente. – Je vous propose qu'on poursuive par l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette session. Avant d'entamer l'examen des rapports inscrits, nous devons présenter et prendre acte du rapport 8003 sur la politique d'égalité entre hommes et femmes au Département du Lot-et-Garonne en 2019. Comme vous le savez, cette thématique me tient particulièrement à cœur et j'ai souhaité qu'une élue du Département prenne en main les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et également la lutte contre les discriminations de quelque nature qu'elles soient. Je remercie Madame Marylène Paillarès d'avoir accepté d'assurer cette délégation. Je lui laisse donc la parole afin qu'elle nous présente ce rapport.

Mme PAILLARES. – Merci, Madame la Présidente. Chères et chers collègues, je remercie Marie-France Salles, présidente de la commission Administration centrale, Ressources humaines et Patrimoine, de me laisser le soin de présenter le rapport sur l'égalité des femmes et des hommes au Département. Comme vous le savez, en application de la loi du 4 août 2014, ce rapport est obligatoirement présenté à notre assemblée délibérante, une obligation dont nous devons nous saisir collectivement afin d'améliorer les inégalités qui subsistent et sur lesquelles nous avons de vrais leviers d'action. Comme le soulignait Marie-France Salles l'année passée, et ce constat n'a pas changé, nous sommes une collectivité où le nombre d'agents féminins est plus important que le nombre d'agents masculins, 66 % de nos agents étant des femmes. Cela s'explique notamment par la nature des compétences exercées par l'échelon départemental. En effet, la compétence sociale reste un secteur d'activité où les emplois sont à plus de 90 % exercés par des femmes, alors que les filières techniques sont encore fortement masculinisées, avec plus de 65 % d'hommes.

Évolution notable par rapport à 2018, la mise en place du nouveau cadre d'emploi pour les assistants socio-éducatifs à partir du 1^{er} février dernier impacte directement la représentation des femmes en catégorie A, puisque l'on passe de 57,5 % de représentation féminine à 82 %. Pour ce qui est des emplois de direction, la collectivité est plutôt bon élève. En effet, comme vous pourrez le lire en page 6 du rapport de situation, la réglementation impose à la collectivité un taux d'occupation des postes d'encadrement par le sexe le moins représenté à hauteur de 40 %. Sur 112 postes de notre collectivité répondant à ces critères d'encadrement, 48 % d'entre eux sont occupés par des femmes. Cette relative parité est tout à fait louable. En revanche, des écarts se constatent encore sur la rémunération, notamment en catégorie A. Cela s'explique particulièrement par un taux important de temps partiel pour les femmes dans cette catégorie. Le Département n'est pas une exception, puisqu'à l'échelle nationale, dans la fonction publique, 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Vous avez dû le constater cette année, le rapport s'est enrichi d'un état des lieux des politiques publiques menées par la collectivité qui impactent directement la question de l'égalité femmes-hommes, mais aussi celle corollaire de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. En effet, le Département mène déjà des actions en la matière et il nous semblait important de les mettre en valeur sous ce prisme. Je pense notamment à tout le travail engagé dans le cadre de la convention éducative du Conseil départemental des jeunes et dans le champ des solidarités humaines. Il y a ce qui a été fait et ce qui sera engagé.

Sur le volet RH, comme le prévoit la circulaire du 30 novembre 2018, une référente égalité a été nommée au sein de la direction des Ressources humaines et de la modernisation de l'administration. Elle aura notamment dans son cahier des charges pour l'année à venir la tâche de travailler au plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, dont les contours ont été tout récemment définis par la publication d'un décret, le 4 mai dernier, pour application des dispositions de l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique.

Nous avons également souhaité intégrer dans ce rapport la feuille de route que m'a confiée la Présidente dans le cadre de la délégation à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations : une feuille de route dans le principal objectif est de valoriser l'engagement au féminin sous toutes ses formes ; une feuille de route nous menant jusqu'au 8 mars 2021, avec l'objectif d'une initiative par mois autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, car la question des droits des femmes ne saurait se réduire à une seule journée. La Présidente a eu l'occasion d'ouvrir ce cycle en inaugurant, le 6 mars dernier, trois plaques au sein du département en l'honneur de trois femmes, pour lesquelles nous avons sollicité l'avis de l'ensemble des conseillers départementaux. Je vous rappelle donc que l'Hôtel du Département abrite désormais une plaque au nom de Danièle Esteban, de Damira Titonel-Asperti et d'Inès Cagnati.

Dans cette même veine, les Archives départementales travaillent à l'élaboration de portraits de femmes qui ont marqué de leur empreinte l'histoire du Lot-et-Garonne et qui pourtant sont beaucoup méconnues pour la plupart. À partir du mois prochain et tous les 8 de chaque mois, ces portraits seront publiés sur les réseaux sociaux de la collectivité afin d'être partagés par le plus grand nombre. Le recueil de ces portraits donnera lieu à une exposition le 8 mars 2021, exposition qui aura vocation, je l'espère, à devenir itinérante sur notre département notamment dans les écoles.

En matière d'égalité, la pédagogie est importante, au même titre que la patience parfois ; certaines de mes collègues ne me contrediront pas, j'en suis sûre. Nous ne célébrerons pas que des femmes du passé, nous célébrerons aussi des femmes qui font vivre le présent et construisent l'avenir. J'ai ainsi pris l'initiative de réunir, cette semaine, autour d'un petit déjeuner, au campus numérique, des femmes entrepreneurs, des femmes professeurs, des femmes présidentes d'association, afin d'échanger avec elles sur leur vision de l'entrepreneuriat au féminin. Je multiplierai ces rencontres afin de les entendre sur tous les sujets qui impactent directement la vie des femmes de notre département.

Je conclurai mon intervention en précisant que ce rapport présenté en Comité Technique (CT) le 15 juin dernier n'a appelé aucun commentaire. Je vous remercie.

Mme GARGOWITSCH. – Sincèrement, je suis ravie que dans la collectivité on ait une majorité de femmes qui soient salariées, mais en fait la place de la femme dans cette société est quand même encore mal orientée. Quand j'entends parler qu'il faut sauver la planète, certes, mais quand on n'est même pas capable de mettre la femme à sa bonne place, je crois que le chemin va être long, très long. Écoutez le slam de Grand Corps Malade, intitulé « Mesdames », il est magnifique. Je crois que la lutte est longue, Mesdames.

Mme KHERKHACH. – Je me réjouis de savoir qu'une élue est en charge de ce dossier désormais. C'est une très bonne chose pour mettre aussi en lumière les difficultés de la place de la femme au sein de la collectivité, dans son espace professionnel, dans la société tout simplement.

Par rapport à ce que vous avez dit, Madame Paillarès, il aurait été aussi intéressant ou il serait intéressant dans les semaines ou les mois qui viennent, parce qu'on sait à quel point la période de confinement a mis à mal les femmes, de s'intéresser aux femmes qui sont en situation monoparentale. Je sais que comme dans toutes les collectivités, vous en comptez un certain nombre, qui ont été aussi en difficulté d'exercice pendant le confinement, en télétravail notamment. On a dit à quel point cela pouvait être compliqué pour tous et plus particulièrement pour ces femmes qui étaient dans l'obligation d'assurer un certain nombre d'activités professionnelles tout en gérant le foyer. On sait que c'est compliqué quand on n'a personne sur qui se reposer dans les foyers. Je ne sais pas si un axe est prévu par rapport à cet objectif.

Mme PAILLARES. – Oui, bien sûr. Nous rencontrerons différentes femmes, pas que des femmes qu'il faut célébrer, mais bien entendu nous rencontrerons des femmes de la société civile tout à fait « normales », qui n'ont pas forcément un rôle politique, associatif ou autre.

Mme la Présidente. – Nous prenons acte des orientations prises par la collectivité ainsi que de la présentation de ce rapport, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

RAPPORT N° 8003

RAPPORT DE SITUATION SUR LA POLITIQUE D'EGALITE FEMMES - HOMMES AU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE – ANNEE 2019

L'assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mme la Présidente. – Maintenant je sou mets au vote le rapport 9002, relatif au bilan provisoire de la crise sanitaire du Covid et des actions conduites par le Département du Lot-et-Garonne pour y faire face. Je vous l'ai présenté lors de mon intervention d'ouverture. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Nous en prenons acte.

RAPPORT N° 9002

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE BILAN PROVISOIRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 ET SUR LES ACTIONS CONDUITES PAR LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE POUR FAIRE FACE A CETTE CRISE

L'assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Nous avons six rapports à vous présenter. Je vais d'abord préciser certaines choses sur l'augmentation de la participation du Département au capital social de la société anonyme de la base du Temple : une augmentation de 249 999,35 €.

Tout à l'heure, on nous a dit que ce n'était pas assez. Je vais faire un petit historique sur ce dossier pour rappeler comment s'est déroulée une évolution de la demande, qui commençait à être difficile à suivre. La première demande date de réunions avec la base : c'était le 30 juillet 2018. La demande d'augmentation du capital était à hauteur de 100 000 €. Le 20 mars 2019, on nous demande entre 100 000 et 200 000 €. Le 26 mars 2019, nous recevons un courrier nous demandant une augmentation de capital de 130 000 €. Le 25 juin 2019, nous avons un nouveau dossier avec une demande d'augmentation du capital de 171 000 €. Nous avons ensuite, en juillet, une demande d'augmentation de 200 000 €, avec une discussion sur les conditions : la prise effective de la compétence de la base du Temple par la communauté et non plus par la commune ; la levée du problème de précontentieux sur la TVA ; la confirmation du soutien de la Région, avec au moins 2,75 millions ; la confirmation du soutien de l'État au titre du CNDS (Centre National pour le développement du sport) ; la confirmation de nouvelles entrées au capital de la Caisse des Dépôts, de la fédération ; la confirmation du capital des autres membres actuels. Le 16 juillet 2019, une réunion s'est tenue sur place, et la demande passe à 250 000 €, comme le précise le compte-rendu. Le 12 septembre, nous recevons un courrier de la base avec une demande d'augmentation du capital de 300 000 €.

La position du Département était à 250 000 €, avec les conditions qui avaient été posées. Ce n'est pas pour faire polémique, mais pour rappeler comment les choses ont évolué dans ce dossier. Je voudrais rappeler également l'importance de ce dossier, l'importance de l'investissement, qui est à 12,5 millions d'euros. À un moment, nous nous sommes donc positionnés de manière claire sur un montant de 250 000 €, et on ne peut pas toujours être dans des demandes évolutives. Je rappelle aussi que ce dossier devrait être dans Terres de jeux, ce qui est important. Jacques Borderie veut réagir.

M. BORDERIE. – Merci, Jacques, d'avoir rappelé l'historique des relations entre le Département et la SEM de la base du Temple. Je veux aussi apporter quelques précisions, notamment que jusqu'à cette nouvelle augmentation de capital, le Département était positionné à 3 % sur l'ancien capital de la base, quand une commune voisine, comme celle de Sainte-Livrade-sur-Lot par exemple, était déjà à 5 %. Je dirai simplement que le Département a mis beaucoup de temps pour comprendre qu'il y avait un enjeu important sur cette base du Temple, et je suis très heureux qu'il l'ait compris à travers les différentes réunions que nous avons eues, où il a témoigné de ce nouvel intérêt sur ce projet, qui m'intéressait au plus haut point, puisque je vais faire également partie du conseil d'administration. Je voudrais préciser également que si le président de la SEM avait écrit au Département pour justifier une demande de 250 000 €, c'était à l'époque pour pouvoir débloquer une situation face au délai et à la date des Jeux Olympiques, qui est immuable pour 2024. Donc il fallait débloquer une situation qui n'était pas arrêtée, et effectivement à cette époque la somme était de 250 000 €. J'ai été le premier surpris de ce courrier qui a fait l'objet de ma part d'un coup de téléphone à ce même président pour lui faire remarquer qu'il avait fait une erreur. Mais ce n'est que de l'histoire. J'ai demandé une réunion auprès de Madame la Présidente, nous étions alors en déplacement ensemble à l'ADF, et je vous remercie d'avoir accepté la mise en place de cette réunion, qui a eu lieu quelques semaines après ce déplacement. Lors de cette réunion de travail, le directeur de la base et qui était le principal acteur du montage de ce dossier, avait argumenté sur la nécessité de passer de 250 000 à 300 000 €, avec tous les arguments techniques qui modifiaient la présentation du dossier. J'avais été très choqué du veto mis par Monsieur Borie, non pas élégamment, mais plutôt politiquement incorrect, sur les 50 000 € que ce monsieur était venu demander au Département.

Lorsque vous, mes amis de la majorité, nous présentez des dossiers d'investissement sur le département, par exemple pour la SEM du Rieucourt dans le canton de Monsieur Girardi, à hauteur de presque 11 millions d'euros, l'opposition que vous avez aujourd'hui devant vous a voté cet investissement. Je voudrais rappeler que lorsque monsieur Borie nous a expliqué que pour son canton il avait un projet pour l'écluse de Saint-Vite, qui était un investissement du Département de 900 000 €, parce que l'Europe abondait ce dossier à hauteur d'un million d'euros et que la Région viendrait aussi l'abonder, et que si nous ne le votions pas, nous perdrons ces subventions, qu'il était allé lui-même chercher, nous l'avons compris et votre opposition, que vous avez aujourd'hui devant vous, l'a voté.

Je rappelle la somme : 50 000 €. Vous vous êtes insurgés devant un homme qui a monté un dossier pour ce qui va être le fleuron sportif de notre département. Jamais je ne le comprendrai. Là où je trouve que vos explications sont malhonnêtes, c'est que Madame Sophie Borderie a bien compris le sujet, puisque quelques jours plus tard on la voyait aux côtés de Tony Estanguet, démontrant que ce dossier était avancé par le Département. Il y a des choses que je comprends, il y a des choses que j'accepte, d'autres non.

Mme la Présidente. – Reconnaissez que nous avons répondu de façon favorable à un écrit du président. Est-ce que la parole du directeur est plus forte que celle du président ? La question se pose là. La demande était de 250 000 €.

M. BORIE. – Je vais répondre à Monsieur Borderie qui m'implique et m'incrimine dans ses propos. Je le ferai très sereinement. Sache, Jacques, que je suis ce dossier depuis 2008. Je suis administrateur de la base. J'ai connu trois directeurs successifs, chacun avait des ambitions qui ont toujours été soutenues par le Département, quoi que tu en penses et quoi que tu en dises. Ensuite, il faut quand même se demander ce qu'est la parole d'un président qui sollicite 250 000 € par rapport au choix d'un conseil d'administration. Ce président a été élu par vous. Si vous avez voté pour n'importe qui... et je pense que ce n'est pas le cas, parce que c'est quelqu'un de très consciencieux, qui fait du très bon travail et qui a vraiment l'oreille de tout le monde, ce qui est un peu extraordinaire dans sa fonction. Aujourd'hui, vous le mettez quasiment au banc des accusés, je trouve que ce n'est pas réglo, parce qu'il est absent, il n'est pas là pour se défendre. Nous l'avons reçu en entretien, tu étais présent. Effectivement, c'était lorsque nous étions ensemble à l'ADF que tu as sollicité un entretien auprès de Madame Borderie pour faire avancer le dossier, et il y a été répondu favorablement. Nous nous limitons à la demande initiale. Nous en restons là.

Ensuite, tu viens me reprocher un projet cantonal pour l'écluse de Saint-Vite. Non, le projet n'est pas cantonal, il est départemental, il a été initié sous Monsieur Jean-François Poncet : c'est la remise en navigation du Lot. Il se trouve que c'est sur mon canton, comme l'écluse de Fumel, dont j'espère pouvoir obtenir le franchissement dans les années à venir. C'est un projet départemental et pas cantonal, tout comme il y a eu des franchissements à Castelmoron en son temps et par ailleurs.

M. BILIRIT. – L'autre dossier sans présentation PowerPoint est le dossier sur la contractualisation avec le pays de l'Agenais et le pays de la Vallée du Lot. Je rappelle que la contractualisation entre les pays et la Région jusqu'à présent a mené à une participation du Département, ce qui n'est plus le cas. Les pays venaient nous chercher en complément de leur financement. Nous avons décidé de contractualiser sur la part qui nous est demandée. J'ai présenté cette contractualisation au pays du Lot et au pays de l'Agenais, et je vous propose la signature de cette contractualisation, ceci permettant d'avoir un ensemble cohérent plutôt que de procéder de manière saucissonnée.

Le dossier sur le soutien au tourisme a déjà été présenté à la commission permanente, je ne vais pas tout reprendre, mais je rappelle l'idée d'une participation d'un montant de 350 000 €, qui comprend une partie de promotion et une partie de soutien à la demande (on parlait tout à l'heure des jeux, gagnés en particulier par des habitants de Pont-du-Casse). Mardi, plus de 30 000 personnes ont joué, soit 10 % de notre département, et il est intéressant de voir que cela fait connaître le Lot-et-Garonne. Un montant de 80 000 € est consacré à ce soutien à la demande. Ensuite, nous participons au participe à hauteur de 50 000 € aux chèques solidarité tourisme.

Pour les familles de 1 à 4 personnes, le chèque va jusqu'à 260 €. Nous aidons les familles qui ont des quotients familiaux de 600 à 900. En dessous de 600, la CAF apporte une aide. Sachez que la conférence de presse a eu lieu avec la Région mercredi dernier, et hier soir on était déjà à 4 000 demandes au niveau la Nouvelle-Aquitaine – nous n'avons pas le chiffre sur le département. En Nouvelle-Aquitaine, 42 % des foyers ne partent pas en vacances, et cette année cela risque d'être encore plus important avec la crise Covid. Nous avons donc voulu aider cette tranche de familles qui étaient dans ce quotient familial. Quand on met 1 €, on a un retour pour les familles de 7 €, avec la participation de la Région et la participation de l'État : c'est tout l'intérêt de cette mesure.

Pour ce qui est de la partie promotionnelle, je vais laisser M. Matthieu STIEVET présenter.

Présentation d'un diaporama (cf.p.78)

M. STIEVET. Directeur de la Communication – Merci. Président. Mesdames et Messieurs les élu(e)s, j'ai la charge de vous présenter un peu cette campagne, que vous avez déjà vue, donc je ne vais pas m'éterniser sur le parti pris. Au regard de la commande qui nous était passée, le parti pris est volontairement décalé, humoristique. Il oppose deux modèles, ce qui correspond aux aspirations du moment et ce que vous évoquiez tout à l'heure. Nous avons des atouts en Lot-et-Garonne pour répondre aux aspirations de grand air, de respiration. Nous opposons ce modèle positif, incarné par le Lot-et-Garonne, et un modèle qui relève plutôt du tourisme de masse, avec quelques clichés qu'on a volontairement forcés dans cette campagne. C'est ce qui en fait l'originalité, et cela répond à la nécessité de parler vite et fort. Il faut savoir que le lancement a eu lieu officiellement le 19 juin et que, dès le 22 juin, nous étions sur les panneaux du métro parisien et que nous y sommes encore, puisque nous avons eu la chance d'être prolongés pour le même prix. La campagne arrive à peu près à son pic.

Le plus intéressant est que nous avons aujourd'hui un peu de recul, et je vais pouvoir vous dire quel est l'impact, partiel évidemment pour le moment. Nous commençons à avoir des indicateurs intéressants. Cela fera 15 jours de campagne au total. Sur la base d'une semaine, l'audience était de 5 millions de personnes, et les contacts sont évalués à près de 100 millions. Nous avons travaillé sur un système qui était pertinent en termes de cible, avec des médias croisés, pour avoir la plus grande audience au regard de la cible recherchée. Nous avons utilisé des supports originaux, auxquels on ne pense pas spontanément, mais qui sont très adaptés au tourisme et à la cible que nous recherchions : (site de petites annonces, affichage digital en gare de Bordeaux, affichage digital sur certaines enseignes de Toulouse et Bordeaux qui répondent bien aux modes de consommation actuels et à la cible recherchée), le tramway qui prendra le relais en juillet et août après le pic dans les jours qui viennent, avant le 14 juillet. Tout cela fait aussi le relais du jeu-concours qu'évoquait M.Jacques Bilirir. Nous avons voulu que le pic intervienne le plus tôt possible, de manière à être en phase avec l'acte d'achat des séjours. Les gens ont regardé assez tard, l'acte de décision est arrivé assez tardivement, comme l'on pouvait s'en douter. C'est vraiment en ce moment que les gens passent à l'acte de réservation.

Une opération complémentaire, qui s'inscrit dans le même mouvement, est l'opération de *street marketing*, par laquelle sont distribués des cabas en tissu, avec un ballon « On ne manque pas d'air », à Paris Montparnasse, dans les rues de Bordeaux et de Toulouse, dans des quartiers ciblés. On en profite pour distribuer quelques produits locaux. J'ai quelques retours depuis hier, première journée, qui sont extrêmement positifs : « super accueil », des gens qui demandent des contacts... Donc c'est assez efficace.

Nous menons aussi la traditionnelle, bien qu'un peu modifiée cette année, opération autoroute « Agen porte d'Aquitaine » en ce moment même et demain, toujours en partenariat avec Vinci. D'habitude c'est plutôt orienté vers la sécurité routière. Cette année, au regard de ce qui s'est passé, on a revu un peu les choses, Vinci également : on est davantage sur « l'aire d'autoroute au grand air », sur un axe plutôt touristique.

M. BILIRIT. – Les filières ont vraiment joué le jeu avec nous, que ce soit les noisettes, les pruneaux... Ce sont pratiquement des cadeaux. Merci à eux. C'est leur promotion, mais cela nous permet aussi de faire la promotion du département et de la destination.

M. STIEVET. – C'est vrai, avec un effort sur le conditionnement : de petites gourdes de compote, un conditionnement spécifique sur la tomate...

M. LEPERS. – Le graphisme et les phrases ont-ils été élaborés en interne ?

M. STIEVET. – Les deux. Nous nous sommes fait un peu accompagner. J'y ai mis beaucoup de moi-même. On s'est fait accompagner surtout pour le plan média. Les accroches, je les ai faites quasiment toutes moi-même.

Le média planning est quelque chose de très spécifique, très lié au marketing, et demande une compétence qui ne s'invente pas : c'est un métier.

M. MERLY. – Une fois n'est pas coutume, je voudrais vous féliciter pour la qualité de cette campagne. Elle est bien faite et j'y souscris complètement. Elle va dans le sens de ce que je souhaitais qu'on fasse pour le département.

M. STIEVET. – Je partagerai ces remerciements avec toute l'équipe de la communication. Nous ne sommes pas très nombreux, mais nous avons mis les bouchées doubles en cette période. Tout le monde a contribué. Pour l'opération de *street marketing*, nous avons mis deux jours à mettre les produits en sac ; c'est une prestation que je n'ai pas externalisée. Je vous montre la grosse machinerie, ce qui est apparent et les résultats, mais pour y arriver, surtout dans le temps contraint, puisque nous avons fait cela en un mois, de la création jusqu'au début des premières publications, c'est un gros travail.

M. PERAT. – À mon tour, je voudrais saluer la bonne communication pour l'activité touristique de notre département, parce que nous avons engagé des sommes importantes et il faut espérer un juste retour à ce niveau. J'ai vu plusieurs contacts importants. Je sais que la campagne a débuté récemment, mais a-t-on un retour à ce jour de l'achat de séjours en Lot-et-Garonne ? Je souhaite qu'on soit informé sur la saison touristique estivale.

M. STIEVET. – Il est évident que nous avons fait cette campagne avec un objectif de résultat. Ce que je peux mesurer aujourd'hui, même si le pic n'est pas encore atteint (le jeu se termine dimanche et nous sommes encore dans les rues de Bordeaux, Toulouse et Paris) et même si cela va durer sans doute jusqu'à l'arrière-saison, c'est que l'impact dépasse les prévisions. Ce matin, le nombre de participants au jeu-concours atteint 50 000 personnes. Même si l'on ne capte que 10 % des gens, qui auraient l'idée ainsi de regarder ce qui se passe en Lot-et-Garonne... Sur un site de petites annonces, les rendements sont très au-dessus des estimations. C'est là où il fallait être, parce qu'aujourd'hui les gens tapent « vacances Sud-Ouest » sur un site de petites annonces : c'est aussi bête que cela. Je laisserai Jacques Bilirit parler des indicateurs, sachant que nous échangeons beaucoup avec le CDT.

M. BILIRIT. – Nous sommes au début de la saison et nous ne pouvons pas faire de bilan à l'heure actuelle. Ce que nous pouvons dire, c'est que la location de gîtes et chambres d'hôtes représente un chiffre d'affaires, sur les centrales de réservation, qui est supérieur à l'année dernière. Pour ce qui est de l'hôtellerie de plein air, ce n'est pas le cas : on est largement en retard. Deux aspects semblent l'expliquer : habituellement l'accueil de nombreux étrangers, or nous avons là très peu de réservations de la Hollande par exemple, et dans ce domaine les réservations sont 30 à 50 % en dessous de celles de l'an passé ; deuxièmement, la question de la confiance par rapport à l'organisation au niveau de ces plans d'eau, et dans ce secteur le déficit est assez important. Pour ce qui est de la restauration, on revient vers une situation normale. Nous savons que nous serons en déficit par rapport à l'année passée et il sera très compliqué de juger quel est l'impact très précis. Nous pourrions dire quel

est le bilan. Aujourd'hui, ma grosse crainte est sur l'hôtellerie de plein air, parce que des campings vont être en grand danger au vu des taux de remplissage.

Pour les sites touristiques, il faut attendre pour pouvoir dire ce qu'il en sera des visites.

Nous aurons à délibérer sur ce rapport. 80 000 € correspondent à une subvention exceptionnelle au Comité départemental du tourisme pour assurer le soutien à la demande, et 50 000 € sont dédiés aux chèques solidarité tourisme, en particulier avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. KHERKHACH. – Je voudrais revenir sur les chèques solidarité tourisme. Nous en avons parlé, Madame la Présidente, et merci d'avoir été vigilante en ayant une attention particulière aux familles en difficulté. Je sais que vous avez fait envoyer des courriers, que nous avons reçus hier. Pour en bénéficier, les familles doivent le retourner sur un site dédié avant le 15 juillet. Les délais sont quand même un peu courts. J'espère que les CMS pourront aussi faire le relais et accompagner cette démarche dématérialisée, dont on sait qu'elle peut être compliquée. À notre niveau, nous informerons les familles dans les QPV de l'Agenais.

Je pense que chacun doit en être un ambassadeur dans son canton via les structures de proximité.

Présentation d'un diaporama (cf.p.83)

M. BILIRIT. – Très bien. Le rapport suivant concerne l'économie sociale et solidaire. Jean-Luc Giordana va nous rejoindre. Je rappelle que l'économie sociale et solidaire se définit par son mode de gouvernance. Elle représente 1 400 entreprises et environ 14 000 salariés dans le département. À l'intérieur de ceci, nous trouvons des structures très diverses : Terres du Sud, des mutuelles, des entreprises d'économie sociale. Il nous fallait bien définir ce que l'on mettait derrière l'économie sociale et solidaire, de manière ensuite à pouvoir dire que nous allons aller dans tel secteur, car il ne servirait à rien de prendre en compte certaines banques coopératives dans nos engagements ou participations. Le diagnostic va vous être présenté. Nous avons constitué un groupe de travail avec des entreprises d'économie sociale et solidaire et nous avons travaillé avec la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (la CRES), que nous avons mandatée pour réaliser ce mini-diagnostic.

Notre objectif est d'aboutir à un véritable programme, qui pourrait se concrétiser en 2021. Vous savez que nous sommes dans une période pré-électorale et nous n'avons pas voulu mélanger les choses, donc le programme sera pour un prochain mandat. En attendant, on sait qu'il existe des besoins dans ce secteur. La proposition est de pouvoir faire un appel à projets et de permettre de financer des projets d'économie sociale et solidaire. C'est la raison pour laquelle nous avons ouvert une enveloppe de 100 000 €. Nous définirons les conditions de l'appel à projets lors d'une prochaine commission permanente. On va vous présenter le diagnostic, mais Christine Gonzato-Roques voulait intervenir un peu avant.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je voulais dire que c'est le rapport classique, qui est travaillé en transversalité, avec les avantages et les écueils que cela apporte dans la communication. Pour rebondir sur nos discussions du début de matinée, je veux aussi dire que l'économie sociale et solidaire représente près de 15 % de l'emploi salarié en Lot-et-Garonne et qu'elle a été mise à mal pendant la période du Covid-19. Le Département s'engage fermement par un soutien économique en cette période, sans parler de l'éthique liée à l'économie sociale et solidaire.

M. GIORDANA. (DGA du Développement touristique, Agricole, Economie et Environnement) – Je vais présenter rapidement ce dossier, qui a été bâti en partenariat avec deux directions, celle du Développement social et celle de l'Économie et du Tourisme. On a un peu de mal à définir concrètement l'économie sociale et solidaire, mais il faut retenir trois éléments fondamentaux. D'abord il s'agit d'une vision économique qui privilégie l'humanisme. Ce sont des structures dont le but est autre que le seul partage des bénéfices. La gouvernance y est participative, démocratique. Les bénéfices de ces structures sont systématiquement consacrés au maintien et au développement de

l'activité, et les réserves sont ni partageables ni distribuables. Les thématiques peuvent être très larges : production, transformation, distribution, échange, consommation...

Le champ est investi par des sociétés recherchant une utilité sociale et par d'autres personnes morales de droit privé, constituées sous forme de coopératives, d'associations, de fondations, etc.

Nous avons par exemple une société coopérative (SCOP) importante et une petite association culturelle ou sportive. Le panel est très large. Il faut retenir trois marqueurs : l'innovation sociale, l'engagement solidaire, l'économie au service des territoires.

En France, l'ESS représente 10 % du PIB et 10,5 % des emplois, dans 222 000 structures, employant 2,4 millions de salariés. Ce poids est donc très important. En Nouvelle-Aquitaine, l'Economie Sociale Solidaire (ESS) représente 11 à 12 % du total des effectifs. Le Lot-et-Garonne est l'un des départements de la région les plus concernés, avec 14 à 15 % des effectifs salariés qui relèvent de l'ESS, selon les sources de l'INSEE. Ces structures sont concentrées dans les grands pôles urbains ou ruraux. 80 % sont des associations ou des fondations, des coopératives et des mutuelles.

Les thématiques portent beaucoup sur l'action sociale, le sport et les loisirs, mais sont également représentés les arts du spectacle, l'enseignement et divers services. La taille des structures est proche de ce que l'on connaît dans le monde de l'économie classique, avec une grande majorité de moins de 10 salariés (75 %).

L'idée de travailler sur ce sujet-là est d'essayer d'affirmer une politique. Aujourd'hui, que ce soit dans la direction du Développement social, dans la direction des Moyens ou dans la direction de l'Économie, nous essayons de travailler vers ces secteurs-là, parce que ce sont des structures économiques, d'insertion et avec qui on peut passer des commandes. Nous intervenons tous plus ou moins sur ce domaine de l'économie sociale et solidaire, et l'idée est d'avoir une politique structurée départementale. Nous avons procédé en deux phases. Une première phase, immédiate, car ce secteur a souffert de la crise sanitaire, consiste à pouvoir répondre en soutien et en essayant de mettre en valeur ces structures. Cette phase s'accompagne d'un diagnostic rapide pour savoir de quoi on parle et d'un ensemble de mesures immédiates qui vous sont présentées aujourd'hui pour essayer de les soutenir et s'engager sur du moyen terme. Nous avons missionné la CRES pour nous accompagner et travailler collectivement afin de bâtir une vraie feuille de route, qui sera mise en discussion en 2021, de manière à soutenir de façon pérenne ce secteur de l'économie, en établissant nos priorités, dans les domaines de compétences qui sont les nôtres. Tel est le deuxième enjeu.

En termes de calendrier, nous avons donc été très rapides, avec une élaboration d'un diagnostic et de mesures en mai-juin. Des enquêtes ont été menées dans des conditions particulières (visioconférences...). Fin septembre, aura lieu une grande journée de concertation départementale avec les acteurs de l'ESS. L'objectif est de vous proposer la feuille de route au BP 2021.

Suite aux préconisations du diagnostic, nous proposons d'intervenir sur les points suivants, d'abord en soutien de la reprise d'activité. Des dispositifs nationaux et régionaux (comme les plateformes d'initiative locale) ont été mis en place pour le soutien à la trésorerie : nous considérons que ce n'est pas la peine d'intervenir à ce niveau en complément, parce que nous n'aurons pas d'effet levier là-dessus. En revanche, il faut qu'on puisse communiquer et mieux montrer ce qui se passe dans nos structures de production. Certaines structures de production de l'ESS sont de véritables pépites, totalement méconnues de nous, de l'ensemble des personnes qui pourraient faire appel à leurs services ou leurs produits. L'idée est donc de lancer un appel à projets, dont les modalités techniques seront précisées à la commission permanente du 24 juillet, pour faire émerger la créativité et l'innovation de ces structures et mettre en œuvre tous les moyens de communication et de promotion à notre disposition pour les faire connaître et que leurs produits et prestations soient commandés le plus possible par des acteurs différents et variés.

L'idée est aussi de remobiliser le partenariat avec France Active, qui est une structure de financement de projets, pour accompagner le plus possible de projets et essayer de faire rebondir avant

la fin de l'année des structures qui seraient en difficulté.

L'objectif est également de sécuriser les partenariats existants. C'est une demande claire, explicite des structures de l'ESS, qui attendent que l'on conforte nos financements. Cela a été fait : le dispositif d'accompagnement via le fonds social européen (FSE) y répond.

Nous avons réalisé un travail important pendant la période du Covid, mené avec les équipes sur le soutien via le FSE, qui est un outil financier extrêmement intéressant. Nous avons pu continuer à soutenir ces financements et maintenir notre activité auprès de ces structures.

Conventionner avec la Région est une compétence première forte, qui a été donnée par la loi de 2014 sur l'ESS. Nous avons la possibilité, comme d'autres Départements l'ont fait, de conventionner avec la Région pour booster encore plus cette dynamique, en faisant venir la Région sur des dispositifs d'accompagnement plus performants auprès de nos structures de l'ESS.

Une autre préconisation vise à réduire le surcoût des protocoles sanitaires. Tout le monde a eu à subir ces surcoûts. Les structures de l'ESS également ont eu à engager des dépenses importantes.

Peut-être pouvons-nous travailler avec elles pour mutualiser ces fonctions d'achat, peut-être en les mettant en réseau avec nos réseaux d'achats, en partageant nos fichiers de fournisseurs, pour réduire les surcoûts liés aux équipements de protections individuelles (EPI).

Une autre préconisation porte sur l'accès à la commande publique. Quand des marchés publics sont lancés, il nous faut penser au fait que ces structures de l'ESS ne sont pas forcément équipées en ingénierie ou en temps pour pouvoir y répondre. Nous avons un devoir d'essayer de les accompagner, en tout cas de se mettre à leur portée afin qu'elles répondent aux commandes publiques.

Une dernière préconisation consiste à améliorer la visibilité et la reconnaissance, car ces structures sont un peu dans l'ombre alors qu'elles ont des produits et des prestations fantastiques. Elles sont méconnues parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers de marketing que peuvent avoir des entreprises traditionnelles. Je pense que nous avons une mission à accomplir pour essayer de les faire mieux connaître. L'appel à projets, que nous vous demandons d'acter sur le principe et qui vous sera détaillé en juillet, participera à cette meilleure connaissance. Le temps de réflexion collective que nous prévoyons fin septembre permettra également de les mettre en avant. L'idée est d'essayer de les regrouper, de créer un groupement de ces structures de l'ESS. Nous avons initié beaucoup de clusters ; peut-être pourrions-nous travailler sur cette notion, l'essentiel étant de pouvoir les animer.

Voilà le programme qui vous est présenté aujourd'hui sur les structures de l'ESS.

M. KHERKHACH. – Lors de la présentation en commission sociale, j'avais du mal à comprendre la phase dans laquelle on se situait, notamment vis-à-vis des opérateurs accompagnés, à savoir quels étaient ces opérateurs par territoire. Cela me semblait important d'avoir une visibilité sur les structures dans nos territoires et bassins de vie, que ce soit l'Agenais, le Villeneuvois ou le Marmandais. Concernant l'appel à projets, au regard du premier rapport que vous nous aviez présenté en commission, je vois qu'entre-temps vous avez supprimé le plafond de 5 000 €. Au niveau du soutien financier, lors de la présentation on parlait de 20 000 € et là on est à 80 000 €. Pouvez-vous clarifier ces points, s'il vous plaît ?

M. GIORDANA. – Il est trop tôt pour vous présenter les modalités techniques, qui vous seront proposées le 24 juillet. Le plafond de 5 000 € était une première idée, qui était sortie du diagnostic. Nous n'allons pas rester sur cela, nous devons passer à la justification juridique, c'est pour cela que nous l'avons enlevé, pour qu'il n'y ait pas de difficulté de compréhension. Les 80 000 € sont un affichage budgétaire : c'est 80 000 € sur un chapitre et 20 000 € sur un autre chapitre, soit en subventions de fonctionnement, soit pour les prestations. Mais l'enveloppe générale est bien de

100 000 €. Le correctif a été apporté dans le rapport.

S'agissant des opérateurs, si nous prenons la base totale des ESS identifiées par l'INSEE, nous sommes sur 1 400 structures, mais avec beaucoup de doublons (les caisses régionales, les mutuelles, les structures d'accompagnement aux personnes...). Si l'on réduit ce nombre aux interlocuteurs qui sont référencés par leur travail régulier avec la CRES, on en compte 350. Ce sont ceux-là qui ont été interrogés.

M. KHERKHACH. – Pourrait-on avoir la liste complète ?

M. GIORDANA. – Nous sommes embêtés avec le RGPD : je ne peux pas diffuser cette liste qui est une propriété intellectuelle de la CRES. Nous avons pu l'avoir en échange oral, mais je ne pourrai pas vous la donner en base informatique.

Mme GONZATO-ROQUES. – Tu pourrais peut-être nous dire quel est le pourcentage, parmi ces 350 structures, relevant du secteur social.

M. GIORDANA. – Je pense que nous pouvons vous donner le pourcentage par thématique. Par territoire, je ne suis pas sûr.

Mme la Présidente. – Nous finirons par les identifier. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

M. BILIRIT. – Dans les 1 400, on va trouver aussi des associations sportives. Nous avons fait un travail de resserrement pour mieux identifier les structures qui œuvrent en matière d'insertion, d'inclusion des personnes. L'un des enjeux de l'appel à projets réside dans cette précision.

Nous allons passer au rapport 3004, sur le déploiement des infrastructures numériques. Nous allons vous demander d'en prendre acte, mais également d'approuver l'avenant n° 2 à la convention des fonds de concours au Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, pour le déploiement du très haut débit. Je rappelle que nous faisons ceci afin d'aligner la convention sur le plan de financement final qui a été déposé auprès de l'État. Cet avenant prend en compte les effets de l'accord AMEL conclu avec l'opérateur Orange. La durée totale du programme de déploiement est ainsi ramenée à cinq ans au lieu de dix, pour une contribution du Département de 13,8 M€ sur un montant total de 72 M€ pour la couverture intégrale du territoire. Cela nous économise plus de 40 M€ puisque c'est Orange qui va financer toute l'autre partie.

Le rapport porte aussi sur la modernisation du réseau Wi-Fi haut débit, à hauteur de 2,8 M€, mais qui est entièrement financée par l'État, pour le rendre compatible avec les futurs réseaux mobiles de cinquième génération (la 5G).

Le rapport présente également les actions menées pour poursuivre l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, grâce à une forte implication dans l'accompagnement des collectivités pour l'identification des territoires mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif « new deal mobile » mis en place par l'État en 2018. Chaque année, nous aurons 7 lieux avec un pylône, et les 4 opérateurs seront sur le même pylône (Orange, SFR, Bouygues et Free).

M. CHOLLET. – Les cinq ans dont tu as parlé vont-ils jusqu'à 2023 ?

M. BILIRIT. – 2024. Un retard dans le déploiement a été pris par les entreprises. La pandémie et la crise vont nous mener à un retard de quatre-cinq mois.

M. GIORDANA. – Pour être précis dans les dates, il y a cinq ans de déploiement sous maîtrise d'ouvrage de Lot-et-Garonne Numérique et il y a également cinq ans dans le cadre des déploiements de l'AMEL, mais sous maîtrise d'ouvrage d'Orange. Le contrat établi avec Orange

prévoyait une fin de déploiement à la fin 2023. En raison d'un processus de validation auprès de l'ARCEP, le gendarme des télécoms, un processus qui a été plus long que ce qu'on imaginait au départ, le décalage porte la fin à juin 2024. Au-delà de cette date, si le déploiement n'est pas atteint à 100 %, Orange s'expose à des pénalités financières vis-à-vis du régulateur de télécommunication.

M. BILIRIT. – Nous allons passer au dernier rapport, sur l'inclusion numérique, qui va nous être présenté par Madame Christine Gonzato-Roques

Mme GONZATO-ROQUES. – Avant de visionner les diapositives sur le point relatif à cette stratégie, je vous rappelle que nous l'avons validée ensemble en juin 2019. Elle répondait à deux injonctions : d'une part le zéro papier avant 2022, d'autre part le constat pour un certain nombre de concitoyens de s'inscrire dans cette stratégie numérique pour accomplir les démarches nécessaires, donc une question d'égalité d'accès aux droits et d'exercer des droits.

Quatre axes avaient été retenus. Le premier était la mobilisation d'opérateurs. Nous avons réussi à mobiliser 15 grands opérateurs dans cette stratégie (la CAF, la CARSAT, etc.). Nous qualifions cette dynamique d'exemplaire. La réponse a été rapide et efficace.

Le rapport modifie le calendrier de la mise en œuvre de la stratégie, mais aussi des actions de formation, qui ne peuvent plus se tenir en grand séminaire.

Le deuxième axe est la mobilisation des moyens financiers de l'État et de l'Union européenne, pour alimenter le fonds départemental d'insertion, qui s'élève à 150 000 € : 97 500 € apportés par l'État, 50 000 € par le Département.

Le troisième axe est le lancement de l'expérimentation du pass numérique. Nous ferons un point sur ce déploiement. Le pass sera lancé cet été.

Des actions complémentaires sont prévues pour renforcer le maillage territorial. Elles s'appuient sur la cartographie qui a été réalisée avant la période du Covid. Des lieux associatifs ou autres en Lot-et-Garonne permettent de mettre en place cette inclusion numérique et d'acquérir de la ressource. Le réseau des bibliothèques s'associe à ce travail.

Présentation d'un diaporama (cf.p.90)

M. BELBES. (Directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique)

– On est en face d'une dynamique partenariale que l'on peut effectivement qualifier d'exemplaire, parce qu'on ne s'attendait pas à être suivis par autant de partenaires. Quand je parle de partenaires, je parle des gros opérateurs de service au public, plus particulièrement les gros « dématérialisateurs ». C'est bien de dématérialiser, c'est bien aussi d'assurer le service après-vente de cette dématérialisation, et c'était tout l'enjeu de cet axe 1 : « Mobiliser les grands opérateurs ». Quinze partenaires nous suivent dans la mise en œuvre de cette stratégie. Ils s'inscrivent complètement dans la mise en place d'un vaste programme de formation à destination des aidants, un public assez large comprenant les travailleurs sociaux, qui accompagnent au quotidien les usagers les plus en difficulté, mais aussi les associations qui œuvrent auprès d'un public assez étendu, les secrétaires de mairie qui font souvent le « frontal » avec les administrés pour les accompagner dans des démarches administratives, ainsi que les médiateurs et les bibliothécaires qui, eux aussi, s'inscrivent dans cette dynamique.

L'objectif de ce programme de formation aux aidants est de les outiller pour qu'eux-mêmes soient en capacité de mieux accompagner les usagers en difficulté avec le numérique. Madame Gonzato-Roques rappelait également le lancement de la cartographie des acteurs de l'inclusion numérique : l'objectif est d'aider les aidants à orienter les usagers vers des structures de proximité. En l'espace de quelques semaines, cette cartographie a identifié un maillage intéressant puisque nous sommes, à ce jour, à 165 structures identifiées sur le territoire, qui proposent des services soit d'assistance, soit d'accompagnement, soit de formation des usagers de leur maîtrise de l'outil numérique.

Enfin, le fonds départemental d'inclusion numérique a été abondé de 150 000 €, majoritairement par l'État et, de manière soutenue, par la CAF, la MSA, la CARSAT, la Conférence des financeurs et le Département qui fait le delta.

L'objectif de ce fonds départemental d'inclusion numérique, pour l'instant, en tout cas sur la première année, se limitait à la mise en œuvre du pass numérique, qui est un chèque de culture numérique qui permet au bénéficiaire de ce dispositif de pouvoir bénéficier d'accompagnement ou de formation au numérique dans des lieux qui auront été préalablement labellisés.

Voilà les grands axes de ce plan d'action qui a été fortement perturbé par la crise sanitaire, parce que toute une mise en œuvre opérationnelle devait commencer en avril 2020. Parmi les différents événements qui ont dû être ajournés ou reportés, il y a eu la signature des conventions officielles de partenariat avec nos quinze partenaires, qui était initialement planifiée le 15 avril et qui est reportée, d'où le rapport rectificatif au 2 septembre. Tout un travail en début d'année, en janvier et février, nous a menés à rencontrer l'ensemble des travailleurs sociaux sur le terrain, dans les CMS, pour leur présenter le pass numérique, puisque nos travailleurs sociaux vont être prescripteurs de ce pass. Ces premières prescriptions qui devaient démarrer au mois d'avril sont reportées pour cause de crise sanitaire au mois de juillet pour ce qui nous concerne, et en septembre prochain pour ce qui concerne la CAF et la MSA. Force a été d'ajourner tous les séminaires de formation, qui étaient planifiés (tout était prêt, les lieux étaient choisis, les invitations étaient signées). Tout le programme des mois d'avril, mai et juin a dû faire l'objet d'une pure et simple annulation, en vue d'une reprogrammation désormais à partir de septembre.

L'idée maintenant est d'éviter de se retrouver en septembre prochain dans la même situation que lors des mois d'avril, mai et juin. Cela nous a menés à repenser avec nos partenaires un format complètement différent de ce qui était initialement envisagé, c'est-à-dire des séminaires de formation annuels, qui réunissaient en un lieu physique plusieurs centaines de personnes. Un séminaire était programmé notamment à Monflanquin, un autre à Agen au Campus Numérique, un troisième à la Cité de la formation à Marmande. Aujourd'hui on a un peu de mal à se projeter sur de tels événements au mois de septembre prochain. De là a émergé l'idée de basculer ces séminaires, qui s'adressent aux aidants en général (associations, travailleurs sociaux, élus, secrétaires de mairie, médiateurs numériques) et dont le format était fortement axé sur un présentiel, vers des séminaires en ligne.

L'autre point concerne la fréquence, qui était annuelle, demandant un très gros effort pour une formation ponctuelle, en avril-mai-juin. Nous avons basculé sur une fréquence hebdomadaire. Le nombre de participants était également limité, et nous allons passer à un nombre de participants illimité. Un autre intérêt de ces séminaires en ligne, qui se feront sur la base d'une préinscription, est qu'ils vont alimenter une chaîne où l'on retrouvera toutes ces séquences vidéo. L'idée est de proposer un nouveau thème toutes les semaines. Ces ateliers seront animés par un agent du Département et une personne experte du domaine qui sera abordé. L'idée est aussi de toucher tous nos publics par diverses thématiques, notamment le tissu associatif. Il sera possible d'inscrire des parcours d'initiation, de perfectionnement, d'expertise, en particulier des parcours de vie ou d'appropriation de démarches administratives, qui seraient animées par nos partenaires. Il pourrait y avoir des thématiques un peu plus générales par exemple sur la posture de l'aidant numérique, des ateliers de sensibilisation des élus locaux ou, à destination du public associatif, des ateliers sur la façon de labelliser une association pour devenir un lieu de formation au pass numérique, ou bien comment accompagner des parents face à des enfants en situation d'addiction aux écrans. Des suggestions portent aussi sur l'illectronisme et l'illettrisme.

Mme GONZATO-ROQUES. – La question est de savoir comment concilier illettrisme et inclusion numérique.

M. BELBES. – Dès que la situation le permettra, on pourra conjuguer ces séminaires en ligne avec des événements plus présentiels, de manière ponctuelle.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ce rapport et cette présentation ?

Mme KHERKHACH. – C'est un sujet qu'on a déjà vu et dont on a déjà parlé, mais je veux quand même rappeler l'urgence de l'accompagnement numérique aujourd'hui vis-à-vis de nos populations qui sont très en difficulté sur cette thématique.

Quand je vois le calendrier, malheureusement il y a un déphasage entre l'urgence des retours du terrain qui sont les nôtres et la mise en place future de ces formations. Je ne reviens pas sur la formation : une formation sur les aidants numérique est très intéressante, comme la question de l'évaluation et celle des prescriptions. Mais concrètement c'est aujourd'hui qu'on en a besoin. Ce déphasage est dommage. Je sais qu'il y a eu le Covid entre-temps. Mais peut-on imaginer de cibler certains secteurs ou certains lieux qui sont peut-être déjà à un niveau de maturité plus important que d'autres ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Tu sais bien qu'il existe déjà des lieux où la population peut accéder à une aide numérique. Sur mon canton, au moins quatre ou cinq lieux sont identifiés, où les gens peuvent avoir une aide numérique. À grande échelle, c'est un peu plus compliqué.

Mme KHERKHACH. – C'est important de se dire que sur le territoire, des opérateurs sont déjà plus ou moins prêts, et mon idée est de s'adresser à ceux qui sont plus prêts que les autres, pour essayer de les labelliser, commencer ce travail de labellisation, de formation auprès de ceux qui sont au contact des populations. Je ne connais pas les retours sur les autres cantons, en tout cas nous prenons en pleine face la vague du besoin d'accompagnement aux démarches dématérialisées, dans toutes nos structures qui reçoivent du public. Peut-être qu'il y a quelque chose à activer, à court et moyen terme, vis-à-vis de ces opérateurs qui sont plutôt prêts.

M. BELBES – Au quotidien on accompagne tous les opérateurs qui sont en demande de conseil ou d'assistance, notamment dans le cadre de leur processus de labellisation « pass numérique ». Ce travail est fait aujourd'hui de manière chirurgicale. Le fait de construire cette cartographie avec 170 acteurs paraît symbolique, mais c'est un outil de travail pour nos travailleurs sociaux, pour orienter et pour valoriser ce qui se fait déjà sur le territoire. Beaucoup de choses se font, mais cela reste du chirurgical, et là l'idée est justement de changer de braquet et d'avoir une action beaucoup plus structurée, qui n'est pas portée par un acteur unique, mais par tout un consortium.

Mme GONZATO-ROQUES. – En complément, deux outils sont très importants, d'abord la cartographie des 170 lieux qui sont déjà repérés, connus, où la population peut avoir de l'aide dans l'accompagnement numérique. C'est à disposition des professionnels, des travailleurs sociaux, qui peuvent orienter la population vers ces lieux. Ensuite, dès cet été, des pass numériques seront prescrits sur les structures labellisées. Il y en a quelques-unes, même si l'élan d'agrément a été coupé avec le Covid. La prescription va commencer dès juillet.

M. BELBES. – Dès juillet, on rencontre également l'ensemble du réseau des SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) pour leur présenter à la fois la stratégie et la politique. Les rencontres de travail ont lieu au quotidien.

M. DREUIL. – On parle beaucoup du numérique et moi, en tant que président du Campus Numérique, je pourrai tendre la perche, rappeler quand même qu'avec la création du Campus Numérique il y a une réponse de tiers lieu, d'espace de coworking, et c'est ce que nous sommes en train de monter, avec la participation de l'agglomération agenaise. Du retard a été pris. Dans nos villages, dans nos cantons, j'en profite pour dire que j'ai créé un tiers lieu sur la commune de Sérignac, et je cherche à acheter un deuxième bâtiment, parce qu'effectivement ce type de structure fonctionne. On y fait de l'accompagnement justement par rapport à la fracture numérique, par exemple les déclarations de revenus, sans attendre de gros porteurs comme la CAF. La collectivité doit se servir du projet fait dans le quartier du Pin. On va créer un groupement d'intérêt public avec l'agglomération, en

y mettant un million d'euros. Le Campus, qui est donc là pour accompagner le territoire, organise, les 16 et 17 octobre un « Boost Campus 2020 », si vous connaissez des porteurs de projets – je m'adresse à des personnes qui sont plus spécialisées. Soyez nombreux à venir. C'est le troisième concours que le Campus Numérique organise, pour intégrer l'incubateur des start-ups.

Qui est concerné ? Surtout des porteurs de projets numériques. Il y aura des gagnants, au moins quatre, et ils sont accueillis pour leur projet pendant six mois et jusqu'à un an, mais c'est le jury qui décidera. Le Département y met de l'argent. Je pense que nous pourrions organiser quelque chose en septembre pour l'inauguration.

Le Campus concerne autant le Villeneuvois et le Marmandais que l'Agenais. Vous savez que MM. Jean Dionis du Séjour et Pierre Chollet y adhèrent, d'autres aussi.

Mme la Présidente. – Je vais soumettre au vote les rapports.

RAPPORT N° 3001

PLAN DE SOUTIEN AU TOURISME EN LOT-ET-GARONNE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME (CDT)

OPERATION "CHEQUE SOLIDARITE TOURISME EN NOUVELLE-AQUITAINE"

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3002-4005-1007

RAPPORT D'ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3003-6003

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) DE LA BASE DU TEMPLE-SUR-LOT

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (27 « pour » du groupe de la majorité départementale, 14 abstention du groupe de l'Avenir ensemble, M. Borie ne participe pas au vote ni au débat).

RAPPORT N° 3004

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3005-1008

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3006

LA CONTRACTUALISATION AVEC LES PAYS POUR LA PERIODE 2020/2022 : PAYS DE L'AGENAIS ET PAYS DE LA VALLEE DU LOT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M.Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
- Mme Joffroy (a donné pouvoir à M.Cassany)
- M.Barral (a donné pouvoir à M.Lacombe)

La séance est levée à 13h20. Reprise de la séance à 14h35

Etaient présents : Mme BESSON Séverine, MM BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPELERS Guillaume, Mme MAILLOU Emilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais vous présenter le rapport consacré au budget de la voirie et de la mobilité sous toutes ses formes, routière, fluviale et cyclable. S'il est une période où l'investissement des collectivités apparaît comme une bouée de sauvetage pour les entreprises du secteur des travaux publics et donc pour l'emploi, c'est bien la période actuelle, qui succède à trois mois d'inactivité qui ont été particulièrement éprouvants pour l'économie et notamment l'économie locale. Ainsi, les 24,8 M€ soumis à votre vote sont une somme à souligner vu son l'importance. Ce montant s'inscrit dans une progression constante, permise par le rétablissement de notre santé financière, évidemment avec les réserves que nous avons évoquées ce matin lors de notre débat liées à la suite de la crise du Covid. Pour illustrer cette évolution, je vous donne les chiffres des trois dernières années : 18,5 M€ en 2018, 21,3 M€ en 2019, et 24,8 M€ en 2020.

La majeure partie de cette enveloppe de 24,8 M€ est consacrée au réseau proprement départemental, soit 21,9 M€ contre 18,8 M€ en 2019. Le reste est destiné aux grands projets partenariaux : avec la RN21 et le pont de Camélat pour 0,6 M€ d'études dans le cadre du CPER, l'échangeur d'Agen Ouest pour 2,3 M€ de travaux conformément à la convention de financement qui a été signée le 27 juin dernier avec l'agglomération d'Agen et Vinci Autoroute.

Si je reviens dans le détail de notre réseau, vous pourrez noter que la route est maintenue à hauteur de 17,5 M€, dans la continuité de l'effort de 2019 ; en 2018, elle représentait 15,2 M€.

Le réseau navigable bénéficie de 3,7 M€, correspondant tout particulièrement aux travaux de l'écluse de Saint-Vite. Malgré la crise, le chantier a démarré dès le mois d'avril et c'est d'ailleurs le premier chantier qui a été démarré en Lot-et-Garonne pendant le confinement. Celui-ci se déroule sans encombre et sera terminé avant la fin de l'année. Les bateaux pourront la franchir pour la saison 2021 ; elle sera alors la 20^e écluse départementale. Le tourisme intérieur, après une période de stagnation, pourrait redevenir florissant avec la fermeture de destinations lointaines si l'on en juge par les premières tendances observées dans les départements qui sont dotés de canaux et de voies navigables. Notre investissement se révèle donc opportun, et il faut aussi souligner que cet équipement est subventionné à hauteur de 50 %.

Le réseau cyclable émerge ce budget pour plus d'un demi-million d'euros, dont 300 k€ pour de nouvelles liaisons cyclables, notamment le démarrage des travaux du tronçon entre le Temple-sur-Lot et Castelmoron-sur-Lot, les études pour la voie douce entre Casteljaloux et le Center Parcs, et la poursuite des études pour trouver la meilleure solution en termes de sécurité pour que les modes doux puissent franchir le pont de Saint-Léger.

En ce qui concerne la voirie routière, (enveloppe de 17,5M€), la remise à niveau des couches de chaussée et des dépendances est le poste majeur, pour 8,6 M€, d'un budget de 11,7 M€ pour la maintenance, suivi par les équipements de sécurité et les ouvrages d'art.

Un linéaire de 110 km est programmé, dont 92 km en réfection des couches d'usure. En outre, sur 18 km qui sont les plus critiques par l'état de dégradation et le trafic supporté, la structure sera renforcée par des techniques plus lourdes, à savoir : sur la D13 à Agen et Foulayronnes, sur la D813 entre Agen et Clermont-Soubiran, sur la D8 d'Aiguillon à Caubeyres, sur la D119 à Montesquieu, sur la D931 de Laplume à Lamontjoie, sur la D930 à Nérac, sur la D656 de Blaymont à Massels, et sur la D911 à Bias. Vous aurez noté que ces routes appartiennent au réseau structurant départemental et justifient donc un effort et une attention particulière.

En ce qui concerne la modernisation de notre réseau, le plan des investissements 2018-2025 prévoit d'y consacrer 60 M€. En 2020, 4,3 M€ sont inscrits pour des chantiers qui tous s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle. Il s'agit de l'accès au futur Center Parcs par la création de trois giratoires (1 M€ cette année) ; il s'agira de la première phase d'un projet plus global, de 2,35 M€, y compris d le million de cette année. Le plan prévoit aussi la sécurisation du carrefour de Puch-d'Agenais sur la D143 pour 900 k€, la fin du calibrage de la D207 à Mazières-Naresse pour 700 k€ (route qui est chère au cœur de Marcel Calmette), la finalisation du confortement du pont du Mas-d'Agenais, qui doit être livré au plus tard début septembre 2020, pour 500 k€, l'aménagement de la voie communale de Carabelle à Bias (première tranche de 300 k€), la poursuite des études pour la déviation Est de Marmande dans la phase de concertation, pour 300 k€, et la fin du calibrage de la D656 entre Nérac et Andiran pour 150 k€.

Une action est programmée vis-à-vis des communes, puisque hors planification, mais relevant de la modernisation, le Département va intervenir à hauteur de 1,2 M€ en faveur des aménagements conjoints avec les communes en traverse d'agglomération, soit par des subventions soit par convention de maîtrise d'ouvrage transférée. Les communes inscrites au programme 2020 ont pour la plupart bénéficié de l'assistance technique départementale au niveau des études. Elles pourront grâce à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage bénéficier d'une assistance opérationnelle pour la phase des travaux.

Il s'agit de la commune de Bias pour la troisième séquence sur la D911, de Fumel pour la deuxième séquence sur l'avenue de l'usine, de Gontaud-de-Nogaret pour la traverse de la D641, de Saint-Antoine-de-Ficalba pour la traverse de l'ex-RN21, et de Xaintrailles pour la traverse de la D108.

Telle est donc la revue que je puis faire de ces 24,8 M€ d'investissement, tous réseaux confondus. Ce budget augmente depuis trois ans, comme je vous l'ai dit au début de mon propos. Cela est à mettre en rapport avec notre budget de fonctionnement, de 2,7 M€, soit environ 10 %, qui pour sa part est sensiblement et remarquablement constant d'une année à l'autre grâce aux mesures de gestion prises par sa direction. Pour cette année, des dépenses sont réajustées légèrement à la baisse, à l'aune des effets du Covid, avec une diminution des frais de carburant de l'ordre de 50 k€, ainsi que la prise en compte de l'absence de transport en taxi et d'allocations pour le transport adapté durant la période de fermeture des établissements scolaires liée à la crise sanitaire, ce qui représente à peu près une économie de 110 k€.

L'implication dans l'action départementale s'est également traduite très particulièrement durant l'épisode du Covid par l'approvisionnement en masques de toutes les structures intervenant pour l'action du Département : les centres médico-sociaux, les assistantes maternelles et familiales, les collèges et les communes. L'opération logistique intradépartementale de grande ampleur a été rendue possible grâce à l'implication des agents très présents et très engagés en première ligne dans ce combat contre le virus, et je voudrais en votre nom à tous leur adresser mes félicitations.

Pour le deuxième rapport, il s'agit d'une convention avec EDF et SNCF pour des travaux de consolidation d'un pont entre Agen et Boé. La participation du Département est de 100 k€.

M. BORDERIE. – Sur le rapport 2001, je voulais rappeler ce que j'ai dit en commission, en espérant que ce soit suivi d'effet. Concernant la navigabilité du Lot, qui représente la plus grande rivière de notre département en distance (170 km), nous avons un problème d'application du règlement particulier de police qui a été mis en place il y a deux ans. C'est de la responsabilité de la préfecture, que j'ai alertée. Comme il ne se passe rien et que l'État dispose des moyens que vous connaissez et que nous connaissons tous, je demande que le Département investisse dans une douzaine de panneaux maximum d'information de cette disposition réglementaire. Ce n'est pas une fortune, cela ne va pas coûter des dizaines de milliers d'euros, il suffit de s'en occuper et d'avoir la volonté de le faire.

M. CASSANY. – Je vais vous répondre la même chose que ce que j'ai indiqué en commission. Vous avez raison sur le non-respect de la réglementation, que ce soit en termes de vitesse des bateaux ou de baignade sur le Lot, mais c'est une compétence de l'État. Bien évidemment, il est essentiel que la réglementation soit respectée. Je rappelle que cette police de la navigation est une compétence exclusive de l'État et qu'en matière de signalisation fluviale, des panneaux de limitation de vitesse sont déjà en place sur les berges du Lot. Les navigants doivent obligatoirement avoir à bord de leur bateau le règlement particulier (RPP) de la navigation sur le Lot. Il est délicat de demander au Département de se substituer à l'État en payant des panneaux qui ne relèvent pas de sa compétence. Je vous l'avais dit, je suis obligé de vous le répéter. Néanmoins, la Présidente saisira la Préfète pour faire état des problèmes recensés sur le Lot afin de connaître les moyens que l'État diligentera au regard de ses obligations en matière de navigation.

M. BORDERIE. – Manifestement, Monsieur Cassany, vous ne connaissez pas le contenu de ce RPP.

M. CASSANY. – Si, je le connais.

M. BORDERIE. – Sur la totalité des 170 km de navigation, il y a des problèmes. Vous en avez autant avec vos associations de rameurs que nous en avons à Sainte-Livrade. Il ne se passe rien depuis plusieurs années. Vous courez un risque que vous ne mesurez pas. Moi je demande simplement à mes collègues quelques milliers d'euros pour que cela cesse. Quant à la défection de l'État sur ce dossier, c'est la même que sur les AIS (Allocations individuelles de solidarités) et on voit bien ce que cela donne. Si vous voulez continuer à fermer les yeux, vous le faites, mais pas moi.

M. CASSANY. – Je pense que c'est les yeux ouverts que la Présidente interviendra énergiquement auprès de la Préfète pour rappeler la réglementation. Quant au fait de connaître le règlement, ce n'est pas le fait que je le connaisse qui est important, c'est surtout que les usagers des bateaux le connaissent et aient les documents à leur bord.

RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 « pour » du groupe de la majorité départementale, 14 « contre » du groupe l'Avenir Ensemble).

RAPPORT N° 2002

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DU PONT ROUTE DU PETIT COLAYRAC

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, notre commission présente deux rapports pour cette session, d'abord le 5001, qui porte sur le programme pluriannuel des travaux de grosse réparation et d'amélioration dans les collèges. Je ne vais pas vous détailler le rapport, dont vous avez pris connaissance, mais simplement vous faire remarquer que nous sommes repassés au-dessus des 10 millions d'euros de travaux en rythme de croisière dans le cadre du plan collèges, qui se déroule de façon normale même s'il y a eu évidemment quelques retards liés au Covid. Je répondrai aux questions s'il y en a sur le rapport, mais je ne vais pas plus loin pour celui-là.

Le rapport 5002 est un rapport général sur la politique éducative pour la réussite des jeunes Lot-et-Garonnais, qui porte depuis plusieurs années sur quatre axes. Le premier vise à accompagner les moyens de fonctionnement des collèges.

Cet accompagnement porte d'une part sur les dotations réglementaires aux collèges et d'autre part sur les moyens financiers, matériels et humains attribués aux collèges publics, relevant de l'exercice par le Département de ses compétences obligatoires. À la rentrée de septembre 2019, les moyens en personnel ont été renforcés, avec 13 recrutements dans le cadre du plan collèges, et ces moyens délégués aux collèges publics sont complétés par les objectifs qui sont assignés aux établissements, notamment en matière de restauration scolaire, avec « Du 47 dans nos assiettes » et par les missions fixées aux agents territoriaux affectés aux collèges, y compris les équipes mobiles.

En 2020, l'accent est mis sur le suivi fonctionnel des missions des agents de maintenance dans le cadre de mises à disposition des établissements d'un référentiel et d'un guide de la maintenance, qui permettra à court terme de réaliser des économies par une meilleure maintenance des bâtiments. Les forfaits d'externat aux collèges privés sont également reconduits dans le cadre de la nouvelle convention triennale, qui entre en vigueur à compter de 2020.

Le deuxième axe consiste à favoriser les conditions de l'enseignement des collégiens. Les collèges publics bénéficient de dotations annuelles en mobilier scolaire, en matériel d'entretien et en équipement pédagogique et technique. En 2020, il s'agira en particulier d'installer des distributeurs de plateaux dans 19 collèges qui n'en sont pas équipés et de poursuivre les dotations informatiques pour répondre aux besoins des enseignants et des élèves. Cependant, la crise sanitaire et le recours généralisé à l'enseignement à distance doivent nous permettre d'engager une nouvelle réflexion sur l'évolution du plan d'équipement informatique avec les établissements, au titre des moyens éducatifs attribués aux collèges et de la convention éducative, qui est un outil propre au Lot-et-Garonne et qui est fondamentale pour enrichir l'offre pédagogique. Elle est réactualisée chaque année. Dans le cadre de l'appel à projets éducatifs et culturels 2020-2021, de nouvelles fiches viennent alimenter les parcours et sont proposées aux enseignants, par exemple Louis Ducos du Hauron, qui est l'inventeur de la photo couleur. Le Département s'associe aussi à la lutte contre le décrochage scolaire lié à la crise sanitaire, il est membre du groupe d'appui départemental, auquel participent l'inspection académique, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales. Ce groupe de travail met en place des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, notamment les vacances apprenantes, qui ciblent les quartiers prioritaires et les zones rurales et qui se déclinent en plusieurs axes : les écoles ouvertes, les écoles ouvertes buissonnières, les colonies apprenantes et/ou buissonnières. Le Département apporte sa contribution sur le plan de la communication et le financement des transports pour les séjours.

Le troisième axe concerne l'année de développement des enseignements universitaires en 2020. Depuis 30 ans et l'installation en 1988 de la première formation universitaire à Agen, le Département soutient l'implantation et le fonctionnement des antennes et des formations universitaires, avec évidemment l'agglomération d'Agen. 2 000 étudiants sont inscrits dans ces formations, qui offrent aux Lot-et-Garonnais des conditions d'étude et de vie meilleure que dans les métropoles universitaires. L'offre universitaire sur Agen s'est enrichie pour la rentrée 2019 avec l'ouverture d'une première année de licence de langues étrangères appliquées, mention anglais et espagnol, et une première année commune aux études de santé (PACES), qui se transformera en licence PASS à la rentrée 2020.

Le quatrième axe est le maintien des partenariats éducatifs avec le réseau de structures associées à l'éducation : Canopé 47 et l'inspection académique, qui sont des partenaires privilégiés dans le domaine éducatif. Il s'agit de soutenir le fonctionnement et les initiatives de Canopé en direction des enseignants et le salon de l'orientation Ambition et Avenir qui a été initié par l'inspection académique.

Pour conclure, je remercie les services de la direction de l'Éducation, avec qui j'ai toujours beaucoup de plaisir à travailler. Ils ont été très présents pendant la crise, notamment pour préparer la réouverture des collèges dans les meilleures conditions possible. Je remercie aussi les agents des collèges, qui ont repris le travail avec un très bon taux de reprise pour assurer l'accueil de nos collégiens dans la totalité des collèges du département.

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Je voudrais revenir en particulier sur le décrochage scolaire. À la dernière commission, je vous avais demandé, Madame la Présidente, un point sur la fibre dans les collèges du département, parce que des établissements peuvent être en fragilité, et nous aimerions avoir une carte du département sur ce point, c'est essentiel au vu de la crise sanitaire que nous venons de traverser, et il y aura peut-être une deuxième vague. Il faut qu'on soit suffisamment préparé pour anticiper les problèmes de connexion, je pense que vous en serez tous d'accord dans cette assemblée. Je voudrais aussi qu'on fasse un bilan sur le décrochage scolaire. Les chefs d'établissement ont fait remonter les besoins en équipement des familles, si celles-ci avaient des problèmes de connexion, si elles étaient équipées.

Il faut absolument qu'on le sache pour anticiper une éventuelle autre crise sanitaire et même par rapport aux familles qui n'ont pas renvoyé les enfants à l'école, comme vous le savez, ma collègue Baya Kherkhach en a parlé ce matin.

Monsieur Lacombe, vous avez énoncé différents dispositifs qui vont se mettre en place. Nous savons qu'une réunion s'est tenue hier avec la DDCSPP, l'inspecteur de Sainte-Livrade, la CAF, vous-même. Je voudrais qu'on ait un point, parce que j'étais hier en conseil d'administration au collège Anatole France et je ne savais pas répondre à la question. La cheffe d'établissement m'a dit que le projet avait été déposé, mais elle n'avait pas encore le retour. Je voudrais qu'on ait un éclairage sur nos cantons pour que les élus soient au courant de ce qui s'y passe, par rapport aux familles. Cela me semble important.

M. LACOMBE. – Sur le numérique, je vous propose que dans une prochaine commission on fasse un point sur la fibre dans les collèges et sur l'approche du numérique qu'on pourra avoir dans les années à venir dans ces établissements. En effet, la crise a fait apparaître la nécessité de nouvelles pratiques, probablement plus de portabilité des équipements par rapport à ce qui est fourni actuellement dans les collèges, et des solutions logicielles qui existent et qui pourront être développées pour permettre de travailler mieux à la maison, en lien avec les établissements évidemment. Un certain nombre d'idées émergent, et je pense que l'on fera une réunion spécifique sur le sujet.

Quant à la réunion d'hier à laquelle vous faites référence, je n'y étais pas. Je vous fournirai un point dès que je l'aurai. Je rappelle que le Département s'est engagé à financer le transport dans le cadre de l'école apprenante durant ces vacances. Le montant serait d'environ 15 000 €.

Mme SUPPI. – Il n'y avait pas de représentant du Département ?

M. LACOMBE. – Sûrement que si, mais je n'ai pas encore eu le bilan.

Mme la Présidente. – Je voudrais rajouter, par rapport au décrochage scolaire, que je ne pense pas qu'il soit lié uniquement à des problèmes de connexion, même si cela a joué. C'est un point que l'on a évoqué lors de la conférence des territoires, où chacun des élus présents, qui ont dans leur commune des écoles et des collèges, a pu constater, malgré le travail de partenariat qui a pu s'opérer entre les collectivités et les équipes enseignantes, que le retour à l'école, au collège en tout cas, a été très compliqué, sauf dans les petites communes. Le taux de retour aux collèges est décevant : à peu près 20 % dans la première période, ce qui est très peu, malgré un travail de coopération entre les services techniques du Département, c'est-à-dire la restauration et la maintenance des locaux, et les équipes éducatives. Tout avait été mis en place pour vraiment accueillir les enfants dans de bonnes conditions, et c'est vrai que c'est très décevant. Est-ce lié à la peur des parents de renvoyer leurs enfants dans les collèges ? Est-ce aussi lié à une accumulation de déclarations contradictoires pendant une certaine période, ce qui fait que les parents n'avaient plus confiance et ont douté de notre réelle capacité à accueillir les enfants dans de bonnes conditions ? Je considère aujourd'hui que le déconfinement dans le monde éducatif est plutôt un échec, et évidemment je le regrette. Mais vous avez raison aussi : on a pu constater durant cette période que de nombreux enfants pouvaient être en décrochage par un manque d'outils à disposition chez eux et parce que la connexion n'était pas de bonne qualité. On doit aussi évaluer ce qui s'est produit pour être beaucoup plus efficient si l'on devait connaître à nouveau ce type d'épisode.

M. DELBREL. – C'est un peu le sens de ma question, je voulais demander à Nicolas Lacombe quel était le taux de fréquentation dans les collèges lot-et-garonnais, mais vous y avez répondu. J'en profite pour faire un petit commentaire par rapport au décrochage scolaire, que nous avons tous vécu en tant qu'élus de la République dans nos communes respectives. Je crois que l'on ne peut pas tout imputer à la crainte du virus, ou à une connexion aléatoire. Je ne vais pas faire du politiquement correct, mais il faut aussi mettre en face de leurs responsabilités les parents qui n'ont pas forcément joué le jeu. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé dans ma commune. On a eu un taux record de fréquentation, puisqu'on avait 80 % d'enfants dans nos écoles. Nous étions ravis, nous avons mis en place une organisation qui, à mon sens, tenait la route.

Mais les enfants en difficulté et qui l'étaient avant, on ne les a jamais revus. Et pourtant ces enfants décrocheurs étaient la cible de notre Gouvernement. C'est lié aussi à un problème éducatif de la part des parents.

Mme KHERKHACH. – Pour rebondir sur ce sujet, vous l'avez dit, Madame la Présidente, en tant que grande ville, Agen a été particulièrement concernée par ce problème de non-retour des enfants à l'école, école primaire ou collège, pour d'autres raisons. Je nuancerai ce qui vient d'être dit par notre collègue Christian Delbrel, pour dire que de manière générale, effectivement, les familles sont restées dans une certaine forme de peur vis-à-vis du Covid. Je vous avais dit qu'entre-temps la maladie de Kawasaki était revenue, il y avait eu un cas et cela avait effrayé les familles, en tout cas cela n'a pas été de nature à les rassurer pour remettre leurs enfants à l'école. Les facteurs sont aussi les problèmes de connexion et le manque d'équipement, mais il faut nuancer là encore, parce que la Ville d'Agen par exemple a doté certaines familles de tablettes, mais pour autant, quand les familles ne savent pas les utiliser, l'outil informatique en lui-même n'est pas la solution. Il faut que l'on comprenne l'échec dans sa globalité. Vous avez raison de dire qu'il va falloir qu'on se pose en évaluateur pour qu'on prenne le temps de comprendre ce qui s'est passé. Quand vous avez dans les écoles ou les collèges des organisations pédagogiques qui ne permettent pas d'y remettre les enfants tous les jours de la semaine et que vous avez plusieurs enfants au sein d'une même famille, dont l'un est concerné par le retour le lundi et le jeudi, et le deuxième le mardi ou le vendredi, et que le troisième au collège est censé y aller deux jours en fin de semaine, il faut comprendre que cette organisation n'a pas été de nature à inciter les familles à reprendre le chemin de l'école.

Je serais plus nuancée que Christian Delbrel sur la responsabilisation des familles. Je trouve que, côté injonctions paradoxales, elles ont eu leur lot, comme nous tous. Il faut comprendre que des familles n'ont pas toujours le capital culturel pour appréhender tous ces problèmes dans leur globalité et qu'il a fallu aussi que nous allions à la rencontre de ces familles. On a fait beaucoup de « phoning » ces dernières semaines pour leur expliquer les préconisations, le message sanitaire de la part de M. Pierre Chollet et des équipes de santé. Il nous fallait aussi avoir un discours rassurant du point de la vue de la santé, parce qu'on a beaucoup parlé de la peur du Covid, mais qu'en est-il réellement de la situation sur le territoire et particulièrement sur Agen ? Nous avons été au contact de ces familles pour les rassurer sur le plan sanitaire, mais aussi en termes d'organisation pédagogique, parce qu'effectivement ce sont les élèves les plus en difficulté qui ont été les premiers pénalisés. Je forme le vœu que l'Éducation nationale, dès la rentrée, tienne compte de ce niveau scolaire, qu'on peut craindre à la baisse, et que les écoles, les collèges et les lycées mettent en place les mesures adéquates. J'étais au conseil d'administration du lycée Antoine Lomet, où toute l'équipe pédagogique a partagé ses inquiétudes en étant très réaliste quant aux programmes à mettre en place dès la rentrée du fait de ce décalage, de ce retard à rattraper.

Pour finir, il appartient à chacune des collectivités auxquelles nous appartenons, que ce soit le Département, les agglomérations ou les villes, de mettre aussi en place des programmes, quand c'est possible, de révision ou de remobilisation scolaire pour la rentrée. Du côté d'Agen, puisque Monsieur Lacombe évoquait le plan des vacances apprenantes, nous participons à l'opération « colo apprenantes », et nous avons 100 inscrits à ce jour.

Ce dispositif a été bien vu de la part des familles, contrairement d'ailleurs à ce que je pouvais penser, parce qu'on était resté sur le fait que beaucoup de familles étaient dans l'appréhension du retour à l'école de leurs enfants, mais on en a aussi qui voient ce type de dispositif d'un bon œil, comme cela a été partagé par nos équipes du social, dans les échanges pendant et après le confinement, les équipes des CMS et les équipes du PER (Programme de réussite éducative), et je veux saluer la continuité sur ce champ vis-à-vis de ces familles. Les familles monoparentales et les familles nombreuses se disent que cela peut être une bouffée d'oxygène tant attendue des enfants.

M. CHOLLET. – Effectivement, ce n'est pas « le virus est là où il n'est pas là ». Il va falloir faire passer dans tous les foyers le message qu'il faut vivre avec, et faire aussi passer l'idée que s'il se déclare et qu'il y a plusieurs cas, il faut confiner tout le monde. Donc c'est compliqué. On est devant des enjeux assez importants.

Je me réjouis de ce qu'a dit Nicolas Lacombe par rapport à ces deux délibérations et que le Département soit partie prenante dans cette lutte très importante contre le décrochage scolaire. Quand un enfant décroche au collège, vous savez ce que ça devient... Ça part à Montauban, dans les circuits de commerce illicite, et ça revient sur Agen après deux-trois ans de « formation ». On a plusieurs cas à vous montrer sur des marchés parallèles. Est-ce que les enfants reviendront à l'école et au collège en septembre quand on dira qu'il faut quand même poursuivre la vie avec le virus et de temps en temps mettre des masques ? C'est compliqué. Il faut qu'il y ait un consensus global et c'est très bien que le Département soit présent dans cette lutte pour éviter le décrochage scolaire. Nous l'avons vu à Agen avec le CP, qui est une classe fondamentale dans l'apprentissage, où 15 % de ceux qui étaient en difficulté sont revenus à l'école, ce qui est très peu.

Mme la Présidente. – S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote.

RAPPORT N° 5001

COLLEGES DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5002

UNE POLITIQUE EDUCATIVE POUR LA REUSSITE DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, nous avons déjà pas mal parlé de l'agriculture, nous savons ce qu'elle représente dans notre département et au-delà. Un petit mot sur la situation agricole du moment au niveau du Lot-et-Garonne, qui est un peu compliquée. Les premières moissons ont commencé et on a constaté que se présente une année très difficile, avec des rendements extrêmement faibles de blé, orge, colza... des rendements qui tombent parfois à 30 quintaux à l'hectare, alors que le rendement moyen utile en blé est autour de 70 à 80 quintaux. C'est la nature du sol et c'est le paradoxe de l'agriculture : il a énormément plu à l'automne et au printemps, ce qui a fait qu'il y a eu trop d'eau pour les récoltes d'hiver, qui ont souffert, qui ont été noyées à pas mal d'endroits. Les prix mondiaux continuent à baisser, dans la mesure où l'estimation de la récolte mondiale est de 15 à 20 millions de tonnes de plus que d'habitude.

Vous voyez, la France connaît un effondrement des rendements alors que ceux-ci augmentent sur la planète. Pour le reste, la production est plutôt convenable. Mais la question des prix est difficile pour certaines productions.

Nous avons aujourd'hui deux rapports. Le premier concerne la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIETEE). Il n'y a pas besoin de revenir dans le détail sur l'importance de cette mission. Le travail a été très perturbé du fait des mois de confinement et de la suite, et il a pris un peu de retard. Normalement, le rapport de la mission aurait dû être validé en ce moment. Il faut peut-être tirer des enseignements généraux par rapport à la situation. La question qui est posée aujourd'hui est la question de la mondialisation. Qu'est-ce qui a permis à ce virus de coloniser la planète en quelques semaines ? C'est parce que nous sommes dans un fonctionnement mondialisé, qui fait que tout le monde va chez tout le monde. Depuis nombre d'années, on connaît des maladies, des parasites qui envahissent la planète, par exemple des plantes invasives qui nous viennent d'ailleurs. On voit bien les conséquences du frelon asiatique, les conséquences des ragondins, des écrevisses de Louisiane, le feu bactérien dans les poiriers... Cette mondialisation commence à poser des problèmes quand tout est véhiculé à l'autre bout de la planète. Le réchauffement climatique y est aussi lié. Il faut très certainement repenser le mode de fonctionnement de notre planète et peut-être le mode de consommation. Sommes-nous raisonnables en termes de consommation ? Ne sommes-nous pas en surconsommation ? N'avons-nous pas sombré dans la facilité de pomper toutes les richesses que la planète a accumulées depuis des millions d'années et que nous consommons en une, deux, trois générations ? La mission pose aussi ce débat.

Je présume que vous avez lu avec attention le rapport d'étape, à la fois sur le bilan des travaux réalisés et sur une nouvelle programmation. Quelques éléments nous interpellent, certains chiffres sont tristement évocateurs et je vous invite à les lire. En 1940, il fallait 0,43 calorie pour produire 1 calorie de nourriture ; aujourd'hui, il en faut 7,3. Ce chiffre nous appelle à une remise en cause. Autre exemple, en dépit de la richesse des plantes sur notre planète, 75 % de la nourriture n'est produite que par 12 espèces de plantes, alors qu'il en existe des milliers. Il faut peut-être se poser des questions sur les modes de production qui ont été développés et mis en place depuis des années.

Puisque nous parlons du réchauffement climatique, qui est dû aux gaz à effet de serre, le gaz carbonique, le méthane et autre, qui captent la chaleur du soleil plus que de mesure, il nous faut inverser le cours de l'histoire pour diminuer la production de ces gaz. Si vous prenez la page 7 sur quelques éléments de diagnostic du territoire, vous relèverez quelques chiffres qui nous montrent le chemin à parcourir pour rectifier le tir. C'est ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La France a des objectifs, chaque pays de l'Union européenne en a jusqu'à l'horizon 2028. Si vous regardez l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre issus de la combustion d'énergie, il faudrait, par rapport à 1990, atteindre une réduction de 40 %. Si nous voulons effectivement les réduire de 40 %, il va falloir se mettre à l'ouvrage. L'objectif de réduction des consommations d'énergies primaires (pétrole, charbon...) est de 35 % entre 2012 et 2028.

Je peux vous dire qu'actuellement ces consommations ne baissent pas : elles se maintiennent pour le moins, voire elles augmentent. Si l'on veut arriver à -35 % d'ici 2028, il faudrait une baisse de 16 % déjà maintenant. L'objectif pour la consommation d'énergies renouvelables est de +40 à 60 % d'ici 2028, et l'on est en retard sur le calendrier, il faudrait un effort de +30 % d'ici huit ans. Il faudrait doubler la production d'énergies renouvelables pour l'électricité. Non seulement on n'a pas avancé sur ces objectifs, mais on a parfois aussi reculé un peu, et donc il va falloir mettre les bouchées doubles d'ici 2028. La question du développement des énergies renouvelables et de la rupture avec les énergies fossiles, notamment la réduction du niveau de production d'énergie nucléaire de 70 à 50 %, si l'on veut relever ces défis, va requérir du travail. Déjà, au niveau du Lot-et-Garonne, il nous faut poser ces questions dans toutes les dimensions et apporter nos préconisations, en particulier pour montrer qu'à notre petit niveau nous sommes prêts à faire des choses pour aller dans ce sens. C'est en montrant l'exemple, même à un petit niveau, que l'on pourra être un peu donneur de leçons, pourquoi pas au niveau national, voire international. Si tout le monde à son niveau fait les efforts nécessaires, on peut arriver à redresser la barre et continuer à donner vie à cette merveilleuse planète bleue que les extraterrestres nous jalouent, puisqu'ils demandent à venir chez nous...

J'en viens au deuxième rapport, sur le contrat de progrès de l'Agence de l'eau. Vous l'avez lu avec attention. Le document matérialise les objectifs communs entre le Département et l'Agence du Bassin. Ce contrat de progrès sera actif sur cinq ans. Il est très important parce que nous intervenons dans la lutte contre les pollutions, pour l'amélioration de la connaissance du milieu, la gestion quantitative des ressources en eau, la restauration des milieux. Il est très important d'agir dans ces domaines, d'autant plus que la directive GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), même si elle concerne principalement les communautés de communes, concerne aussi le Département. Cela nous apporte un soutien financier. Les techniciens et ingénieurs qui travaillent sur ces dossiers dans l'Agence du Bassin sont couverts par une aide à 50 %. Il est très important de signer ce contrat avec l'Agence du Bassin.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ces rapports ? Non. Alors nous passons au vote.

RAPPORT N° 7001-4006

MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : RAPPORT D'INFORMATION

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 7002

CONTRAT DE PROGRES AGENCE DE L'EAU - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE 2020-2024

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – J'ai huit rapports à vous présenter. Deux ont déjà été vus, sur l'économie sociale et solidaire et sur l'inclusion numérique. En introduction, suite à ce que Christian Dezalos nous a présenté avec les éléments budgétaires, je voudrais modérer un peu son enthousiasme. L'augmentation du budget social est de 1,5 M€. Au vu des presque 230 M€, cela ne fait qu'une augmentation de 0,68 %. Mais cela représente quand même 1,5 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Je rappelle les proportions de ce budget : presque la moitié (48 %) concerne le secteur de l'autonomie, c'est-à-dire les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap, 29 % concernent le secteur de l'insertion, 23 % le secteur de la protection de l'enfance.

Parmi les dossiers que je vais vous présenter, je vais commencer par le rapport 1006 sur les assistants familiaux, qui traite de l'instauration d'une prime exceptionnelle. Ces assistants ont été soumis, comme tout le monde, à la Covid-19, mais avec une modification de leur façon de fonctionner, puisqu'ils ont gardé les enfants 24 heures sur 24 à la maison. Cette prime va de 300 à 400 €. Elle est modulable en fonction du nombre d'enfants reçus et elle est proportionnelle au nombre de jours où ils les ont reçu. Cela nous semblait un geste essentiel et important. Ce rapport mobilise 60 k€ sur le budget.

Concernant les assistants familiaux, nous avons aussi une modification de leur mode de rémunération et d'indemnité (rapport 1005-8007), à hauteur de 70 k€. Ce rapport est issu d'un travail durant une année du service qui gère les assistants familiaux au sein du Département. Le groupe a travaillé avec les personnes concernées autour de la modification de leur statut. Nous avons 162 assistants familiaux salariés directs du Département et qui accueillent quasiment 300 enfants. D'autres assistants familiaux sont salariés des MECS (maisons d'enfants à caractère social), mais ne sont pas directement employés par le Département. Les 162 assistants familiaux du Département pourront voir des modifications dans leur rémunération. Il y avait notamment un souci dans la revalorisation de l'accueil de deux à trois enfants, c'est-à-dire que rien n'incitait financièrement à demander un agrément pour trois enfants. Cela a été revu. Le dossier est assez technique, il parle aussi de l'accueil séquentiel et traite d'une des modalités de maintien de la rémunération lorsque l'assistant familial est soumis à une suspension de son agrément en attente d'une décision de justice. Ce rapport est à équivalence de 70 k€ pour l'année pleine.

Mme la Présidente. – Je propose que nous votions ces deux rapports qui concernent les assistants familiaux, sauf si vous avez des questions ou des précisions à demander.

RAPPORT N° 1005-8007

REMUNERATION, INDEMNITES ET ALLOCATIONS VERSEES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DEPARTEMENTAUX

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1006-8008

INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX DEPARTEMENTAUX SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je vais continuer avec le rapport 1004, sur le dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs, ce qu'on appelle le PAAJM (Dispositif Accompagnement Jeunes Majeurs), qui est le successeur du DAJMA. Ce dispositif était l'un des outils du plan pauvreté, puisqu'il est mobilisé par le Département pour éviter les sorties sèches de l'ASE (protection de l'enfance). Aujourd'hui il est proposé le renouvellement de la convention avec les deux associations partenaires pour une année, parce que nous sommes actuellement dans une évaluation et une réadaptation du dispositif aux besoins actuels.

Nous travaillons avec deux associations pour la mise en place du PAAJM d'une part parce qu'il fallait une association compétente dans le suivi éducatif des jeunes, la Sauvegarde, et d'autre part parce que l'accès au logement autonome est un levier capital pour l'accès à l'autonomie de ces jeunes, et nous travaillons avec Solincité au vu de ses compétences en particulier sur le bail glissant, en tout cas qui travaille sur l'insertion par le logement. Le budget est de 144 k€, sachant que les sorties sèches de l'ASE représentent plus de 2 M€. Une somme de 15 k€ est proposée aux entretiens, et 30 k€ pour l'allocation aux jeunes majeurs.

Mme DUCOS. – Cette évolution du dispositif est un atout indispensable pour éviter justement que les jeunes aient plus de difficulté à s'insérer dans un schéma de vie classique, avec le passé qui les a amenés à progressivement se diriger vers une autonomie. Je pense que les résultats ont montré dans les années passées, à certains endroits, qu'une sortie sèche met en fragilité ces jeunes. Donc ce sont des outils indispensables. La seule chose regrettable, comme je l'ai dit lors de la commission, est qu'on ne puisse pas mesurer ce que deviennent les jeunes majeurs après la sortie du dispositif, quel est leur niveau de réussite scolaire et d'insertion dans la vie professionnelle. Il est dommage que l'on ne puisse pas évaluer afin d'adapter le dispositif aux besoins, en réponse à des manques éventuels, et des réussites sont peut-être à souligner.

Mme GONZATO-ROQUES. – Tu amènes la réponse dans ta question, c'est-à-dire que les dispositifs quels qu'ils soient ne peuvent être mobilisés que si le jeune en fait la demande. Cette demande se prépare donc. D'où l'entretien des 17 ans, qui est très important, pour leur faire toucher du doigt qu'être majeur n'est pas une fin en soi, pour appréhender comment l'on va vivre en tant que jeune adulte, comment on va s'insérer, continuer des études, apprendre à percevoir ses droits et ses devoirs, tout en sachant qu'ils n'arrivent pas vierges de tous ces savoirs à 17 ans, sinon le modèle éducatif et de protection serait à réinterroger. Quoi qu'il en soit, il est très difficile d'évaluer l'efficacité, ce que deviennent les jeunes deux ou trois plus tard, parce qu'on les perd de vue. Certains reviennent. Des associations comme l'ADEPA peuvent nous permettre de savoir ce qu'ils font par la suite. On sait comment ils sont orientés, mais le devenir à long terme, à part sur des enquêtes sociologiques prospectives et nationales...

Mme la Présidente. – Nous allons passer au vote de ce rapport.

RAPPORT N° 1004

DISPOSITIF DE PREPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE DES JEUNES MAJEURS "PAAJM"

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme GONZATO-ROQUES. – Le rapport 1003 est un rapport technique : il s'agit de la modification du règlement départemental d'aide sociale, avec des mises à jour nécessaires en fonction des usages. Par exemple quand une personne d'un autre département est accueillie dans un établissement, un EHPAD ou une autre structure du Lot-et-Garonne, le tarif appliqué sera celui du département d'accueil. S'agissant de la prise en charge des frais de mutuelle, cela n'a aucune incidence financière, c'est simplement la dénomination CMUC (Couverture maladie universelle complémentaire) qui maintenant n'existe plus. Quelque chose d'important a été compliqué à expliquer en commission : jusqu'à présent il y avait une récupération des ressources des personnes âgées ou bien des personnes porteuses de handicap lorsqu'elles étaient absentes moins de six jours consécutifs de leur lieu de vie, EHPAD ou maison d'accueil. L'écriture était complexe (avec des jours fériés, les week-ends...), le règlement a été simplifié pour que, si la personne est absente moins de six jours, il y ait récupération. Ce rapport a été vu en détail en commission.

RAPPORT N° 1003

MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MUTUELLE ET DE L'AIDE SOCIALE HEBERGEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je vais vous présenter succinctement le rapport 1001, la politique en faveur du logement. Dans ce rapport, deux choses importantes sont à souligner : d'une part, l'application des nouveaux dispositifs d'accompagnement des logements sociaux, que nous avons votés en DM2, et d'autre part l'accompagnement de l'association ADIL. (Agence départementale pour l'information sur le logement)

L'ADIL a deux missions essentielles à assurer : le conseil concernant le logement, et la participation à la prévention des expulsions locatives. Pour ces deux missions, l'ADIL reçoit une subvention de 47 k€ de la part du Département.

La mise en œuvre du nouveau régime des logements sociaux avait pour objet l'acquisition dans les centres-villes et centres-bourgs, ce que ne permettait pas l'ancien dispositif. Le but est aussi que le dispositif permette de valoriser les projets de logements sociaux qui font appel à un esprit de développement durable et à des choix environnementaux que l'on peut qualifier de vertueux. L'objectif est aussi l'adaptation à la perte d'autonomie, pour aller vers l'habitat inclusif. L'autorisation de programme de 2020 à 2021 s'élève à 2,7 M€, étant précisé que 1,57 M€ est inscrit au budget 2020 pour l'ADIL et la première étape.

Mme VIDAL. – Je ne prends pas part au vote sur le rapport 1001.

Mme SALLES. – Comme il est fait référence aux offices HLM, je préfère ne pas participer au vote.

RAPPORT N° 1001

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (Mmes Vidal et Salles ne participent pas au vote).

Mme GONZATO-ROQUES. – Le rapport 1002 est le rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi, pour l'année 2019. Je vous rappelle qu'en juin 2019, nous avons signé cette convention avec l'État et qu'elle s'appuyait sur un socle dit obligatoire, pour prévenir les sorties sèches de l'ASE, renforcer l'accès aux droits sociaux par l'accueil social inconditionnel et la mise en place de référents de parcours, et améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

Le spécifique est ce que nous avons choisi de valoriser en Lot-et-Garonne : optimiser la plate-forme Job 47 notamment en ouvrant de nouvelles applications et accompagner de façon prioritaire les allocataires du RSA qui sont aussi travailleurs indépendants, puisque nous avons remarqué que cet double exercice pouvait durer longtemps et nous nous posons la question de la viabilité des projets professionnels.

Cette convention repose sur un financement paritaire entre l'État et le Département. Pour trois ans, le montant est de 2 523 180 €, dont 1 335 627 € pour le Département. Au vu du rapport de suivi, nous demandons la reconduction de 542 943 € pour l'année 2020, puisque le plan a été réalisé à 37 %, c'est-à-dire que nous avons consommé environ 310 k€ sur 841 k€. La convention a été signée en juin 2019, donc on ne pouvait pas parler d'année pleine, et les principales actions ont été mises en place au dernier trimestre 2019. L'épisode de crise sanitaire et sociale que nous vivons a mis aussi un frein à certaines actions. Quoi qu'il en soit, j'aimerais saluer l'existence de la plate-forme d'orientation qui s'est tenue en décembre 2019, par un travail avec Pôle Emploi, et le PLI (Plan local insertion) de l'Agenais a été associé. Cela a été une belle action, qui sera à renouveler.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions sur ce plan.

Mme la Présidente. – Si vous n'avez pas de questions, nous allons passer au vote du rapport 1002.

RAPPORT N° 1002

RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2019

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport ::

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – D'ordinaire, mon intervention apporte un petit peu de légèreté et de réjouissances dans cette assemblée qui évoque souvent des sujets un peu lourds et difficiles. Malheureusement, cette année, l'ambiance est un peu plus à la morosité puisque vous n'êtes pas sans savoir que le monde de la culture a été considérablement impacté par cette crise sanitaire, par les effets du confinement et par un déconfinement beaucoup plus long que pour certains autres secteurs d'activité. Les mesures de restriction sont maintenues encore pour un bon nombre d'activités culturelles, ce qui bien évidemment a impacté la politique culturelle au sein de notre département et ce qui ne nous permet pas forcément de nous projeter à long terme sur ce que va devenir cette politique culturelle. Mais pour autant il s'agit quand même de faire preuve à la fois de pragmatisme et d'optimisme, puisque nous avons des outils qui nous permettent aujourd'hui d'apporter à nos porteurs de projets une certaine expertise, un accompagnement et un maintien du financement.

L'annulation de plus de 3 000 festivals pendant l'été sur l'ensemble de la France et la fermeture de milliers d'établissements ont effectivement entraîné ce que certains ont appelé un tsunami social et culturel, alors qu'aujourd'hui, pour l'image de notre département, mais également de notre pays, nous avons le devoir effectivement de protéger nos acteurs culturels afin de permettre à nos concitoyens de continuer à bénéficier d'une offre culturelle variée et de proximité.

C'est la raison pour laquelle notre Département mettra encore plus que d'habitude l'accent sur la proximité avec l'ensemble des porteurs de projets, avec lesquels nous sommes en contact permanent pour leur apporter à la fois le soutien financier auquel ils peuvent prétendre, mais également une expertise, parce que lorsque nous discutons avec eux, ils nous disent pour la plupart qu'au-delà de l'aspect financier de leur structure, ils sont en perte d'horizon sur leur devenir. Lorsque vous êtes dans la création d'une pièce de théâtre ou d'un spectacle de danse et que vous ne savez pas si vous allez pouvoir le proposer au public dans six mois ou dans un an, c'est très compliqué à vivre, et donc notre rôle est effectivement d'être à leur écoute et de leur apporter l'expertise la plus concrète possible pour les aider à affronter cette période, qui va durer, car il faut bien entendre que c'est toute l'année 2020 qui va être impactée au niveau culturel par la crise sanitaire que nous connaissons.

Pour autant, nous avons fait le choix de maintenir l'investissement, l'accompagnement des projets patrimoniaux de notre département, l'aide aux projets d'investissement des collectivités pour ce qui concerne le patrimoine protégé, mais également le petit patrimoine non protégé, à hauteur de 450 000 €. Il est important de soutenir ces projets. S'agissant des subventions de fonctionnement, nous les avons votées lors des commissions permanentes d'avril et de mai. Elles seront maintenues pour ce qui a été versé, puisque nous avons versé 80 % des subventions. Nous serons attentifs aux dépenses réellement engagées par les structures, de façon à vérifier s'il est nécessaire de verser le solde. Si le total des aides n'est pas supérieur aux dépenses effectuées par les structures, nous ne verserons pas le solde, et s'il est inférieur, s'il y a un trop-perçu, nous ne nous réclamerons pas le solde de ces subventions, mais elles seront répercutées sur l'année 2021, ceci afin de ne pas impacter davantage les trésoreries de ces structures.

Là où nous pouvons être optimistes, c'est qu'en réalité même pendant la période de confinement, des initiatives ont vu le jour au sein de notre département, des initiatives qui ont créé un certain engouement qu'il me semble important de vous souligner. Dans un premier temps, et vous en avez tous entendu parler, notre Département a étendu son offre numérique gratuite à tous les Lot-et-Garonnais, et cette offre a rencontré un succès certain puisque l'inscription des comptes actifs a été multipliée par six, et les Lot-et-Garonnais ont été plus de 3 000 à pouvoir bénéficier de cette offre. Celle-ci s'est arrêtée au 30 juin, mais l'ensemble des Lot-et-Garonnais peut continuer à bénéficier de l'offre numérique gratuite, à condition de s'abonner à la bibliothèque de son territoire, qui pour la plupart du temps est gratuite, ce qui permettra à tout un chacun à la fois peut-être de remettre les pieds dans une bibliothèque, ce qui ne peut pas faire de mal, mais également de continuer à avoir cette offre numérique puisqu'aujourd'hui c'est une offre qui manifestement plaît beaucoup et qui a eu un réel succès.

La deuxième petite initiative qui me semblait importante à souligner, c'est que les Archives départementales ont mis en place un projet appelé « #mémoiredeconfinement », afin de pouvoir collecter auprès du public des textes, des photographies et des vidéos de ce confinement que nous avons tous vécu de manière différente et pouvoir pour le futur tirer des enseignements positifs de cette période, qui pour certains a été compliquée, mais pour d'autres a pu être source d'épanouissement. Je crois que c'est un projet intéressant. Les Archives ont l'expertise pour piloter ce projet. Si vous avez envie d'y participer, il n'est pas trop tard.

Il est important de ne pas relâcher nos efforts et de continuer à être aux côtés de nos projets culturels. Nous souhaitons également que l'ensemble des collectivités et financeurs de ces projets participe à cet accompagnement. Le Département sera attentif à ce que les communes, les communautés d'agglomération, l'État et la Région puissent participer à ces efforts, puisque nous avons versé 80 % de nos subventions, mais ce n'est pas le cas des autres collectivités, et donc nous serons attentifs à ce que cet effort pour maintenir la proposition culturelle dans notre département soit financé par toutes les collectivités et pas uniquement par le Département.

Enfin, il faut aussi penser un peu à notre public. Nous avons le projet de remettre quatre nuits d'été, soit une nuit d'été de plus que ce que nous faisons les précédentes années. Bien évidemment, cela n'est pas possible cette année, et nous en sommes les premiers à le regretter.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre en place une journée et une nuit qui se dérouleront les 25 et 26 septembre prochain à l'Hôtel du Département – « nuit d'été » ou « nuit d'automne » : le débat a été soulevé lors de notre dernière commission. Pourquoi une journée et une nuit ? Parce qu'en réalité nous souhaitons associer à cette journée à la fois le public, les élus et tous les porteurs de projets. Pendant cette journée se dérouleront des tables rondes, qui seront d'ailleurs peut-être plutôt sous la forme d'une balade-discussion sur l'ensemble des thèmes culturels, la filière cinéma, la filière livre, la filière des écoles de musique et la filière des archives, afin que tous les porteurs de projets et tous les élus puissent discuter de l'avenir de ces différentes filières. Mais il y aura également lors de cette journée des scènes, des espaces scéniques plus petits, pas une grande scène comme on a pu le voir lors des nuits d'été, afin de respecter les règles de distanciation sociale et offrir aux Lot-et-Garonnais la possibilité d'avoir des spectacles, qui seront à définir. Il y aura un espace de restauration, un espace de buvette avec uniquement des produits du Lot-et-Garonne, afin de promouvoir la richesse de notre département tant sur le plan touristique et économique que sur le plan culturel. Nous sommes en train de travailler à l'élaboration de cette journée, que nous espérons être un événement important et je pense que le public sera au rendez-vous parce qu'il est en manque de manifestations culturelles cette année ; nous le sommes également et nous espérons que cette journée sera réussie pour apporter un dynamisme dans les projets à venir, mais également une offre culturelle pour nos usagers.

Voilà les quelques observations que je souhaitais faire sur le rapport qui vous est présenté.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ?

M. CHOLLET. – D'autres collectivités, par exemple des Villes et des EPCI, ne sont peut-être pas sur la même note. D'où, encore une fois, l'idée du territorial. Je suis bien d'accord sur le fond : il faut maintenir la culture, il est fondamental de garder des créateurs et des artistes qui sachent nous amener à des considérations meilleures que celles que nous vivons tous les jours. Je vous engage beaucoup à être très en concertation sur le territoire avec les autres collectivités, autrement on va se retrouver à continuer à financer, comme on l'a fait cette année, mais que fait-on l'année prochaine si le virus est encore là ? Tout le monde va se débrancher. S'il n'y a pas de concertation entre les collectivités en amont, beaucoup d'artistes et de compagnies vont se retrouver en grande difficulté.

Mme la Présidente. – Justement, c'est ce qui va être prévu dans les mois à venir avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), les différents porteurs de projets et les collectivités, pour voir comment l'on peut mener une politique culturelle sur l'ensemble du département. Avant de donner la parole à Monsieur Borie, nous prenons acte du rapport.

M. BORIE. – Chers collègues, l'année sportive 2020 est inédite pour notre pays et notre département. Jamais dans l'histoire du sport français l'ensemble des activités physiques et sportives associatives ne s'était arrêté brutalement et totalement. Dès le 15 mars, l'ensemble des clubs et des comités ont été contraints de stopper toutes leurs activités : écoles de sport, entraînements, compétitions, animations et événementiel. Cet arrêt soudain a eu des conséquences financières immédiates pour bon nombre d'associations, mais ne pourra se mesurer véritablement qu'après plusieurs mois pour d'autres. L'enjeu pour septembre est la nouvelle saison sportive 2020-2021 et il est considérable pour le monde sportif. Il faudra garantir le retour des adhérents, licenciés et partenaires des associations, essentiels pour les rééquilibres économiques.

Dans ce contexte exceptionnel, notre collectivité a su assumer et pérenniser au même niveau son soutien en faveur du monde sportif. Les dispositifs d'aides ont été maintenus sans réduction de crédits, ce qui a permis jusqu'à aujourd'hui d'octroyer 1,3 M€ à 650 associations sportives dans le cadre de l'ensemble de nos régimes d'intervention, en fonctionnement, en emplois, en acquisition de gros matériel, et pour les clubs de haut niveau et d'élite et bien sûr pour le sport scolaire.

Au-delà de l'apport financier, le lien avec le monde sportif n'a jamais été rompu et il s'est même amplifié. Pendant le confinement, les élus et les services du Département ont échangé avec de nombreuses associations, ce qui a permis d'une part de les rassurer sur la continuité du soutien de notre collectivité, mais également de les aiguiller vers des solutions immédiates : fonds de soutien de l'État et de la région, en les incitant à y piocher pour faire face à des difficultés périlleuses.

C'est sur la base de ces entretiens qu'un fonds de soutien spécifique du Département est aujourd'hui adopté à destination des associations structurantes et employeuses en grande difficulté immédiate ou à venir. Les contours de ce fonds vous seront prochainement présentés.

À ce titre, la politique sportive du Département va s'attacher dans les prochains mois à développer des thématiques fortes du sport, tout d'abord le sport santé, par l'implication de notre collectivité au sein de l'instance de coordination départementale Sport, Santé et Bien-être, chargée de mettre en œuvre le dispositif de prescription d'exercice physique pour la santé (l'acronyme est PEPS). Les sports de loisirs et de nature sont une compétence dédiée du Département, et leur développement maîtrisé est engagé activement sur notre territoire depuis 2019 avec la mise en place du premier schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature de Lot-et-Garonne et l'élaboration du plan départemental des espaces sites et itinéraires. Les prochains mois consacreront la phase active de la mission avec la réalisation d'une partie des fiches actions du schéma départemental et un travail d'identification des premiers itinéraires à proposer à l'inscription. La CDESI47 se réunira au début du mois de septembre pour statuer sur ces propositions. J'en profite pour féliciter Mme Nathalie Bricard, qui a reconnu un de ces chemins de randonnée la semaine dernière, et pour ma part je vais randonner la semaine prochaine.

Enfin, malgré une période sportive privée de ses compétitions, nous souhaitons retrouver et rassembler les acteurs du monde sportif autour d'un événement festif. La soirée Trophée des champions ne sera pas organisée cette année dans sa formule habituelle, mais sera intégrée à la soirée Trophée du bénévolat et de l'engagement citoyen. Le 6 novembre, des associations et des bénévoles du sport seront honorés pour l'aptitude à organiser des événements sportifs marquants d'envergure sur notre territoire et à former des champions qui s'expriment et brillent par la suite au plus haut niveau de leur discipline. Cette volonté de maintenir cette manifestation s'inscrit totalement dans le cadre de notre labellisation « Terre de Jeux 2024 » qui, je vous le rappelle, engage le Département dans la célébration des activités sportives en direction du plus grand nombre.

Je tiens à remercier mon équipe des sports, qui m'a épaulé par mail pendant cette période compliquée et qui a été à l'écoute des associations sportives. Si vous le permettez, j'adresse une pensée à toute la famille du judo, qui déplore aujourd'hui la perte de son président dont je viens d'apprendre le décès. Je tenais à ce que l'assemblée ait une petite pensée pour lui.

Mme DUCOS. – Une remarque d'ordre général : À la sortie de cette crise, on sait à quel point le monde associatif et sportif va être en difficulté dans nombre d'endroits. En termes de trésorerie, on sait que les manifestations parallèles pour faire entrer des fonds n'ont pas lieu ou ne pourront avoir lieu que de manière très modérée. Alerte sur la vie de notre monde associatif, qui souffre déjà d'un manque de bénévoles et qui va connaître une traversée du désert financière. Je n'oublie pas que vous avez fait ce matin, dans le rapport financier, le compte d'une augmentation de 1,8 % en soutien au monde associatif. Il ne faut pas oublier qu'en 2017 il y a eu une baisse conséquente des subventions aux clubs sportifs, entre 33 et 39 %. Certes les aides ont réaugmenté un peu ces deux dernières années, mais on est loin de ce qui existait initialement. Je dis qu'il faut vraiment se mobiliser et être vigilant pour préserver ce tissu, qui fait la richesse de notre département.

M. CHOLLET. – De l'argent n'est pas dépensé notamment dans la culture et le sport. Cela n'a pas été dit aujourd'hui, je vous demande de le rappeler. À Agen par exemple, le Pruneau Show ne se fait pas, et cela fait une économie de 250 000 € pour la Ville. Il en est de même pour le Département.

M. DUPREZ. – Le chiffre peut être donné.

M. DEZALOS. – On avait donné ce chiffre, on ne l’a pas rappelé ce matin. 400 000 € ont été « économisés » dans différentes rubriques. Sur les 2,5 M€ dont on parlait, il reste 2,1 M€ puisqu’on retransche ces 400 000 €.

Mme la Présidente. – Je voulais apporter une information, que vous connaissez peut-être. La semaine dernière, nous avons appris qu’il y avait un nouveau fonds pour le monde associatif, notamment celui qui n’a pas de salariés, les associations que vous évoquiez tout à l’heure, qui font souvent des lotos ou organisent des manifestations ou des buvettes pour équilibrer leur budget. Ces associations vont être contactées par nos services pour les informer de l’existence de ce fonds et voir avec elles comment en bénéficier.

M. DEZALOS. – Juste une précision : des éléments comme celui que nous venons d’évoquer seront à l’ordre du jour de la décision modificative n° 1. C’est là que nous allons identifier tous les postes de dépenses supplémentaires ou d’économies.

RAPPORT N° 6001

POLITIQUE CULTURELLE EN LOT-ET-GARONNE

L’assemblée prend acte du rapport.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos Christian)

RAPPORT N° 6002-4007

PRESERVER LE TISSU ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL DANS LES DOMAINES DU SPORT ET DE LA CITOYENNETE

VOTE : Le rapport est adopté à l’unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M.BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M Chollet Pierre)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos Christian)

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme GARGOWITSCH. – La politique en faveur du développement durable est détaillée dans le rapport 4003, dans lequel est indiqué le montant des crédits inscrits en fonctionnement. Cette feuille de route a été élaborée par la commission Développement durable et Citoyenneté en novembre 2018, pour s'adapter aux évolutions réglementaires, aux nouveaux enjeux du territoire et aux nouveaux projets. Les interventions en matière de développement durable continueront de s'appuyer sur ces axes stratégiques en 2020.

Le premier point vise à créer des conditions favorables pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous. Il s'agit des aides aux associations, en l'occurrence le collectif Enjeux durables, avec lequel nous travaillons.

L'objectif est aussi de favoriser la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental. De plus en plus on arrive à travailler en parallèle avec les commissions diverses et cela est particulièrement marqué par la définition d'une politique concrète et lisible en matière de transition écologique et énergétique, avec les travaux de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, qui a été créée en novembre 2019.

Le troisième point consistait à développer le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Ce programme se poursuit avec un double objectif en 2020 : la mise en œuvre du dispositif auprès des EHPAD, ce qui vous a déjà été présenté, et le maintien des objectifs pour les services de restauration des collèges.

Le point suivant vise à soutenir et sensibiliser à l'habitat innovant. Ce sujet a été présenté également, avec la refonte du régime d'aide à la production de logements sociaux, qui permet d'inciter à la réalisation de projets selon des critères de développement durable, de qualité environnementale des bâtiments, de revitalisation en centre-bourg, de proximité des transports en commun, d'habitat intergénérationnel.

Le cinquième point est le développement des projets d'économie sociale et solidaire sur le département. Comme évoqué tout à l'heure, il s'agit de reconduire le partenariat avec France Active Aquitaine en 2020, afin que les structures de l'économie sociale et solidaire bénéficient d'un accompagnement collectif ou individuel pour la création et le développement de leurs activités.

J'espère que vous avez tous bien lu ce rapport, qui est complet.

Je passe au rapport sur les missions de bénévolat et citoyenneté. Pendant la période de confinement, les services et plus particulièrement la direction de la Citoyenneté ont poursuivi les missions qui lui sont confiées, en accompagnant les porteurs de projets associatifs. Nous tenions à rappeler l'importance des valeurs citoyennes, du vivre-ensemble et du lien social. En tant que vice-présidente en charge de la citoyenneté, Laurence Lamy ne pouvait qu'encourager cette dynamique et croire que l'engagement citoyen et la solidarité sont au cœur de ce monde d'après.

Le monde associatif a énormément souffert de cette crise, et l'automne 2020 et l'année 2021 seront encore plus compliqués. Dans ce contexte, il est important de rappeler que le Département a pleinement maintenu l'ensemble des subventions allouées. Pour rappel, les soutiens aux grands acteurs de la citoyenneté ont été délibérés lors de la commission permanente du 30 avril dernier pour les aider à faire face à la situation. Mais il faut aller plus loin et prolonger l'accompagnement en créant un fonds de soutien exceptionnel, permettant la pérennisation du tissu associatif. Ce fonds de soutien d'un montant de 350 000 € apporterait une réelle bouffée d'oxygène aux associations les plus en difficulté dans les domaines du sport, de la culture, de la citoyenneté et du développement durable.

Mme Laurence Lamy tenait également à souligner le travail du service Vie citoyenne et associative, qui est un véritable service support dédié aux associations départementales, proposant des conseils, des formations et suivis, constituant un interlocuteur privilégié. Pour illustrer cet accompagnement associatif, elle souhaitait évoquer deux volets. Le premier est le programme de formation 2020, qui a été pour la toute première fois élaboré dans le cadre du centre de ressources et d'information pour les bénévoles. Le Département, le CDOS, la direction départementale de la Cohésion sociale, tous les acteurs ont travaillé ensemble pour élaborer une offre de formation conjointe, notamment autour des thématiques de la recherche de financement. Monsieur Jean-François Duranté s'en est occupé avec les services.

Le deuxième volet est la création cette année de la plate-forme numérique d'échange et d'entraide, le Coin des assos. Vous l'avez tous vu en allant sur le site du Conseil départemental. C'était le 3 février dernier, avec des propositions de matériel, des mises à disposition de salles, des communications pour une manifestation, plusieurs possibilités. 207 associations et 41 citoyens sont inscrits. 27 annonces ont été postées (pour rechercher des bénévoles). 44 manifestations ont été en ligne (2 sont actives et 42 ont été archivées, la majorité des manifestations ayant été annulées du fait de la crise sanitaire). On compte 17 partages d'actualité, on y voit le programme de formation du Conseil départemental et des outils partagés.

Dans le cadre de sa politique citoyenne, le Département a également voulu préserver dans ce contexte les dispositifs et les grands projets portés en interne : le CDJ (Conseil Départemental des Jeunes), les Trophées du bénévolat, les Villes et Villages fleuris. Le CDJ a été un peu perturbé pour cette dernière année ; la majorité des projets n'ont pu aboutir, car ils reposent essentiellement sur de l'événementiel. Néanmoins, le lien avec les jeunes a été conservé durant la période de confinement, et 35 jeunes ont témoigné et partagé leur extrait de confinement, et une double page du *47 Magazine* leur a été dédiée. Une clôture du mandat est envisagée sous deux formes : une visioconférence s'est déroulée mercredi dernier avec environ 40 CDJ connectés, lors de laquelle des échanges et des jeux en ligne étaient au rendez-vous ; et une clôture en présentiel début 2021 est programmée lors de la journée d'intégration du nouveau mandat, de sorte que les anciens pour raconter leur expérience aux nouveaux, ce qui fera une forme de transmission intéressante.

Les Trophées du bénévolat et de l'engagement citoyen sont également maintenus. Cette année, ils seront couplés avec les Trophées des Champions, le vendredi 6 novembre. Je ne rappelle pas le côté sportif puisque Daniel Borie en a parlé.

Pour les Villes et Villages fleuris, ce dispositif inscrit depuis de nombreuses années dans la politique départementale est cher aux Lot-et-Garonnais. Mme Françoise Laurent le suit avec beaucoup de bienveillance et de passion. Il a été conservé, comme l'ont fait la majorité des départements de France, en travaillant à un nouveau calendrier et bien entendu une nouvelle organisation.

Le label départemental propose le maintien des tournées du jury départemental uniquement pour les communes fin août et début septembre, le maintien des candidatures des particuliers sur présentation de photos, et l'annulation des candidatures pour les établissements scolaires du fait de leur fermeture. La date de la remise des prix a été quelque peu décalée : elle se déroulera le jeudi 19 novembre prochain à l'espace François Mitterrand à Boé.

Enfin, pour clôturer cette intervention par la démocratie participative, nous venons de rentrer depuis le 1^{er} juillet dans la phase active de la votation du budget participatif. Là également il aura fallu faire preuve d'ingéniosité pour la rendre possible. Les services se sont rendus disponibles deux jours durant sur l'ensemble du territoire pour remettre aux porteurs de projet leur kit communication et faire en sorte que tout soit prêt dans les lieux de vote, notamment les mairies. Tous les citoyens lot-et-garonnais âgés de plus de 11 ans vont désormais pouvoir voter, et ce jusqu'au 4 septembre. Le rendez-vous est donné le 16 septembre pour la journée de dépouillement et l'annonce des résultats.

Autre dossier pour lequel le travail ne s'est jamais arrêté y compris durant le confinement : le conseil consultatif citoyen (CCC). Plusieurs rendez-vous ont ponctué la période afin de répondre à une sollicitation de la Présidente.

Les membres du CCC ont ainsi enclenché une contribution sur le monde d'après-Covid, dont les grandes lignes vous ont été présentées ce jour. Nombre d'entre eux seront aussi présents le 16 septembre pour aider les agents du Conseil départemental à procéder au dépouillement des votes dans le cadre du budget participatif, et je tiens d'ailleurs à tous les en remercier au nom de Mme Laurence Lamy.

Pour terminer, Laurence et moi saluons particulièrement le travail du personnel de la Direction de la Citoyenneté et de la Vie associative et sportive ainsi que la commission Développement durable, qui contribue toujours aux grands moments et manifestations avec beaucoup de passion, avec un grand dévouement, une grande adaptabilité et beaucoup de conscience professionnelle. Merci à eux parce que c'est un investissement qui est profond et qui finalement révèle bien ce qu'est la citoyenneté aussi.

Mes chers collègues, vous pouvez donc constater que même si cette année est particulière et le contexte inédit, la citoyenneté demeure une des préoccupations de notre collectivité, comme le développement durable, et doit le rester pour l'avenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ? Non. J'invite l'ensemble des conseillers départementaux à prendre connaissance de tous les projets qui ont été déposés sur l'ensemble des territoires. Vous êtes obligés de voter pour trois projets. Les projets sont au nombre de 400.

RAPPORT N° 4003

POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M Chollet Pierre)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos Christian)

RAPPORT N° 4004

FEDERER AUTOUR DES MISSIONS DE BENEVOLAT ET DE CITOYENNETE

L'assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Madame la Présidente, mes chers collègues, avant d'aborder le sujet de ma commission, j'aimerais parler de ces femmes et de ces hommes qui, pendant une crise sanitaire de grande ampleur, ont assuré le service public départemental. C'est un hommage appuyé que je souhaite leur rendre aujourd'hui. Leur engagement et leur sens du service public ont permis aux Lot-et-Garonnais et notamment à ceux dans la difficulté de trouver un précieux soutien. En accord avec les organisations syndicales, nous avons proposé de créer une différenciation entre les agents mobilisés pendant la crise, que ce soit en présentiel ou en télétravail, et ceux qui ont dû être placés en autorisation spéciale d'absence. Nous n'appliquerons pas l'ordonnance permettant de décompter des jours de congé, et les agents placés en ASA conserveront l'intégralité de leurs jours de congés 2020. Toutefois, 5 jours seront gelés pour l'année 2020 et seront disponibles dès janvier 2021. Quant aux agents mobilisés, ils bénéficieront de 5 jours d'autorisation spéciale d'absence à poser avant le 31 décembre 2020. A déjà été évoquée ici la prime accordée aux assistants familiaux, fortement mobilisés durant le confinement.

Je ferme la parenthèse concernant la crise sanitaire pour revenir aux éléments budgétaires relatifs aux ressources humaines. Au 1^{er} janvier 2020, le Conseil départemental compte 1 260 agents, soit 1 195 équivalents temps plein, hors assistants familiaux. La proposition budgétaire est en évolution de 2,3 % par rapport à 2019. Elle comprend l'impact des facteurs d'évolution contraints nationalement (la mise en œuvre du parcours professionnel « carrière et rémunération ») et la volonté de notre collectivité de donner des moyens supplémentaires aux politiques de jeunesse et protection de l'enfance (ce sont des recrutements qui ont eu lieu en 2019). À cela s'ajoute le glissement-vieillesse-technicité, qui, à effectif constant, est une variation de la masse salariale par les avancements de grade et d'échelon et les changements de cadre d'emploi. Enfin, comme dans beaucoup de collectivités, l'évolution comprend l'impact du remplacement d'agents permanents absent pour raison de santé.

Les efforts de gestion dans notre collectivité, couplés à la politique de prévention et de santé au travail, devraient permettre de dégager autour de 162 000 € et de limiter ainsi nos dépenses de personnel.

Concernant le volet des ressources humaines, nous présentons deux rapports. Le premier est la situation sur l'égalité des femmes et des hommes, qui vous a été présentée ce matin par Mme Marylène Paillarès. Merci à elle. Vous avez aussi le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020. Celui-ci, qui revêt un caractère obligatoire en tant qu'annexe du document budgétaire, recense les ajustements qui interviennent entre deux sessions budgétaires. Ces modifications à apporter correspondent aux nécessaires adaptations en matière de mouvements de personnel, transformations et transferts de postes à effectif constant.

La délibération prévoit également la modification de délibérations antérieures (vous avez vu que la liste pouvait en être longue). En effet, dans le cadre d'une procédure de recrutement et en cas de recherche infructueuse de fonctionnaires, nous sommes dans l'obligation de modifier les délibérations prises jusqu'alors afin qu'elles intègrent la possibilité pour la collectivité de pourvoir l'emploi par la voie contractuelle. A cet effet, la délibération doit préciser le ou les grades correspondant à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions et les niveaux de recrutement, ce que vous avez pu constater dans les différentes délibérations.

Le rapport 8006 sensibilise les conseillers départementaux sur la formation de ces mêmes conseillers. Ce rapport, tout aussi obligatoire, a pour objectif de lister les formations effectuées par les élus départementaux et financées par le Département. La liste en est relativement courte. Depuis 2016, les Départements ont obligation d'inscrire un montant ne pouvant être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction ; c'est le choix qui a été opéré par notre collectivité. Les crédits non consommés sont reportés sur l'exercice suivant. Ainsi, en 2019, le montant des crédits était de 97 529 €. Et savez-vous combien ont été consommés ? Seulement 18 685,50 €. Toujours aussi peu de formations sont demandées par vous, collègues conseillers départementaux.

Donc les crédits pour 2020 seront de 103 600 €. Si ces crédits ne sont pas utilisés, ils ne pourront être reportés au-delà de l'année de renouvellement, puisque nous sommes dans la dernière année de mandat, et ce serait fort dommage. Donc je vous encourage, dans les mois qui viennent, à vous précipiter sur les catalogues de formation et à utiliser ces crédits qui, sinon, s'envoleront.

Notre commission avait une proposition à vous faire, mais je ne la ferai pas, car elle vous paraîtrait beaucoup trop excessive. Je terminerai mon intervention par un sommaire du programme annuel, puisqu'il est revenu à notre commission d'examiner les travaux réalisés sur le patrimoine départemental. Tout d'abord, je veux vous signaler que du fait de la situation sanitaire, un arrêt des travaux a été engagé fin mars et que la plupart des opérations ont pu reprendre de manière échelonnée de fin avril à début mai, une fois les protocoles connus. Aucun projet n'a été annulé, seuls les calendriers ont été modifiés. La programmation budgétaire sera adaptée lors de la DM2.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,8 M€. Les principaux chantiers sont l'adaptation des locaux de la médiathèque départementale, la poursuite des travaux sur le CMS de Marmande, les travaux d'isolation et de mise en accessibilité du CMS de Louis Vivent, la réhabilitation du centre d'exploitation de Marmande, ainsi que l'intervention sur le bâtiment central de notre Hôtel du Département, pour lequel l'accessibilité représente une grande difficulté et nous devons aussi rénover un local pour les agents d'entretien.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros. Je voudrais vous signaler qu'un nouveau marché d'exploitation de génie climatique est en cours de passation, car nous souhaitons poursuivre la démarche engagée il y a huit ans de maîtrise et d'économie de gaz et d'électricité. Depuis 2011, la consommation de gaz a été optimisée de 35 %. Avec le nouveau marché, nous espérons un gain de 5 à 10 % sur les consommations électriques. Mais il n'y a pas que des dépenses, il peut aussi y avoir des recettes, et nous prévoyons une recette de 800 000 € sur les ventes de bâtiments devenus inutiles pour les services départementaux.

Nous pouvons assurer pratiquement que nous avons vendu le site de Lamothe-Poulin, qui était une épine dans notre pied et qui se trouve à Laroque-Timbaut. Nous avons aussi des ventes de maisons à Casteljaloux, à Agen et prochainement à la Sauvetat-de-Savères.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des remarques ou des questions sur les différents rapports évoqués par Madame Salles ?

M. CHOLLET. – Juste pour la rassurer sur la formation. Le groupe l'Avenir ensemble fera attention à ce que des formations adaptées soient programmées d'ici la fin de l'année.

Mme la Présidente. – On pourrait y aller ensemble.

RAPPORT N° 8004

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS - MAINTENANCE ET ENTRETIEN - AFFAIRES FONCIERES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8005

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8006

FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – BILAN 2019

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M Masset)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme Vidal)
- Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M Borie)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M Chollet)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à Mme Suppi)

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9003

NOUVELLES MODALITES D'APPLICATION DU REGIME D'AIDE « GROS TRAVAUX DE RENOVATION OU DE RECONSTRUCTION DES GYMNASES UTILISES PAR LES COLLEGES PUBLICS

M. DÉZALOS. – Madame la Présidente, nous avons plusieurs rapports, mais je pense que nous pourrions aller assez rapidement sur la plupart d'entre eux. Le premier rapport, le 9003, porte sur de nouvelles modalités d'application du régime d'aide pour les gros travaux de rénovation ou de reconstruction des gymnases qui sont utilisés par les collèges. Vous savez que nous avons adopté en 2019 ce régime d'aide. Il est proposé aujourd'hui un nouveau cadre plus favorable aux bénéficiaires.

Je vous rappelle que les modalités d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par le Département donnent lieu à paiement par le Département d'une redevance fixée à 16 € par heure d'utilisation. Ceci a représenté une dépense annuelle globale de plus de 250 000 €. En 2019, nous avons adopté un régime d'aide à l'investissement pour participer à ces gros investissements et encourager les collectivités à mener ces travaux. Il y avait une contrepartie : c'était la gratuité au bénéfice du collège utilisateur lorsque le Département était intervenu, sur 6 ou 10 ans selon le niveau d'engagement financier du Département. Les évolutions qui vous sont proposées aujourd'hui consistent premièrement à supprimer cette contrepartie de façon à amplifier l'effet levier de ce dispositif. La suppression de la gratuité est un impact budgétaire que nous pouvons absorber, et ceci dès 2021, sur la base des gymnases aidés en 2020.

La deuxième modification consiste à ouvrir ce régime d'aide aux communes des agglomérations et aux agglomérations elles-mêmes. Dans un premier temps, nous les avons en effet exclu de ce régime, et nous leur ouvrons maintenant le bénéfice de ce régime. C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée.

Mme LALaurIE. – Je voulais remercier le Président Camani et Madame la Présidente d'avoir pris en compte l'observation de la rénovation de ces stadiums qui sont en majorité dédiés aux enfants du collège : c'est le cas pour ma commune. Je pense que cette modification va permettre de prendre en compte mon dossier. Elle pourra bénéficier à d'autres communes qui sont également détentrices de ce type de structure.

Mme la Présidente. – Je crois que le dossier du gymnase de Castelmoron passe à la prochaine commission permanente.

M. DÉZALOS. – Oui, ce qui nous a fait dire l'autre jour en commission des finances que décidément le canton de Castelmoron et notre collègue Line Lalaurie était le canton chouchou de ce département, avec la base du Temple...

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9004

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

M. DÉZALOS. – Le rapport 9004 concerne la politique départementale de soutien aux territoires. Vous savez que le Département a, depuis longtemps, exprimé sa volonté d'apporter un soutien technique ou financier toujours plus pertinent et adapté aux besoins des territoires. En 2020, ceci se traduira par la montée en puissance du service Info Maires 47, par le développement de nouveaux dispositifs d'accompagnement financier, ainsi que par le renforcement de l'assistance technique départementale. Tout cela représente un budget de 730 249 € : 130 k€ en fonctionnement et un peu plus de 600 k€ en investissement. Dans ce programme d'intervention 2020, est concernée l'assistance aux collectivités pour la réussite de leurs projets à travers le développement de l'assistance technique départementale, à hauteur de 130 k€. Il faut savoir, pour votre information, que depuis 2014, 90 assistances ont été attribuées. Le deuxième axe vise à mieux informer et orienter les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Pour cela, il y a deux nouveaux outils : un guide de l'ingénierie départementale et le numéro de téléphone unique Info Maires, qui a du succès parce qu'il permet de répondre aux attentes de beaucoup de collectivités. Un troisième point porte sur la normalisation des adresses.

C'est un très gros chantier dans lequel les collectivités ont dû s'engager l'an dernier dans le cadre du déploiement de la fibre. Le Département a apporté son aide dans ce travail assez gigantesque.

Le deuxième axe est l'accompagnement financier des projets d'investissement des territoires, à hauteur de plus de 600 k€, qui sont affectés à trois régimes, qui se cumulent : le régime d'aide aux bâtiments scolaires de premier degré et à la création et l'aménagement de tiers-lieux. Nous avons par exemple en 2019 attribué 429k€ à ce titre.

Le troisième axe est un régime d'aide aux grands équipements structurants de rayonnement régional ou national. Nous en avons débattu ici, vous vous en rappelez. Il y a une autorisation de programme sur 5 ans, 2020-2025, de 3 millions. Cela permettra d'apporter jusqu'à 1 million de subventions par grand projet porté par les EPCI ou les communes de plus de 15 000 habitants dans le domaine de la culture, du sport ou du tourisme.

Il vous est proposé d'approuver ces orientations de la politique départementale de soutien aux territoires tel qu'on vient de la présenter.

M. DÉZALOS. – Je ne participerai pas au vote sur ce rapport 9004, compte tenu que je préside la SEM 47 et qu'elle est un peu concernée par cette assistance technique.

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 41 voix « pour ».

Monsieur Dézalos ne participe ni au vote ni au débat.

RAPPORT N° 9005

DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

M. DÉZALOS. – Le 9005 est un rapport classique. Vous savez que notre Présidente a reçu délégation de compétence pour les marchés publics, que je ne détaille pas. Comme il est prévu, la Présidente vous rend compte de tous les marchés qui ont été passés et signés par elle à ce titre. Cela représente un total d'un peu plus de 33 M€ hors taxes et cela concerne 433 marchés publics. La liste de tous ces marchés est dans vos rapports.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

RAPPORT N° 9006

EXERCICE 2019 - ARRET DU COMPTE DE GESTION

Le rapport 9006 est l'arrêt du compte de gestion, transmis par notre payeur départemental à la Présidente. Elle sort de la salle, et le premier vice-président préside la séance. Bien entendu, les dépenses, recettes et résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

M. CASSANY. – Qui vote contre le compte de gestion ? Qui s'abstient ?

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 41 voix « pour ».
Madame Borderie ne participe ni au vote ni au débat.

RAPPORT N° 9007

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. CASSANY. – Qui vote contre le compte administratif ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés.

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 40 voix « pour ».

Madame Borderie et Monsieur Camani ne participent ni au vote ni au débat.

M. DÉZALOS. – Je crois que l'obligation pour la Présidente de sortir s'applique au compte administratif, mais pas au compte de gestion. Mais qui peut le plus peut le moins. Le compte administratif a fait l'objet d'une présentation détaillée ce matin. Il faut y ajouter le compte administratif du foyer Balade.

RAPPORT N° 9008

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

M. DÉZALOS. – Le rapport 9008 est le traditionnel rapport sur l'affectation du résultat, concernant le budget principal et le budget annexe du foyer départemental de l'enfance de Balade. Je vous épargne les chiffres qui figurent dans votre rapport et je vous propose d'affecter les résultats du compte administratif. S'agissant du budget principal, il s'agit d'affecter une somme d'un peu plus de 49 M€ en excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; une somme de 14 650 506 € en résultat de fonctionnement reporté ; et le solde d'exécution de la section d'investissement de -33 969 893,89 € reporté en dépenses d'investissement. S'agissant du foyer Balade, vous avez les chiffres également de la section d'exploitation reportée, des réserves affectées à l'investissement et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour les sommes qui sont indiquées dans le rapport.

Mme la Présidente. – Des demandes de précision ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9009

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

M. DEZALOS. – L'avant-dernier rapport, le 9009, là aussi traditionnel, concerne les dotations et les reprises sur provision. Vous savez qu'il s'agit de constituer des provisions pour dépréciation possible des actifs circulants. Cela concerne les indus de RSA, le fonds de solidarité logement, des reprises de provision concernant des garanties d'emprunt.

L'une concerne une avance remboursable qui avait été faite à l'organisme de gestion de Notre-Dame-de-Monbahu, une autre pour la société BioPress qui avait fait l'objet d'une avance remboursable également : il y a eu un plan de redressement et le remboursement s'opère par la société qu'il faut ajuster au niveau des reprises de provisions.

Il vous est proposé, pour les sommes qui figurent dans le rapport, de constituer ces provisions ou de procéder aux reprises de provisions tel que je viens de vous l'indiquer.

Mme la Présidente. – Qui est contre le rapport 9009 ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9010

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

M. DEZALOS. – Le rapport peut-être le plus important de cette session concerne le budget primitif, et cette délibération se décompose en plusieurs décisions que je vais énumérer. La principale de ces décisions est évidemment d'adopter par chapitre le budget primitif 2020 du Département de Lot-et-Garonne, présenté par nature selon l'instruction budgétaire et comptable M52 ; d'adopter également par chapitre le budget primitif 2020 du foyer départemental de l'enfance de Balade, selon l'instruction budgétaire et comptable qui est différente, la M22, selon les balances qui figurent dans le rapport et dont je vous épargne l'énumération. La deuxième décision est le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 27,33 % pour 2020. La troisième décision vise à fixer le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre comme nous l'avons dit ce matin s'agissant du budget principal, à hauteur de 18,380 M€ ; à valider ensuite l'ouverture d'autorisations d'engagement nouvelles pour 2020 selon les annexes à la délibération ; à valider des modifications d'autorisations d'engagement existantes sur les sommes figurant également dans les annexes ; à prendre acte du stock d'autorisations d'engagement non soldées ; à valider l'ouverture d'autorisations de programme d'investissement à hauteur d'un peu plus de 10 M€ ; à valider la modification d'autorisations de programme existantes pour une somme de 1 386 415,14 € (la liste est annexée à la délibération) ; à prendre acte du stock d'autorisations de programme non soldées ; à valider la ventilation des crédits de paiement liés à ces autorisations d'engagement et ces autorisations de programme conformément aux annexes du budget primitif ; à ne pas neutraliser la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées ; et à allouer 40 000 € au fonds de compensation du handicap. Voilà l'ensemble des décisions qui sont contenues dans cette délibération.

Mme la Présidente. – On va passer au vote sur ce rapport 9010. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe l'Avenir ensemble. Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité : 28 voix « pour » (Groupes « La Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne », 14 abstentions (Groupe « L'avenir ensemble »)).

MOTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME « COVID » POUR LES PERSONNELS DE TOUTES LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

Mme la Présidente. – Nous allons procéder à l'examen et au vote de la motion qui a été déposée et qui est relative à l'attribution d'une prime pour le personnel du secteur médico-social dans toutes les structures. Il semble qu'il y a un accord sur cette mention de l'ensemble des élus. Je vous remercie.

Mme CAMBOURNAC. – Je voulais vous signaler une petite faute d'orthographe dans cette motion.

M. DEZALOS. – J'ai entendu qu'un ministre s'était avancé sur une dotation d'un ordinateur à chaque collégien, et j'ai aussitôt pensé qu'on va nous demander peut-être de payer ces ordinateurs, puisque c'est une compétence départementale.

Mme la Présidente. – Le Premier ministre d'hier n'étant pas le Premier ministre d'aujourd'hui, on peut imaginer que ce n'est pas une information qui soit valable.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

Absents lors du vote de des rapports n° 9003 à 9010 et de la motion

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M Masset sauf pour le rapport n°9007)
- Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M Picard)
- M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme Vidal)
- Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M Borie)
- Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M Chollet)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à Mme Suppi)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite à tous une bonne fin de journée et un bon week-end.

DIAPORAMA

Diaporama 1

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

ACTIONS DU DÉPARTEMENT DURANT LA CRISE SANITAIRE

Session du 3 juillet 2020

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'action spécifique du Département durant la crise et son impact budgétaire

- Protéger les agents départementaux, les collégiens et les salariés du secteur médico-social : **un million de masques distribués**
- **Assurer la continuité du service public**, notamment par le télétravail (achat de nouveaux informatiques)
- **Permettre le cumul RSA et revenus du travail** dans les secteurs agricole et agro-alimentaire
- **Ouvrir l'accès à la médiathèque numérique départementale** durant la crise pour tous les Lot-et-Garonnais, **dans les conditions de gratuité habituelles**, mais sans passer par les bibliothèques.
- Compenser le surcoût du confinement pour les **162 assistants familiaux accueillant les enfants de l'ASE**, par une prime forfaitaire de 300 à 400 €
Impact de ces mesures : 1,1 M€
- Mettre en place un **plan de soutien exceptionnel**
Impact de cette mesure : à hauteur de 1,4 M€

Impact global mesuré au 18/06 : 2,5 M€

2 www.lotetgaronne.fr

Reprise de 51 chantiers d'un montant global de 31,5 M€



- Collèges et bâtiments publics :
8 chantiers, 9 M€
- Infrastructures de transport :
37 chantiers, 10,5 M€
- Réseau numérique LGNum :
fibrage de 6 zones, 12 M€

**71,6 M€ d'investissements
inscrits au BP 2020**

Le plan de soutien exceptionnel

	Montant	Commentaires
Tourisme	350 000 €	150 000 € de crédits nouveaux du Département au BP 80 000 € de crédits de communication du Département fléchés sur le tourisme 120 000 € du Comité départemental du tourisme
Economie sociale et solidaire (ESS)	300 000 €	100 000 € de crédits nouveaux du Département au BP 200 000 € d'aides du Département maintenues aux associations d'ESS malgré la baisse voire l'arrêt d'activité
Secteur associatif	350 000 €	350 000 € de crédits nouveaux du Département au BP pour soutenir les associations en difficulté de trésorerie (culture, sport, citoyenneté, environnement, ...)
Investissement communal	400 000 €	400 000 € de crédits nouveaux du Département en DM1
Total	1 400 000 €	600 000 € de crédits nouveaux du Département au BP 400 000 € de crédits nouveaux du Département en DM1 400 000 € de crédits réfléchés

Diaporama 2



04/01/2021

Compte administratif 2019 Budget primitif 2020

session du 7 juillet 2020

1

G/DGA finances/étapes budgétaires/2020/PP session CA + BP 07072020

www.lotetgaronne.fr



1

2020 : un calendrier budgétaire perturbé

- Une année budgétaire particulière, contrariée par la crise sanitaire et ses multiples conséquences :
 - Une présentation bien après le DOB (21/02/2020)...
 - ... à une date très avancée (2^{ème} semestre)
 - Une version « actualisée » par rapport à la mouture initiale qui prend en compte :
 - les impacts financiers de la crise sanitaire connus et mesurables,
 - la « réorientation » de certaines propositions initiales vers de nouveaux choix budgétaires : plan de soutien départemental ciblé

2

www.lotetgaronne.fr

2020 : un budget en deux temps... pour démontrer la nécessité d'un réel soutien financier de l'Etat

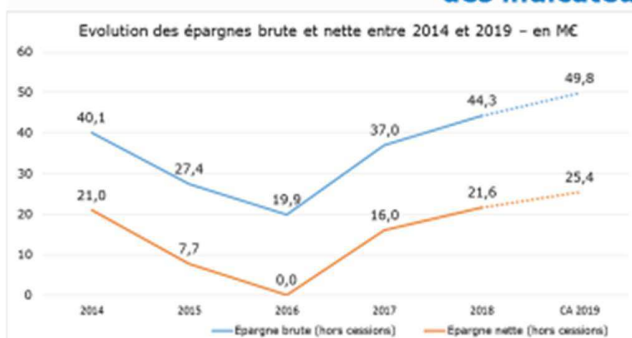
- Deux étapes budgétaires rapprochées :
 - BP le 3 juillet,
 - DM1 avant la fin du mois de juillet
- Deux raisons :
 - technique : avoir une connaissance plus précise des effets de la crise sur les recettes (DMTO) , voire sur les dépenses et dans l'attente du plan gouvernemental d'urgence pour les collectivités (*PLFR 2020 n°3 en cours d'examen*)
 - politique : comment d'une situation financière saine, avec de bons indicateurs (*les plus performants de ces 10 dernières années*), le budget départemental se retrouve à devoir faire face à un effondrement de ses recettes (DMTO) et à répondre à une envolée de ses dépenses de solidarités.

2020 : une réponse de l'Etat sous forme d'avance REMBOURSABLE totalement inadaptée au contexte financier des Départements

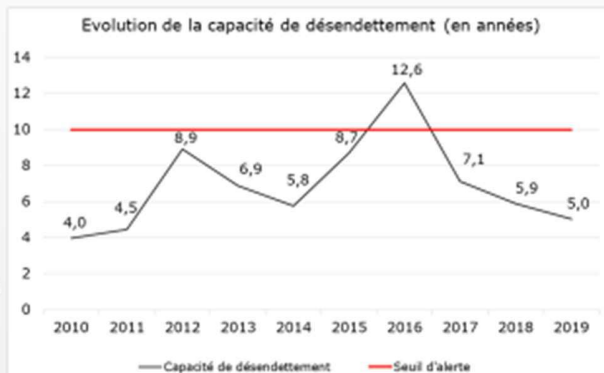
- « Un plan massif, d'une ampleur inédite » pour les collectivités, selon le Premier Ministre
- L'Etat propose, pour les Départements, un soutien sous forme d'une avance REMBOURSABLE
- Or, une solution inadaptée pour répondre à « l'effet de ciseaux » attendu
- Le Département sollicite des moyens adaptés pour assurer la soutenabilité des dépenses de solidarités.

LOT-ET-GARONNE **2019** : consolidation des marges de manœuvre financières, des indicateurs à leurs plus hauts niveaux historiques

4



Amélioration, pour la 2^{ème} année consécutive, de la capacité de désendettement qui passe à 5 ans



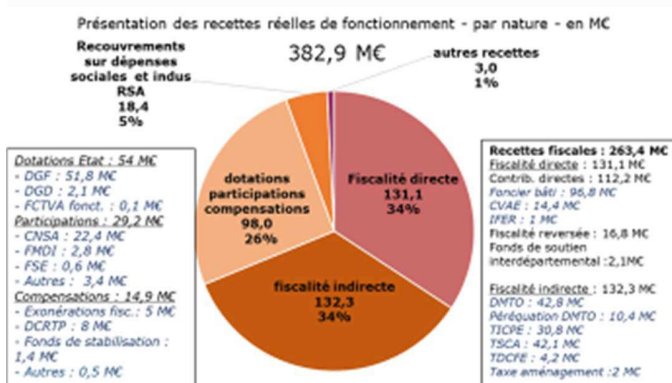
- Une épargne brute qui augmente de 5,5 M€
- Le meilleur niveau de ces 10 dernières années
- La plus forte épargne nette depuis 2011.

5

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE **2019** : évolution des recettes de fonctionnement de + 1,9 %

5



Evolution des DMTO - en %



Evolution des bases fiscales (Taxe foncière sur les propriétés bâties) - En %



- Plus 7 M€ de recettes supplémentaires entre 2018 et 2019
- Une variation portée par :
 - ✓ les DMTO (+ 7,9 %),
 - ✓ les bases de la taxe foncière sur le bâti (+ 2,7%)
- PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITE

6

www.lotetgaronne.fr

2019 : des dépenses réelles de fonctionnement contenues (332,7 M€)

6

Une évolution contenue + 0,45 %, soit +1,5 M€ entre 2018 et 2019

Poursuite de la maîtrise des charges de gestion

Stagnation exceptionnelle des dépenses sociales

Accentuation du soutien au monde associatif +1,8 %

Baisse des charges financières (- 4 %) (des taux compétitifs et baisse de l'encours)

Une évolution dans le respect de la limite du pacte de «Cahors »

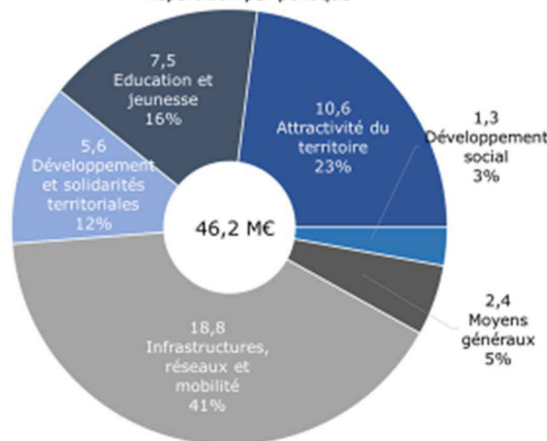
7

www.lotetgaronne.fr

2019 : des investissements (hors dette) de 46,2 M€ + 15,6 M€ de restes à réaliser

7

Dépenses d'investissement réelles (hors dette) - en M€ -
Répartition par politique



➤ En 2019, le Département investit + 4 % par rapport à 2018 :

- pour les routes départementales, les voies navigables et les pistes cyclables 18,8 M€
- pour le développement de l'attractivité du territoire 10,6 M€ (dont 5,7 M€ pour le tourisme et la participation au Center parcs)
- Pour les collèges 7,5 M€
- Pour le déploiement des infrastructures numériques 3,3 M€

8

www.lotetgaronne.fr



- Pour un programme de dépenses d'équipement de 46,2 M€ (*augmentées de 15,6 M€ de restes à réaliser*), l'emprunt mobilisé se limite à 14 M€ , soit seulement 29 % du besoin nouveau de financement.
- **L'encours de la dette départementale s'élève à 251,2 M€ au 31/12/2019 et diminue de 10,4 M€.**
- La capacité de désendettement passe de 6 ans à **5 ans**, bien en-dessous de la barre des 10 ans fixée par l'Etat (contrat financier).



- Des indicateurs solides mais une situation fragile par « construction » car sensible au contexte économique
- Un budget qui intègre, en dépenses, les effets directs de la crise et le plan de relance départemental (*contribution à la reprise économique (ESS, tourisme) et soutien du monde associatif*)
- Sans obligation du respect de la limite de la contractualisation, des dépenses de fonctionnement contenues
- UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MAINTENU
- Des marges financières préservées

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : les grands équilibres

Un budget de 439,6 M€, soit + 2,17 %
(opérations réelles hors trésorerie)

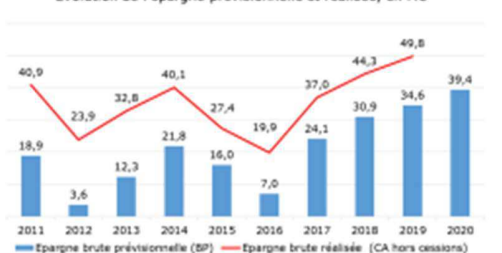
10

DEPENSES		en M€	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
DRF totales	342,600		382,000
autofinancement	54,051		
	épargne brute	39,400	
		14,651	
		résultat reporté	14,651
INVESTISSEMENT			
remb. capital	25,460		autofinancement
épargne nette (n) : 13,940			54,051
autofinancement net :	28,590		
emprunt		18,380	
subv. + divers		9,029	
reporte		affectation	15,585
	15,585		
439,645			

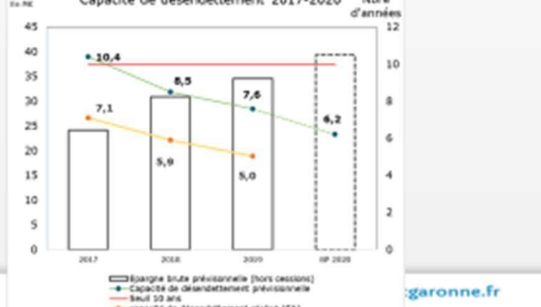
Source : B.P. 2020 mouvement réels - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF), Dépenses réelles d'investissement (DRI)

11

Evolution de l'épargne prévisionnelle et réalisée, en M€



Capacité de désendettement 2017-2020

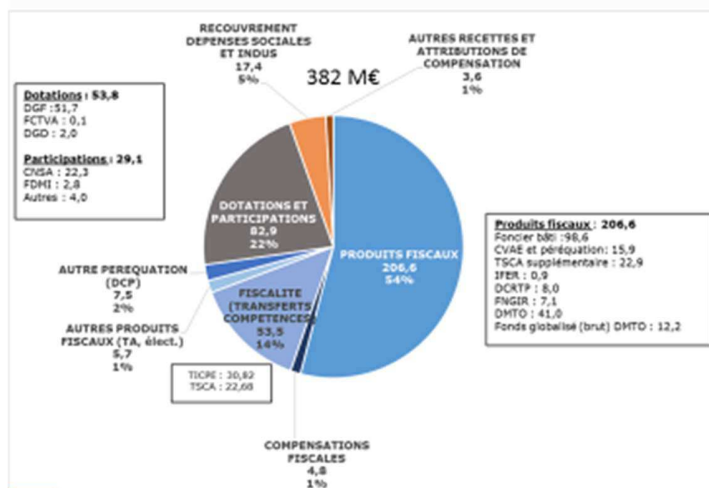


lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2020 : pas de hausse du taux du foncier bâti, des recettes qui évoluent mais...

11



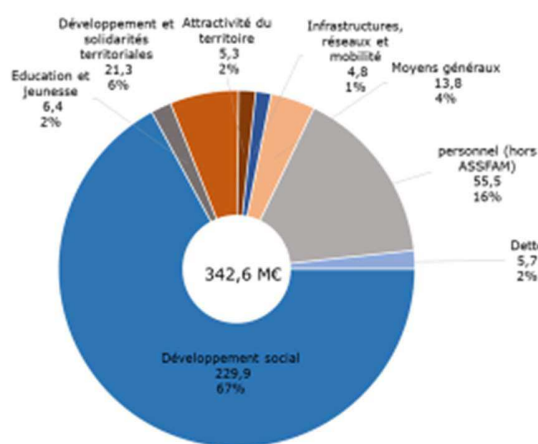
- Recettes de fonctionnement = 382 M€, soit + 8,9 M€, + 2,4 % de BP à BP
- Les 2/3 de cette progression :
 - ✓ Effet bases du foncier bâti (2,1 %)
 - ✓ Régularisation exceptionnelle de TSCA
 - ✓ Evaluation raisonnable des DMTO à 41 M€, soit +3,9 % BP à BP
- Ne pas perdre de vue la réforme de la fiscalité locale (effet 2021)
- Péréquation horizontale : création du « fonds globalisé » : 12,2 M€ attendus

12

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 2020 : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, contenues malgré la crise sanitaire

12



BP 2020 - Dépenses réelles de fonctionnement - en M€ - Répartition par politique

- Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 342,6 M€
- Montant qui intègre les dépenses liées à l'état d'urgence (0,45 % des DRF) + 1,7 M€ dont 0,6 M€ pour le plan de soutien départemental
- Variation de + 4 M€ portée principalement par :
 - ✓ Secteur social + 1,5 M€
 - ✓ Dépenses de personnel +1,5 M€
 - ✓ Les subventions versées + 0,6 M€ (dont 0,350 M€ pour le plan de soutien)
- Baisse des frais financiers (5,6 M€, soit - 0,6 M€)

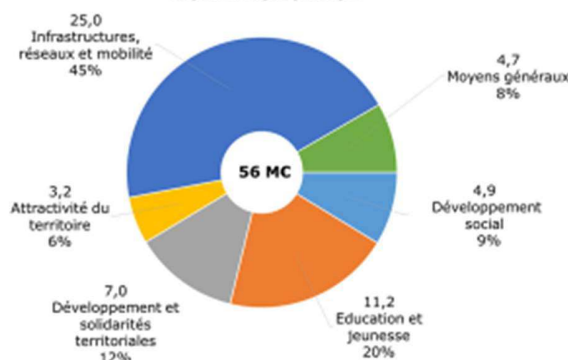
13

www.lotetgaronne.fr

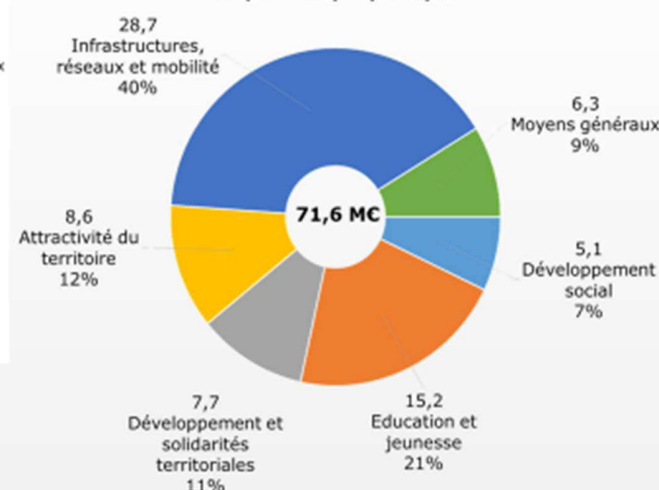
LOT-ET-GARONNE 2020 : Une politique d'investissement soutenue 56 M€ + 15,6 M€ soit 71,6 M€ investis sur le territoire

13

Dépenses réelles d'investissement (hors reports, hors dette) - en M€ - Répartition par politique -



Dépenses réelles d'investissement (yc reports, hors dette) - en M€ - Répartition par politique



71,6 M€ investis sur le territoire pour soutenir la reprise de l'activité économique dont 56 M€ de nouvelles dépenses

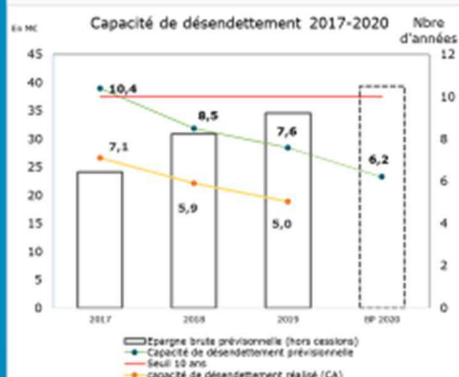
Un volume maintenu malgré la crise

¹⁴ 1 M€ : pour le budget participatif citoyen

www.lotetgaronne.fr



- Pour un programme de dépenses d'équipement de 56 M€ (augmentées de 15,6 M€ de restes à réaliser), le recours à l'emprunt se limite à 18,4 M€ soit 33 % du besoin nouveau de financement



- Une capacité prévisionnelle à 6,2 ans vs 7,6 ans (BP 2019)

Diaporama 3



Plan de soutien au tourisme lot-et-garonnais

SAISON 2020

UNE CAMPAGNE QUI NE MANQUE PAS D'AIR !

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



LOT
&T
GAR
ON

CET ÉTÉ, PAS BESOIN
DE FAIRE DE VAGUES
POUR ÊTRE LE
SPOT IDÉAL.

100 SÉJOURS
ET
SAISONNIÈRES
À GAGNER

EN LOT-ET-GARONNE,
ON NE MANQUE PAS D'AIR !

LOT
&T
GAR
ON

WWW.LOTETGARONNE.FR

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Un plan média ambitieux

- **705 panneaux d'affichage**
sur 101 stations de métro à **PARIS**



- **Jusqu'au 05 JUILLET**

Le choix d'un système de communication complet et puissant, adapté à la cible

- **LE BON COIN** : 1 700 000 impressions garanties
Du 22/06 au 06/07

- **AFFICHAGE DIGITAL GARE DE BORDEAUX**
20 panneaux, du 29/06 au 05/07

- **AFFICHAGE DIGITAL MONOPRIX DE TOULOUSE ET BORDEAUX**
6 panneaux, du 29/06 au 12/07

- **TRAM BORDEAUX**
33 Tram lignes A B C D
1 mois, de mi-juillet à mi-août



Une opération de street marketing à Paris, Bordeaux et Toulouse

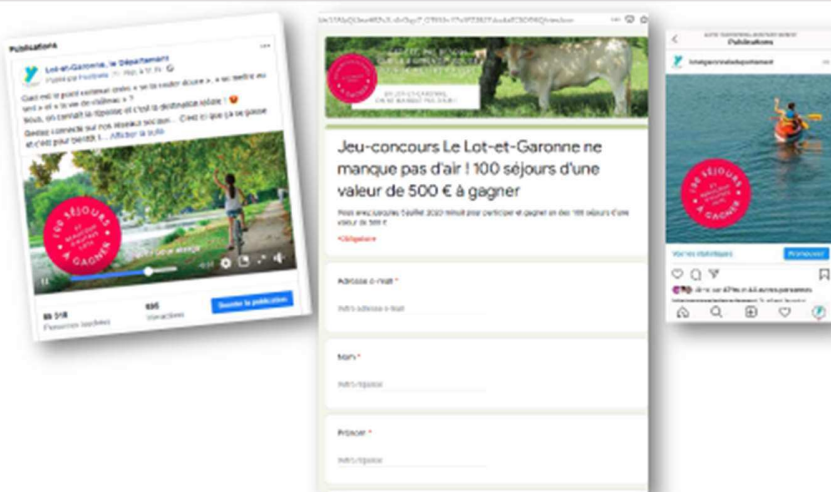
Apporter un bol d'air et un brin de nature dans les métropoles

2, 3, 4 juillet – 6h/jour
1 binôme avec triporteur
personnalisé + 1 sac à
dos ballon / Le kit : 1 totebag, 1
flyer ensemençé, des produits
de chez nous (pruneaux,
noisettes, compote de pomme
Juliet, tomates cerises)

Et les 3-4 juillet sur l'aire
d'autoroute Agen-Porte
d'Aquitaine

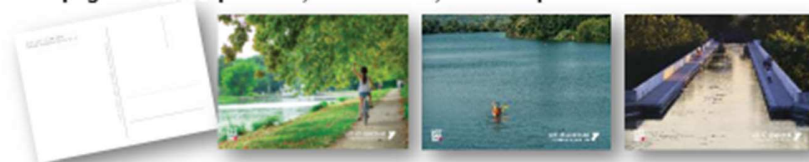


Une grande campagne Facebook et Instagram pour le jeu-concours



Un plan média local renforcé

- Journal 47 toutes boîtes aux lettres
A compter du 29 juin
- Affichage réseau départemental 8m² sur Agen
- Les insertions presse déjà prévues par le CDT, notamment 5000 ex du 24 pages Sud-Ouest à Bordeaux et guide La Dépêche en Occitanie.
- Des partenariats avec toutes les radios locales pour faire gagner des lots du jeu-concours
- Un kit en direction des mairies, offices de tourisme et associations de commerçants, chambres consulaires, pour amplifier la portée locale de la campagne : cartes postales, affiches A3, affiches personnalisables...



Une portée qui dépasse les prévisions

En moins d'une semaine :

- Sur Facebook, plus de 315 000 personnes déjà touchées
- Sur LeBonCoin, déjà 1 000 000 impressions
- Plus de 45 000 participants au jeu-concours sur le site du Département
- Une très forte appropriation sur les réseaux sociaux et sur le terrain.

Diaporama 4

LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Session du 3 juillet 2020

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

L'ESS : les principes – le champ d'intervention

Base juridique : loi n°2014-856 du 31 juillet 2014

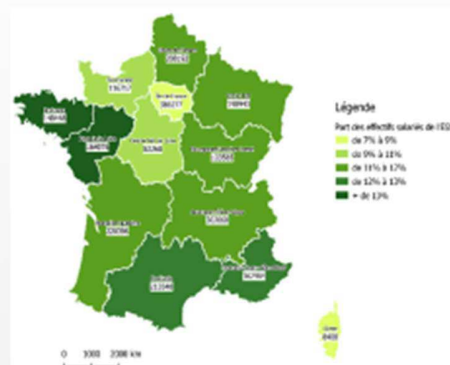
Une vision économique privilégiant l'humanisme • But autre que le seul partage des bénéfices • Gouvernance démocratique • Bénéfices consacrés au maintien de l'activité • Réserves constituées, non partageables, non distribuables	Pour un large périmètre d'activités basées sur les biens et services • Production • Transformation • Distribution • Échange • Consommation	Investi par des acteurs précis • Les sociétés recherchant une utilité sociale (<i>soutien aux personnes fragiles et lutte contre les inégalités, développement durable, transition énergétique, solidarité</i>) • Les autres personnes morales de droit privé constituées sous forme de coopératives, associations, fondations, etc.
--	---	---

Trois marqueurs

- innovation sociale
- engagement solidaire
- économie au service des territoires

www.lotetgaronne.fr

L'ESS en France et en Nouvelle Aquitaine



En France, l'ESS représente 10% du PIB et 10,5 % des emplois dans les 222 000 entreprises qui emploient 2,4 millions de salariés.

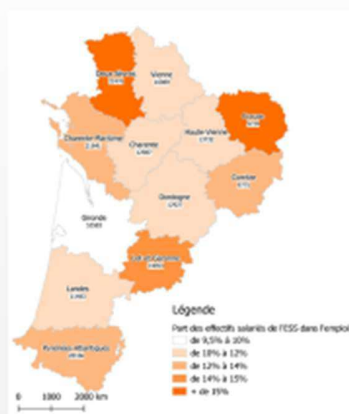
En Nouvelle-Aquitaine, les 220 396 salariés de l'ESS représentent 11 à 12 % du total des effectifs...

3

www.lotetgaronne.fr

La position du Lot-et-Garonne dans la Région

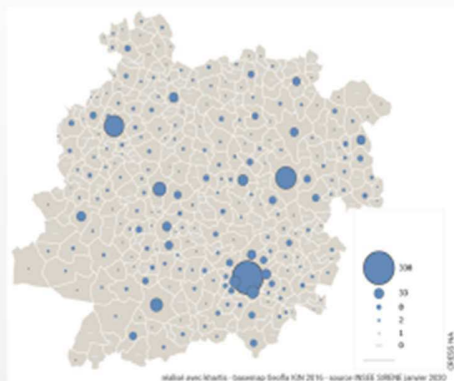
En Lot-et-Garonne, cette part est plus importante : les 14 053 salariés de l'ESS représentent de 14 à 15 % des effectifs salariés.



4

www.lotetgaronne.fr

La répartition des structures de l'ESS sur le département



Les structures de l'ESS sont présentes sur l'ensemble du département avec une prédominance sur les trois agglomérations

réalisé avec Khazis - Download Google KM 2016 - source INSEE SIRENE janvier 2020

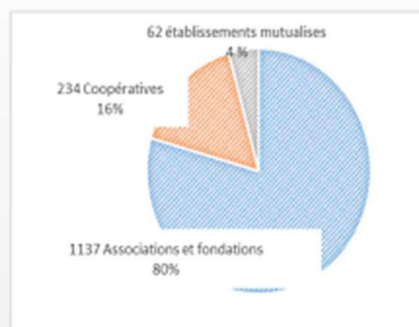
1

www.lotetgaronne.fr

Examples:

Statut juridique

Les 1 433 établissements employeurs de l'ESS en Lot-et-Garonne



Associations :

- ADAR (Aide à l'Émancipation en Milieu Rural)
 - ESAT (Établissement ou Services d'Aide par le Travail)
 - Les ateliers d'insertion
 - La ludothérapie familiale
 - APHA (Association pour l'insertion des Handicapés Adultes)
- Fondations :**
- Armées du saint
- Coopératives :**
- Terres du Sud, Archillade, CURSAs,
- Mutuelles**
- Mutuelle Française de Lot-et-Garonne

Coopératives

- Terres du Sud, Archilede, CUBA, 2000

Mutuelles

[illegible]

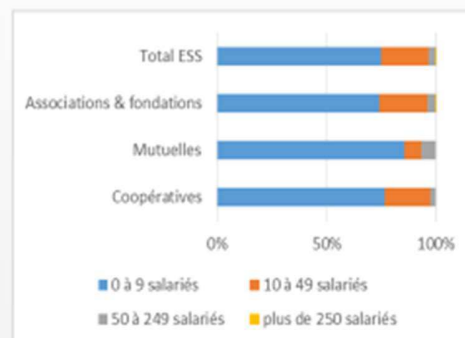
www.lotetgaronne.fr

Les secteurs d'activité de l'ESS en Lot-et-Garonne

Secteurs	Associations et fondations	Coopératives	Mutuelles	Total ESS
Action sociale	266		1	267
Sports et loisirs	237			237
Enseignement	102	2		104
Arts, spectacles	100			100
Santé humaine	28		7	35
Hébergement et restauration	20			20
Agriculture, industrie, construction	8	58		66
Activités financières et d'assurance	2	107	44	153
Services divers	209	65	10	285
Non classés (pas de codes activités spécifiques)	165	1		166
TOTAL	1 137	234	62	1433

Le tiers des structures est engagé dans l'action sociale le sport et les loisirs, domaines d'activités que l'on peut retrouver dans les « services divers » et les « non classés ».

Taille des structures en fonction du nombre de salariés



Toutes les familles de l'ESS sont composées d'au minimum 75 % d'établissements de moins de 10 salariés. Les associations sont fortement représentées dans les structures de plus de 10 salariés où elles y représentent plus de 80 % du total, principalement dans l'action sociale.

Affirmer une politique de l'ESS (1/2)

En apportant un soutien rapide et concret
suite à la crise sanitaire

- La menace est plus prégnante pour les acteurs de l'ESS qui :
 - → interviennent dans des domaines d'activités peu ou moins rentables qui privilégient la cohésion sociale et l'intérêt collectif (économie circulaire...);
 - → constituent souvent les employeurs les plus pertinents et les plus actifs pour l'insertion des personnes en proie à des difficultés sociales (chantiers d'insertion...)



Enjeu n° 1 : accompagner au mieux les structures impactées dans l'immédiat ou risquant de l'être.

9

www.lotetgaronne.fr

Affirmer une politique de l'ESS (1/2)

Dans le cadre d'un engagement cohérent
avec les missions de solidarité et de proximité du CD

Soutenir directement les acteurs de l'ESS au travers de ses compétences : social, infrastructures, solidarité territoriale, tourisme, culture, sport, numérique...
(en cohérence avec la loi NOTRe)

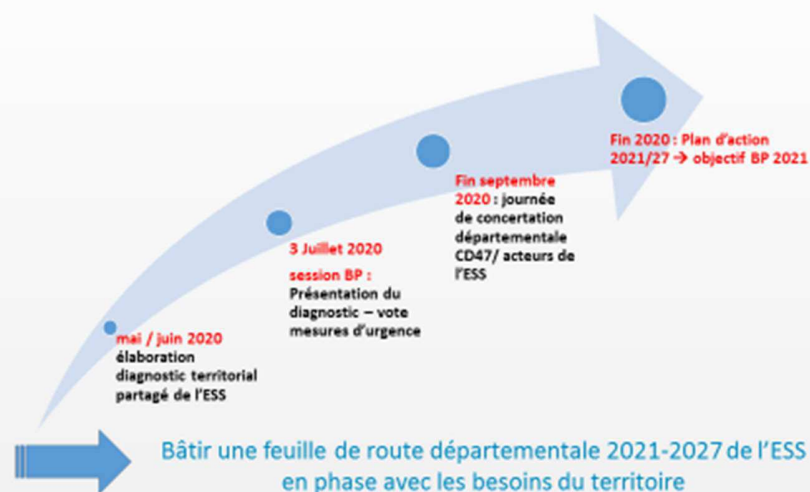


Enjeu n° 2 : mieux appréhender la notion d'ESS pour bâtir une feuille de route pragmatique dans les domaines de compétences obligatoires ou facultatives

10

www.lotetgaronne.fr

Calendrier de la démarche



11

www.lotetgaronne.fr

Préconisations issues du diagnostic

Soutenir la reprise d'activité	Sécuriser les partenariats existants	Réduire le surecoût des protocoles sanitaires	Accéder à la commande publique	Améliorer les visibilité, reconnaissance, interconnaissance et coopération
1 - Lancer une consultation de type « Appel à projets ESS »	1 - Confirmer et informer sur le maintien des financements	1 - Mutualiser la fonction achat	1 - Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département	1 - Animer le réseau de l'ESS lot-et-garonnais
2 - Remobiliser le partenariat avec France Active	2 - Conventionner avec la Région (faculté prévue par la loi de 2014 sur l'ESS)			2 - Réaliser des outils de communication
				3 - Initier la création d'un groupement d'entreprises de l'ESS (Cluster ESS)

12

www.lotetgaronne.fr

Propositions immédiates soumises au vote de l'assemblée

1. prendre acte du diagnostic sur l'Economie Sociale et Solidaire
2. déléguer à la commission permanente la mise en œuvre de la consultation de type « Appel à projets ESS »
3. voter un budget 2020 dédié
 - ➡ 100 000 € pour le soutien aux structures de l'ESS en fonction de la réalisation des préconisations
 - ➡ 200 000 € maintenus pour accompagner les structures de l'ESS malgré la diminution voire l'arrêt d'activités (exemple : chantiers d'insertion)

Diaporama 5



LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

04/01/2021

Stratégie départementale d'inclusion numérique

www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

04/01/2021

Stratégie départementale d'inclusion numérique

Une dynamique partenariale exemplaire

- 15 opérateurs de services mobilisés pour l'inclusion numérique
- Mise en place d'un vaste programme de formation destinés aux « aidants » (travailleurs sociaux, associations, secrétaires de mairie, médiateurs numériques et bibliothécaires) pour un meilleur accompagnement des usagers en difficulté avec le numérique
- 165 structures référencées sur la cartographie des acteurs de l'inclusion numérique pour aider les aidants à orienter les usagers vers une structure de proximité
- Un fonds départemental d'inclusion numérique abondé à hauteur de 150 KE par l'Etat, la CAF, la MSA, la CARSAT, la Conférence des financeurs, le Département pour expérimenter le déploiement de « Pass Numériques » afin de compléter les dispositifs d'accompagnement existants

Un plan d'action perturbé par la crise sanitaire

- Report des prescriptions des premiers Pass Numériques : Avril -> Juillet (CD47) et Septembre (CAF & MSA)
- Ajournement de la signature officielle des conventions partenariales : 15 avril -> 2 septembre
- Ajournement de tous les séminaires de formation programmés en avril, mai et juin -> reprogrammation à partir de septembre

Séminaires de formation : un format totalement repensé pour tirer les enseignements de la crise

- Format Séminaires présentiels -> Format Séminaires en ligne
- Fréquence annuelle -> Fréquence hebdomadaire
- Nombre de participant limité -> Nombre de participants illimité
- Autres avantages :
 - 1 thématique différente tous les semaines pour toucher tous les publics aidants
 - Mise en place de parcours de formation avec différents niveaux (initiation, perfectionnement, ...)
 - Délivrance d'attestation de formation aux participants
- Possibilité de réviser les formations grâce à la mise en place d'un espace partagé destiné aux aidants

Opérateurs de Services Essentiels

- CAF
- MSA
- Conférence des financeurs
- CPAM
- Pôle emploi
- CARSAT
- Mutualité française
- Cap emploi 47
- Mission locale Agenais
- Mission locale pays Villeneuvois
- Mission locale Moyenne Garonne
- Fondation ORANGE
- SNCF
- LA POSTE

www.lotetgaronne.fr

Illustration des RDV hebdomadaires de l'inclusion numérique (programmation en cours de construction)

SEMAINE 1

- Signature des conventions
- Présentation stratégie d'inclusion numérique
- Lancement officiel des webinaires
- Un mot des partenaires
- Point presse

2 septembre

SEMAINE 2

- Posture de l'aidant numérique
- Présentation de la charte de l'aidant
- Boîte à outils (cartographie, annuaire etc.)

10 septembre

SEMAINE 3

- Présentation des prestations CAF (parcours de vie)
- Démonstration du site caf.fr
- Focus sur l'actualité

17 septembre

SEMAINE 4

- Sensibilisation des élus locaux à l'inclusion numérique
- Présentation des financements nationaux et européens autour de l'inclusion numérique

24 septembre

SEMAINE 5

- Présentation des pass numériques
- Explication du dispositif
- Démonstration de la demande de labellisation

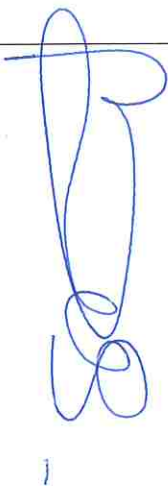
...

Format court : +/- 1 heure et interactivité avec participants

ARRETE - SIGNATURES

Budget primitif 2020

Présentée par la Présidente,

A Agen, le 3 Juillet 2020
La Présidente,Budget annexe du Foyer départemental de l'enfance
Balade :

Nombre de membres en exercice..... 42
 Nombre de membres présents..... 32
 Nombre de suffrages exprimés..... 42
 VOTES : Pour..... 28
 Contre..... 0
 Abstentions..... 14

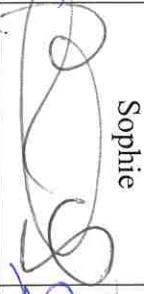
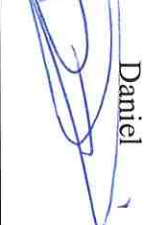
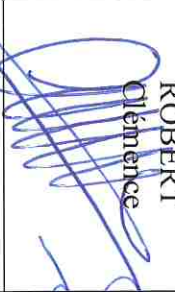
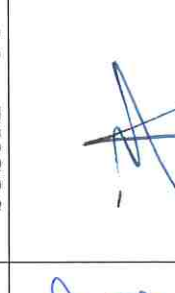
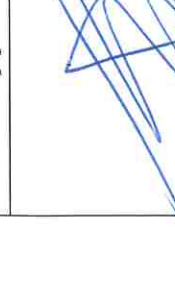
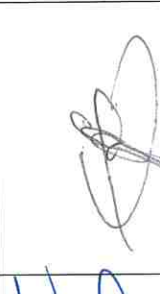
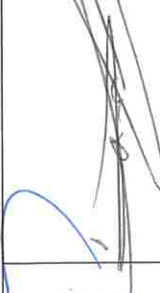
Budget principal :

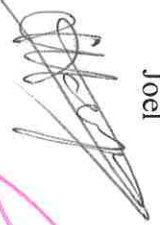
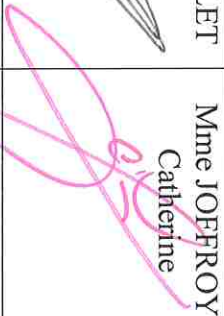
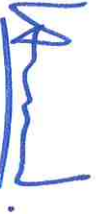
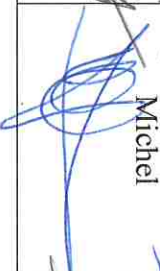
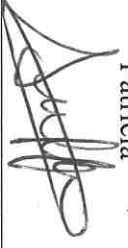
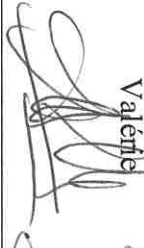
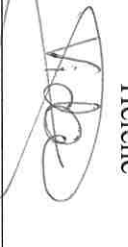
Nombre de membres en exercice..... 42
 Nombre de membres présents..... 32
 Nombre de suffrages exprimés..... 42
 VOTES : Pour..... 28
 Contre..... 0
 Abstentions..... 14

Date de convocation : 16 Juin 2020

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 3 Juillet 2020

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard <i>Pouvoir à M. Lacombé</i>	Mme BESSON Séverine <i>Besson</i>	M. BILIRIT Jacques <i>Pouvoir à M. Haquedelat</i>	M. BOCCQUET Christophe 	M. BORDERIE Jacques 	Mme BORDERIE Sophie 	M. BORIE Daniel 
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence 	Mme BRICARD Nathalie 	M. CALMETTE Marcel <i>Calmette</i>	M. CAMANI Pierre <i>Pouvoir à M. Masset</i>	Mme CAMBOURNAC Louise 	M. CASSANY Patriek 	M. CHOLLET Pierre 
M. CONSTANS Rémi 	M. DELBREL Christian 	M. DEZALOS Christian 	Mme DHELIAS Danièle <i>Pouvoir à M. Picard</i>	M. DREUIL Jean 	Mme DUCOS Laurence 	Mme GARGOWITZCH Sophie <i>Pouvoir à M. Barie</i>

M. GIRARDI Raymond <i>Pouvoir à Mme Vidal</i>	Mme GONZATO- ROQUES Christine 	Mme HAURE- TROCHON Caroline <i>Pouvoir à Mme Laurent</i>	M. HOCQUELET Joël 	Mme JOEFFROY Catherine 	Mme KHERKHACH Baya <i>Pouvoir à M. Chollat</i>	M. LACOMBE Nicolas 
Mme LALAURIE Italina 	Mme LAMY Laurence <i>Pouvoir à M. Dezalos</i>	Mme LAURENT Françoise 	M. LEPERS Guillaume <i>Pouvoir à Mme Suppi</i>	Mme MAILLOU Emilie 	M. MASSET Michel 	M. MERLY Alain 
Mme PAILLARES Marytène 	M. PERAT Michel 	M. PICARD Alain 	Mme SALLES Marie-France 	Mme SUPPI Patricia 	Mme TONIN Valérie 	Mme VIDAL Hélène 

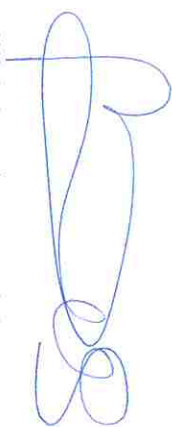
Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le *8 juillet 2020* et de la publication le *8 juillet 2020*

A AGEN, le *8 juillet 2020*

ARRETE - SIGNATURES

Compte administratif 2020

Présenté par la Présidente,
A Agen, le 16/04/2021
La Présidente,



Budget du Foyer Enfance Balade :
Nombre de membres en exercice... 42
Nombre de membres présents... 33
Nombre de suffrages exprimés... 44
VOTES : Pour... 27
Contre... 0
Abstentions... 14

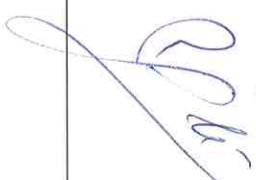
Nombre de membres en exercice... 42
Nombre de membres présents... 33
Nombre de suffrages exprimés... 44
VOTES : Pour... 27
Contre... 0
Abstentions... 14

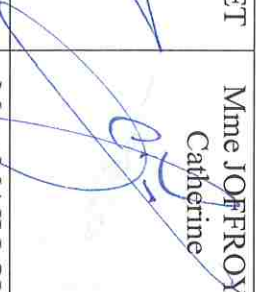
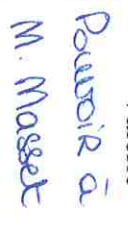
Date de convocation : 18/03/2021

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 16/04/2021

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine Pouvoir à M. Borderie	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence Pouvoir à M. Bocquet
Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre Pouvoir à Mme Haute- Trochon	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick Pouvoir à M. Borie	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi
M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence Pouvoir à M. Melly	Mme GARGOWTSCHE Sophie Pouvoir à Mme Gonzalez- Requies	M. GIRARDI Raymond



Mme GONZATO-ROQUES Christine 	Mme HAURE-TROCHON Caroline 	M. HOCQUELET Joël 	Mme JOFFROY Catherine 	Mme KHERKHACH Baya Pouvoir à M. Quellet 	M. LACOMBE Nicolas 	Mme LALAURIE Italina 
Mme LAMY Laurence Pouvoir à M. Dezalos 	Mme LAURENT Françoise 	M. LEPERS Guillaume 	Mme MAILLOU Emilie 	M. MASSET Michel 	M. MERLY Alain 	Mme PAILLARDES Marylène 
M. PERAT Michel 	M. PICARD Alain 	Mme SALLES Marie-France 	Mme SUPPI Patricia 	Mme TONIN Valérie Pouvoir à M. Masset 	Mme VIDAL Hélène 	

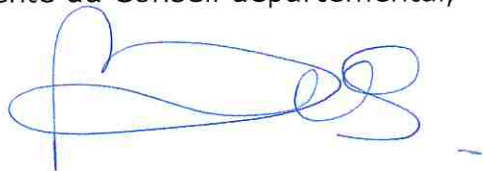
Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 22/04/2021 et de la publication le 22/04/2021

A AGEN, le 22/04/2021

Approbation des débats de la session « Budget Primitif 2020 » du 03 juillet 2020

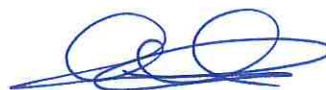
Fait le 20 NOV. 2020

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,



Emilie MAILLOU

Imprimé en Avril 2021
D° p»t l° gal - Mai 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE